



« Checker les privilèges » ou renverser l'ordre ?

Ballast.fr – Juin 2020

« Check Your Privilege » : le mot d'ordre est désormais fameux. On trouve même, sur Internet, des tests visant à calculer son niveau précis de privilège — en fonction des remarques que l'on reçoit sur son accent, du logement que l'on occupe, des tentatives de suicide que l'on a ou non commises ou encore de l'existence d'un lieu de culte honorant sa religion dans la ville que l'on habite. On dénombre ainsi un « privilège masculin », un « privilège hétérosexuel », un « privilège de classe », un « beauty privilege » ou bien un « privilège blanc ». C'est ce dernier, mobilisé aux États-Unis depuis les années 1970, qui retient ici l'attention de la sociologue et écrivaine Kaoutar Harchi. Si l'on ne saurait nier, avance-t-elle, toute pertinence théorique à ce concept, son succès académique et militant fait question : il dépolitise les luttes pour l'égalité et se conforme aux attendus de l'individualisme libéral. Car c'est la structure de l'ordre dominant (capitaliste, raciste, sexiste) qu'il s'agit bien plutôt de penser — autrement dit, de démanteler... » Lire la suite et écouter l'émission en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.revue-ballast.fr/checker-les-privileges-ou-renverser-lordre/?fbclid=IwAR2KzSUSXAXVdeqE76aEyEqKUtka7c4wRW1LUUgSLbW4GN3LvfU4951>



Plus on est pauvre et moins on a de chances d'accéder au logement social

Localtis – 15 juin 2020



« Un rapport inter-associatif sur "les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources" décrypte les mécanismes qui font qu'il est de plus en plus difficile pour les ménages les plus pauvres d'entrer dans le parc social. Ces ménages sont moins souvent présentés en commission d'attribution des logements. Autres raisons : inadéquation des loyers, contradictions "entre mixité sociale et droit au logement", obligation d'attribution peu respectée... et insuffisance de l'offre. Quinze propositions sont formulées. Six associations publient, en partenariat avec l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) et le Lab'Urba, un rapport inter-associatif sur "Les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources". Ce travail très approfondi et rigoureux montre que "faute de ressources suffisantes, des ménages sont aujourd'hui exclus du logement social. Ces ménages sont contraints d'assumer des taux d'effort considérables dans le parc privé ou de rester bloqués dans le circuit de l'hébergement". Un constat assorti d'un quinzaine de propositions à destination des pouvoirs publics et des acteurs locaux... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://www.banquedesterritoires.fr/plus-est-pauvre-et-moins-de-chances-daccéder-au-logement-social?fbclid=IwAR00QhedziiNopTBfKRCSa-YDt2ZMmEoNjD4nKJ5CNYHcEulR3uY2DlYs04>

Les garde-chiourmes du Midi

L'Empaillé – 15 juin 2020

« Nous reproduisons ci-dessous, avec leur accord, un article paru dans le numéro 7 de L'Empaillé, journal aveyronnais indépendant, sans publicité ni subventions, et au parler franc. Il y est question des « garde-chiourmes du Midi », échantillon d'éditocrates du quotidien La Dépêche du Midi, qui n'ont apparemment rien à envier à leur homologues de la presse nationale ou de l'audiovisuel. La Dépêche, dont l'histoire de la collaboration à nos jours, a été retracée par L'Empaillé n°1, fait partie du groupe de presse éponyme, aux mains du potentat local, Jean-Michel Baylet, qui a un quasi monopole de la presse imprimée sur la région Occitanie. (Acrimed) La Dépêche possède une poignée d'éditocrates qu'on aimerait bâillonner. Oh... on les entend d'ici s'enflammer dans leurs bureaux : « Bande de censeurs-totalitaires-haineux-radicalisés-qui-fragilisent-la-démocratie ! » Mais c'est plus fort que nous. Si ces gens-là se targuent d'être de fins analystes, ils sont en réalité de pauvres commentateurs sans convictions, réduits à produire des éditos journaliers fades, anecdotiques et moutonniers... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur https://www.acrimed.org/Les-garde-chiourmes-du-Midi-L-Empaillé?fbclid=IwAR2x9JLru4uzvO6unduhIBPW0GmGdnY6YYP2uPf_C5H6TBhrLOP6ESEJasw



Le C.N.R - Les jours heureux et le programme merveilleux

France Inter – 19 juin 2020

« Aujourd'hui dans Affaires Sensibles l'histoire du Conseil National de la Résistance ou comment un groupe d'hommes a rédigé clandestinement, en pleine occupation allemande, une série de grandes mesures politiques et sociales. Invité Gilles Perret, réalisateur, auteur notamment des Les jours heureux. Cette émission est une rediffusion du 1er mai 2018. Retrouvez toutes les infos, les ressources documentaires et la programmation musicale ici. Depuis cette émission est né le Conseil National de la Nouvelle Résistance pour essayer d'unifier les appels pour un monde d'après meilleur que celui d'aujourd'hui... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles/affaires-sensibles-19-juin-2020?fbclid=IwAR2PjUTZ00BDKwypAczitssm-S_dIrl6TRd6sx1xY6qyUMqnalnQTbboR4o



Participation : la mesure sociale trompeuse de Darmanin

LVSL – 11 juin 2020

« Une idée pour le monde d'après qui sent bon le gaullisme. Gérald Darmanin, en campagne pour Matignon, a trouvé la parade en ressuscitant la participation, un dispositif permettant de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices réalisés par leur entreprise. Pensée à l'origine comme une troisième voie entre capitalisme et communisme, l'idée présente l'avantage de renvoyer dos à dos droite et gauche. Il ne faut pas s'y tromper : non seulement la philosophie du projet est très discutable, mais ses modalités pratiques de mise en œuvre sont également complexes. Ceux qui espèrent un virage social du quinquennat risquent d'être déçus. La participation est une vieille idée. Dès son origine elle est conçue comme un modèle intermédiaire entre le capitalisme et le communisme. Inspiré par le distributionnisme, modèle porté par les catholiques sociaux, l'idée est de répartir au maximum la propriété des moyens de production entre les salariés. Il s'agit de cette façon de préserver la propriété privée, mais en la diffusant, ce qui permet de répondre à la question du partage des richesses. Pour y parvenir, cette doctrine préconise de distribuer les bénéfices de l'entreprise aux salariés sous forme de participation au capital, assurant en douceur et sans spoliation le partage du capital par dilution des actionnaires historiques... »

Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://lvsl.fr/participation-la-mesure-sociale-trompeuse-de-darmanin/?fbclid=IwAR1Lq8i1M43NpoOJ-9pa8f5Zj3CbVhKj34OBNoJrCJR6rxew6vk0Gv0oUgA>



Le bilan pas si rose du télétravail

La Gazette des communes – 16 juin 2020

« Le télétravail a été source de difficultés pour une majorité d'agents durant le confinement, si l'on en croit la consultation réalisée par l'Anact. Tandis que les néophytes ont dû s'adapter, parfois difficilement, les managers ont assumé une charge de travail plus élevée et se sont sentis plus fatigués. Une majorité voudrait continuer, mais pour moitié de façon occasionnelle. Ce n'est pas un sondage, mais une consultation [2] qu'a lancée l'agence nationale d'amélioration des conditions de travail (Anact), du 8 mars au 10 mai, en s'appuyant sur son réseau d'agences régionales (Aract). Au total, 8 675 salariés en télétravail ont répondu à son questionnaire en ligne, dont 3 778 agents du service public. S'il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif, « les résultats sont très proches des enquêtes faites sur le sujet, par exemple par Malakoff Humanis », assure Ségolène Journoud, responsable de l'offre de produits et services de l'Anact. Parmi les agents du service public confinés et en télétravail qui ont répondu à la consultation, les femmes sont nettement plus nombreuses (73 %), de même que les 45 ans ou plus (62 %) et les managers (37 %). Ils viennent de structures de tailles très variables, mais avec une majorité d'entités de plus de 500 agents (53 %), pour un quart situées en Ile-de-France et les autres dispersées dans la plupart des régions de la métropole... » **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** <https://www.lagazettedescommunes.com/683427/le-bilan-pas-si-rose-du-teletravail/?abo=1>

Compte épargne-temps : les agents peuvent, temporairement, déposer jusqu'à 70 jours

Localtis – 15 juin 2020

« Du fait de l'épidémie de Covid-19, les agents territoriaux peuvent exceptionnellement, au titre de 2020, accumuler 70 jours de congés sur leur CET (contre 60 auparavant).

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics avait annoncé le 23 avril aux représentants des syndicats la modification en 2020 des règles d'alimentation du compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique. L'objectif était de tenir compte de la situation exceptionnelle liée à la crise du Covid-19 (voir notre article du 24 avril). Traduction de cette annonce, un arrêté paru le 13 mai a fait évoluer, pour cette année, les règles de fonctionnement des CET des agents de l'État et de la magistrature. Les agents territoriaux qui ont un CET ont dû attendre un mois supplémentaire pour connaître le détail des changements qui les concernent. Le décret mettant en œuvre la mini-réforme est en effet paru le 14 juin. Il prévoit que le nombre de jours inscrits "au titre de l'année 2020" sur un CET "peut conduire" à un dépassement, "dans la limite de dix jours", du plafond global de 60 jours inscrits sur le compte. Ce plafond est donc exceptionnellement porté à 70 jours. Le décret précise que les jours épargnés "en excédent du plafond global de jours" peuvent être maintenus sur le compte épargne-temps ou être utilisés les années suivantes, selon les modalités habituelles : utilisation sous forme de congés, ou indemnisation, ou encore prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (en sachant que pour chaque option, certaines règles bien précises s'appliquent). S'agissant des agents territoriaux, le texte ne limite pas davantage la progression, au titre de 2020, du nombre de jours pouvant être conservés en congés (alors que pour les agents de l'État et de la magistrature, l'arrêté du 11 mai fixe une progression maximale de 20 jours, au-delà des 15 premiers jours). Par le décret, qui est entré en vigueur ce 15 juin, les pouvoirs publics tentent de "concilier les objectifs de conservation des droits à congés acquis par les agents et de continuité du service public après la période de confinement". Références : arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire. »





PRIME AUX AGENTS
L'INTERSYNDICALE
COMMUNIQUE SA POSITION

Ce jeudi 18 juin, les représentants du personnel sont invités à siéger en comité technique avec un ordre du jour succinct : la délibération départementale sur les modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents dans le cadre de la crise sanitaire.

Face à l'impossibilité de jouer notre rôle de représentant du personnel, nos organisations syndicales ont pris la décision depuis le 6 mai de ne plus siéger aux instances et de ne pas cautionner un dialogue inexistant amenant à des décisions unilatérales comme c'est le cas concernant la mise en œuvre de la prime.

Nous ne voulons pas cautionner une décision déjà prise où les cadres se retrouvent à devoir faire des choix pour attribuer une prime sur un critère de surcroît de travail, à un nombre restreint d'agents.

En cohérence, les organisations syndicales CGT FSU FO et SUD ne siègeront pas au comité technique du 18 juin.

Nous appelons les cadres à tous les niveaux à ne pas mettre en œuvre cette décision

De quoi parle-t-on ?

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet à l'État, aux collectivités territoriales et leurs établissements publics et groupements d'intérêt public, de verser une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique d'état (FPE) et de la fonction publique territoriale (FPT) mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire. Le versement de la prime exceptionnelle est conditionné « à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services ». Exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu, le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite de 1000 euros. Concernant la fonction publique territoriale, les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

Comment le conseil départemental de l'Hérault compte-t-il appliquer cette prime ?

Les discussions autour des modalités d'attribution de cette prime ont eu lieu entre l'administration et l'exécutif et lors des comités techniques des 13 et 28 mai. Pour rappel, le comité technique du 13 mai ne s'est pas tenu faute de quorum du fait du refus des organisations syndicales CGT FO FSU ET SUD de siéger compte tenu de la dégradation du dialogue social constaté et de l'absence de concertation en amont des décisions prises et le Ct du 28 mai s'est tenu avec une seule organisation syndicale présente sur les 5.

A la suite de ces discussions, le projet de délibération présenté pose le principe d'une évaluation d'un surcroît significatif de travail justifié par la hiérarchie afin de pouvoir bénéficier de cette prime sans jamais évoquer le seul risque sanitaire. Dans les faits, il appartiendra au responsable du service de lister nominativement les agents susceptibles de bénéficier de cette prime en détaillant le motif de surcroît de travail et sa durée.

Cette prime d'un montant pouvant aller jusqu'à 600€ maximum pour la période du 17 mars au 10 mai à 180€ maximum pour les périodes respectives du 11 mai au 1^{er} juin et du 2 juin au 10 juillet serait donc attribuée à titre individuel et versée le dernier trimestre 2020.

La délibération prévoit également de modifier la décision de prime exceptionnelle aux assistants familiaux votée le 25 avril 2020 afin de l'intégrer dans le versement de cette prime exceptionnelle.

Mais des agents vont avoir une prime, quel est le problème ?

Pour nos organisations syndicales qui se battent depuis longtemps pour une revalorisation du régime indemnitaire, la reconnaissance ne passe pas par une prime exceptionnelle mais bien par une reconnaissance du caractère indispensable et précieux des missions de service public que mènent les agents au quotidien s'inscrivant sur le long terme. Une telle reconnaissance implique une revalorisation des salaires, des conditions de travail respectueuses, et les moyens humains et matériels pour mener à bien les missions.

Ce dispositif appelle plusieurs objections car, si nous ne rejetons pas la possibilité pour les agents de percevoir des primes exceptionnelles, ce qui est proposé va susciter des inégalités inadmissibles. De très nombreux agent.e.s – vraisemblablement une majorité sera exclue de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires.

Enfin, les femmes, notoirement discriminées dans le versement des primes, risquent fort de l'être une fois de plus, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants.

D'autant que dans notre collectivité, la mise en place de cette prime a été pensée de façon unilatérale en laissant un pouvoir bien encombrant aux managers de proximité qui nous ont rapidement fait part de leurs embarras dans l'établissement des listes des « méritants ».

Comment sera évalué le surcroît d'activité au-delà d'une subjectivation accrue basée sur la proximité avec le décideur ? Pour exemple le Président lui-même disait en session le 24 avril que telle ou telle personne méritait une prime car lui les avait vu davantage travailler... Par conséquent pour quelles missions, et quels agents ? Certains services évoquent la mobilisation en présentiel, d'autres la surcharge liée au manque d'équipement en télétravail ou encore le « sacrifice » de leurs matériels personnels ou familiaux... Cette prime risque de créer de la division et de la





scission entre les services et les équipes au moment où on appelle chacun à la solidarité. Sera-t-elle modulée en fonction de l'indice de l'agent ou versée de la même manière pour tous ?

Nous avons tous été impactés professionnellement et personnellement par cette crise et c'est ce qui faisait union entre les agents et qui risque de se briser demain.

Il est à noter également que cette délibération pose également le problème de la considération accordée aux assistantes familiales. En effet, en session au mois d'avril une prime exceptionnelle de 200€ mensuel sur 3 mois a été votée en raison du confinement mais l'augmentation dans le même temps de l'allocation d'entretien faisait suite à un mouvement de grève et des revendications concernant la reconnaissance professionnelle de ces salariés et

ne prenait pas essor dans la crise sanitaire. L'amalgame de ces deux décisions est venu nier la spécificité de leur place et de leurs revendications dans un contexte où elles ont été amenées à travailler en continu sans relais. Sans compter que ces professionnel(les) ont certes eu un indéniable surcroît de travail mais aussi un surcoût qui de fait ne serait pas considéré...

L'intersyndicale ne siège pas, pourquoi ?

Depuis le début de la crise, nos organisations syndicales n'ont eu de cesse d'interpeller l'administration sur sa gestion de la crise. Nous nous sommes conformés dans un premier temps aux recommandations du DGS et avons limité nos communications à tous. Face à l'absence de réponse, nous avons écrit en lettre ouverte ce qui a déclenché le courroux du Président vis à vis des organisations syndicales par mail, en assemblée et enfin avec les moyens de la collectivité dans le courrier accompagnant le bulletin de salaire des agents.

Pour autant, nous n'accordons pas à la colère de l'exécutif le pouvoir de nous dicter nos choix de représentation mais nous n'avons pas siégé car notre rôle n'est pas de nous rendre à une instance pour être informé(e)s et discuter a posteriori de décisions déjà prises ou déjà à l'œuvre. Il n'est pas non plus de rester silencieux face à l'application de mesures défavorables aux intérêts des agents.

En ce qui concerne cette prime, nous sommes donc appelés à nous prononcer ce jeudi sur une délibération déjà écrite, tacitement décidée, ventilée dans les services, et prévue pour être présentée à l'assemblée.

A partir de là, le choix, en réalité binaire, devient impossible : Voter contre c'est s'opposer à une prime pour certains agents qui seraient dans l'incompréhension et mettre à mal le travail d'accompagnement des revendications des assistants familiaux. Voter pour, c'est cautionner un fonctionnement autocratique et une mesure discrétionnaire qui créeront de l'iniquité entre les agents.

Nous ne voulons pas de cette méthode qui distingue au sein du service public un agent plutôt qu'un autre. Nous ne voulons pas que certains agents vulnérables, par leur santé, celle de leur entourage, de par leur responsabilité familiale, de par l'absence d'équipement en télétravail se retrouvent pénalisés.

Ce n'est pas notre rôle de représentant des personnels, ce n'est pas le syndicalisme que nous portons, ce n'est pas le dialogue que nous souhaitons.

Les syndicats CGT FSU FO et SUD



LA FSU TERRITORIALE

104 rue R. ROLLAND 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 59
contact@snuter-fsu.fr
www.snuter-fsu.fr



Communiqué de presse

Les Lilas, le 12 juin 2020

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE : SORTIR DE LA LOGIQUE SÉCURITAIRE

Le meurtre raciste de George Floyd par un policier de la ville de Minneapolis a suscité une mobilisation internationale contre les violences policières et le racisme. En France, le 2 juin, le rassemblement à l'appel du Comité « Vérité et justice pour Adama » a réuni entre 20 et 30 000 personnes à Paris, et des milliers de personnes à Lille, Marseille, Lyon et d'autres villes du pays.

Même si l'histoire des États-Unis et celle de la France sont différentes, il serait trop facile d'évacuer le sujet du racisme et des violences policières dans notre pays pour le renvoyer à un problème spécifiquement américain. En France, la Cour de cassation a reconnu l'existence des contrôles au faciès et condamné l'État. Le Défenseur des droits a pointé les discriminations systémiques d'un commissariat parisien, ainsi que ses difficultés à faire appliquer ses recommandations en matière de lutte contre le racisme dans la police. Deux groupes Facebook dans lesquels des insultes et propos racistes s'échangeaient au vu et au su de milliers de policiers ont été découverts récemment.

Le racisme, depuis trop longtemps présent dans la police, couplé à des méthodes d'intervention volontairement violentes et à l'absence de sanctions suffisamment dissuasives pour les agents responsables de ces actes explique leur sentiment d'impunité. La stigmatisation des habitants de certains quartiers populaires relégués au rang de zones de non-droit et le laxisme du gouvernement, qui s'appuie sur sa police pour réprimer violemment toute opposition à ses politiques discriminantes qui accentuent les inégalités, amplifient cette situation. Cette politique est responsable de cette fracture sociale.

Une profonde réforme de la police est nécessaire. Ses missions, la formation des agent·e·s et les méthodes d'intervention doivent être revues impérativement. Les dernières annonces du Ministère de l'intérieur ne répondent pas à cet enjeu. Interdire les clés d'étranglement pour les remplacer par une nouvelle arme incapacitante serait inacceptable. La FSU Territoriale réaffirme son opposition aux armes dites non-létales mais mutilantes, comme le LBD, les grenades de désencerclement ou désormais le pistolet à impulsion électrique.

La FSU Territoriale s'oppose à cette politique du tout sécuritaire et du tout répressif. Un autre modèle de société est possible, fondé sur des services publics forts et d'agent·e·s doté·e·s des moyens nécessaires à leurs missions, au service de la protection de toute la population.

La FSU Territoriale revendique ainsi le renforcement de la présence des services publics nécessaires à la cohésion sociale, afin de privilégier la prévention et l'action éducative :

- Donner les moyens aux services sociaux d'assurer pleinement leurs missions de cohésion sociale ;
- Renforcer les moyens de l'ASE, des PMI et de la prévention spécialisée ;
- Investir durablement dans les équipements d'éducation populaire, culturels, sportifs et de loisir ;
- Soutenir les initiatives locales associatives (sport, culture...) ;

Combattre le racisme et les violences policières passe par la réaffirmation d'un projet de société égalitaire, à l'opposé de la société répressive portée par les tenants du capitalisme néolibéral, qui aggrave les inégalités sociales et favorise les comportements racistes.

LES LILAS le 12 06 2020
Contact presse : Julien FONTE 06 67 09 39 63



Mobilisations antiracistes : la FSU engagée

Dans le contexte actuel de colère et de mobilisation traduisant le ras-le-bol du racisme dans bien des aspects de la vie sociale et l'aspiration à l'égalité entre les personnes quelles que soient leurs origines (réelles ou supposées), la FSU réaffirme son engagement dans le combat antiraciste et pour une police républicaine agissant en conformité avec les valeurs de la Fonction publique, respectueuse des droits de l'ensemble de la population.

Racisme, antisémitisme, homophobie et sexisme n'ont pas leur place. Ces maux de la société ne peuvent être tolérés ni dans la Fonction publique ni dans la police. L'hommage à G. Floyd auquel a participé la FSU ne doit pas rester sans lendemain. Il a le mérite de libérer la parole des victimes de discriminations et/ou de violences. La jeunesse et l'ensemble de la population attendent désormais des actes forts de court et de long terme.

Les annonces du Ministre de l'Intérieur, obtenues grâce aux mobilisations, vont dans ce sens mais sont, en l'état insuffisantes.

Ses annonces sur les techniques d'interpellation sont un premier pas mais doivent se traduire par la prise en compte des plaintes qui avaient été jusque-là classées sans suite comme c'est le cas par exemple suite à l'interpellation avec plaquage ventral d'un de nos militants à Nice en mai 2019.

La FSU demande aussi la réintégration immédiate du policier suspendu car il est soupçonné d'avoir renseigné Mediapart suite à l'affaire des violences subies par Madame Geneviève Legay lors d'une manifestation. Pourtant, l'article de presse avait permis de mettre à jour les contre-vérités du procureur et exhumé un rapport de police prouvant les faits de violences. Ces informations étant d'intérêt public, cette mise à pied est comparable à la répression des lanceurs d'alerte.

La FSU s'indigne de la proposition de loi du député Eric Ciotti. Celui-ci veut interdire la diffusion d'images de policiers, douaniers dans l'exercice ou non de leurs fonctions. Est-il utile de préciser que par le passé, et encore actuellement, ces images ont permis, et permettent encore de dénoncer des paroles, actes, propos et violences de la part de certains policiers dans le cadre de leurs missions ?

Condamner la diffusion de ces images nuirait aux milliers de policiers qui font correctement leur travail en respectant toutes les personnes. La FSU se prononce par ailleurs pour une généralisation des caméras piétons et caméras embarquées.

Enfin, la FSU se prononce pour une réforme profonde de l'IGPN.

La FSU déplore le manque de formation continue pour les agents et demande de revoir la formation initiale qui doit s'adapter aux enjeux de notre société.

La FSU demande que l'ensemble des organisations de la fonction publique de l'Etat soient conviées pour un Grenelle consacré à la police républicaine.

Pour la FSU, le #MondeDaprès doit se construire en se débarrassant des oppressions quelles qu'elles soient. Elle dénonce le racisme dont fait preuve une partie du corps policier jetant ainsi l'opprobre sur l'ensemble de l'institution policière, les violences policières et l'impunité dont bénéficient les auteur-trices.

Résolument antiraciste et attachée aux valeurs républicaines, elle se félicite de la prise de conscience collective que traduisent les mobilisations en cours contre le racisme et les violences policières et s'inscrira dans les cadres unitaires le permettant.

Les Lilas, le 11 juin 2020



**DANIÈLE LINHART, SOCIOLOGUE DU TRAVAIL**

Durant le confinement, travailleurs sociaux et autres salariés ont expérimenté le travail à distance. Si celui-ci comporte des avantages, il ne change pas la nature profonde du travail, ni le rapport de subordination, selon la sociologue Danièle Linhart.

“ Avec le télétravail,
on perd tout ce qui fait
l'essence humaine ”

LE TÉLÉTRAVAIL S'EST IMPOSÉ À CERTAINS SALARIÉS PENDANT LE CONFINEMENT. POURRAIT-IL À PRÉSENT SE DÉVELOPPER ?

Pour l'heure, il est impossible de tirer des leçons de ce que nous venons de vivre. Les sondages montrent des réponses très positives des télétravailleurs, mais c'est au regard de la situation inédite dans laquelle nous étions et où le télétravail était vécu comme une protection par rapport à l'extérieur, dangereux et anxigène. Télétravailler, c'était comme travailler dans un cocon. Il faut faire la part des choses entre le fait de se sentir chez soi à l'abri d'un virus et celui de découvrir une autre manière de travailler. Le télétravail a aussi posé beaucoup de problèmes à des salariés. Mais, là encore, ceux-ci étaient liés à un contexte extraordinaire où ces salariés devaient en même temps faire l'école à distance à leurs enfants, leur faire à manger... Ce n'étaient pas des conditions normales de travail.

QUELS SONT LES AVANTAGES ET LES LIMITES DU TÉLÉTRAVAIL ?

Tout dépend de ses modalités. Je ne vois rien à redire s'il est choisi, un à deux jours par semaine, et non subi. Cela limite la fatigue causée par les transports, qui peuvent être très fatigants et très longs. Il évite également de travailler au sein des *open spaces*, qui se sont multipliés et dont on connaît les désagréments pour les salariés en matière de bruit, de regard des autres, de présence de la hiérarchie, d'absence de lieux privatifs – certains parlent même d'odeurs... Dans ce cas, le télétravail peut faciliter la concentra-

tion, une plus grande autonomie dans ses horaires et son organisation. Mais la limite est qu'il ne change pas la nature du travail, qui reste totalement enkysté dans un lien de subordination. Il ne faut pas oublier qu'avant la pandémie, de très fortes préoccupations surplombaient le monde du travail : *burn-out*, *bore-out*, risques psychosociaux, mal-être... Le travail tel qu'il est organisé pose un nombre important de contraintes pouvant être source de conflits éthiques. Il reste très largement dominé par des procédures, des protocoles, des méthodologies imposées et très contrôlées, des objectifs très détaillés et exigeants, sujets d'évaluations permanentes qui ne tiennent pas compte de l'expérience, des compétences, des qualités, de l'engagement moral des salariés, ni d'aucune négociation sur la nature des missions et les moyens pour y parvenir. Cette réalité ne change pas avec le travail à distance. Des risques existent.

QUELS SONT CES RISQUES ?

Il n'y a pas de collectif à côté pour demander conseil, comparer les manières de faire, profiter de l'expérience des uns ou des autres, vérifier que l'on est bien dans les clous. On n'a pas non plus le collectif pour minimiser le poids de l'angoisse, la peur de ne pas y arriver, le sentiment de solitude... On ne peut pas partager. Ce qui peut parfois engendrer une impression d'abandon, une dévalorisation en cas de difficultés. Le salarié se sent responsable de ses échecs, c'est déjà un mécanisme à l'œuvre dans le management actuel d'individualisation de chacun à son travail. Il y a également





DIRECTRICE DE RECHERCHES

au CNRS et sociologue,
Danièle Linhart est l'auteure
de *La comédie humaine du travail* (éd. érès, 2015),

un sentiment de déréalisation pouvant conduire à une perte de sens. On ne sait plus pour qui et pour quoi on travaille. Le travail n'est plus un élément de coopération avec d'autres et pour d'autres. On perd de vue la fonction essentielle commune du travail, qui est sa dimension sociale, contributive à la société. Lorsqu'on est tout seul face à un logiciel, cette finalité risque d'être dévoyée. Enfin, la capacité de contestation et de sens critique par les instances représentatives du personnel et les syndicats peut difficilement s'exercer, au risque de disparaître. Les réunions virtuelles *via* Skype ou Zoom sont très formalistes, la prise de parole y est moins spontanée et il est difficile d'y manifester un désaccord ou une incompréhension. Elles ne remplacent pas la réelle et indispensable présence du groupe.

VISIOCONFÉRENCE, TÉLÉPHONE, MAIL... CES OUTILS PEUVENT-ILS SE DÉVELOPPER DANS LE TRAVAIL SOCIAL ET MÉDICO- SOCIAL, OÙ LA RELATION EST CENTRALE ?

C'est difficile de répondre sur ces professions précises, mais j'ai beaucoup discuté avec des collègues enseignants à l'issue du confinement. Ils sont dans un état de mal-être extrêmement important car ils ont l'impression de ne plus rien maîtriser des appréhensions et des réactions de leurs étudiants. Ils se déchirent avec leurs collègues, chacun ayant sa manière de faire. Les règles du métier ne résistent pas à ces nouvelles formes de travail, et ils sont épuisés par le degré de concentration qu'exige l'enseignement à distance, pour une efficacité moindre selon eux. Là aussi, il y a une perte de sens qui peut mettre en difficulté certains étudiants. L'idée d'une pérennisation de ce modèle de travail est très préoccupante. Nous sommes avant tout des êtres sociaux. On a besoin de contacts avec les autres, d'échanges, même non verbaux. C'est pareil pour les travailleurs sociaux ou les psys, avec le télétravail, ils perdraient tout ce qui fait l'essence humaine. Ce serait dramatique. Quelques jours avant le concours d'HEC, qui s'est déroulé par Internet cette année, un fichage a été mis en place chez les candidats pour contrôler leur environnement afin de s'assurer qu'ils ne puissent pas tricher. Ce monde-là me fait peur. Il renvoie à une image fictionnelle des enjeux sociaux. Au contraire, il faut recréer le lien, le faciliter et laisser place à l'intelligence collective. Celle-ci ne peut pas être mobilisée dans un cadre virtuel.

LA CULTURE FRANÇAISE EST-ELLE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL ? AVANT CONFINEMENT, LES EMPLOYEURS Y ÉTAIENT MAJORITAIREMENT OPPOSÉS...

Comparativement à d'autres pays, les employeurs français n'ont pas confiance en leurs salariés, entre autres pour des raisons historiques de lutte des classes. D'où l'idée issue du taylorisme de les contrôler. Mais dans l'idéologie managériale mise en place il y a une quinzaine d'années, on demande aux salariés de sortir de leur zone de confort, de montrer qu'ils sont les meilleurs... Le pari sous-jacent est qu'ils seront un jour le relais de l'exigence de leurs directions. C'est le principe des « entreprises libérées » où un *leader* définit des objectifs et des *followers* – les salariés y sont appelés ainsi – se mettent la pression pour les atteindre. Par souci d'économies, les hiérarchies intermédiaires sont supprimées. Avec le travail à distance, c'est pareil : le salarié se met la pression tout seul, et il y a davantage de gains puisqu'on supprime aussi des mètres carrés de bureaux à louer. Je crains que cela n'aggrave la souffrance au travail, sauf si des espaces de *coworking* se développent. Le management est une quête incessante pour asseoir son emprise sur les salariés de la façon la moins coûteuse. Or le travail est d'abord un moyen pour sortir de soi et rencontrer les autres. C'est la vie. La privation des autres, c'est la prison. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE BÈGUE

Ces **tirailleurs** africains massacrés par les nazis

Les 19 et 20 juin 1940, 188 tirailleurs « sénégalais », 6 tirailleurs nord-africains et 2 légionnaires, l'un russe, l'autre albanais, sont exécutés par l'armée allemande au nord de Lyon. Leur histoire ressurgit aujourd'hui grâce à des photos inédites



Au « Tata » (« enceinte sacrée », en wolof) de Chasselay (Rhône), le 15 juin. BRUNO AMSELLEM / DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Sentent-ils un peu chez eux, loin de chez eux, ces tirailleurs enterrés dans ce cimetière militaire étonnant ? A Chasselay (Rhône), 2700 habitants, le « Tata » (« enceinte sacrée », en wolof) tente de garder enclose la mémoire de soldats noirs massacrés par l'armée allemande, les 19 et 20 juin 1940. Il y a quatre-vingts ans, ces tirailleurs avaient fait un bon bout de chemin depuis leur continent jusqu'à ce coin de France pour y laisser leur peau. Car leur destin s'est bien résumé à cela : une histoire de peau.

Tandis que le drapeau tricolore claque au vent sur sa hampe, les 196 stèles sont alignées au cordeau, comme si la mort pouvait être une ultime parade militaire. Un numéro de régiment, une date de décès, une mention « mort pour la France ». Les pierres levées semblent regarder la porte d'entrée en bois où huit masques animistes ont été sculptés. Le quadrilatère est entouré d'un mur de près de trois mètres de haut, peint en rouge latérite, flanqué de tourelles en pisé, elles-mêmes hérissées de pieux, et ce sont quelques arpentés incandescents d'Afrique, aux excès d'image d'Épinal, qui semblent réfractés dans la verte campagne lyonnaise, au milieu des vergers et au pied des monts d'Or.

Ces tirailleurs coloniaux, génériquement appelés « sénégalais », venaient majoritairement de Côte d'Ivoire, du Mali, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Gabon, là où la terre rougeâtre pour de vrai. Ils appartenaient à toutes les ethnies de la région, peuls, bambaras ou malinkés. Une brève recherche dans les archives militaires permet de découvrir que Gora Badiane, tué à 25 ans, venait de Djithiar; Diallo Amadou, 31 ans, de Magana; Kandjé Ibrahim, 21 ans, de Kaolack; Bakary Goudiaby, 23 ans, de « Djimondé - subdivision de Bignona - Cercle de Ziguinchor ». Ceux-là sont

les plus chanceux : au moins ont-ils un nom, un prénom, à l'ordre et à l'orthographe erratiques ; c'est déjà le début d'une reconnaissance et d'une histoire. Une cinquantaine d'autres tombes sont condamnées, elles, à l'anonymat, frappées de la mention « inconnu ».

Des hommes, des soldats, un double statut que déniaient à ces Noirs, à ces « Affen » (« singes »), les militaires allemands coupables de les avoir exécutés. Huit photos terrifiantes, prises par un homme de la Wehrmacht, illustrent la rage raciste à l'œuvre lors des fameuses journées. Les photos en question, totalement inédites, dormaient dans un vieil album, mis sur un site d'enchères par un brocanteur outre-Rhin et acheté par un jeune collectionneur privé de Troyes, Baptiste Garin. Sur une double page était épinglé un massacre de tirailleurs. « J'ai été saisi d'une émotion étrange, d'un malaise et puis du sentiment d'un cauchemar en croisant le regard de ces pauvres types », raconte l'acquéreur. Il prend contact avec un historien, Julien Fargettas. Voilà un quart de siècle que cet ancien militaire de 46 ans travaille sur cet épisode. Il vient même d'y consacrer un livre : *Jun 1940. Combats et massacres en Lyonnais* (Poutan, 250 pages, 21 euros). Julien Fargettas identifie la scène.

« CRÉPITEMENT D'ARMES AUTOMATIQUES »

Le 20 juin 1940, en fin d'après-midi, quarante-huit tirailleurs faits prisonniers sont conduits à l'écart des maisons de Chasselay, dans un champ, au lieu-dit Vide-Sac. Là même où est érigé aujourd'hui le Tata. Désarmés, les bras en l'air, ils vont bientôt être fauchés par les mitrailleuses de deux chars, achetés au fusil et avec des tirs d'obus, certains écrasés par les chenilles des blindés lancés à la poursuite des fuyards. Ces preuves photographiques d'un crime de guerre corroborent les descriptions des grades français témoins

de la scène. Avant le carnage, ces Blancs avaient été mis à l'écart et forcés à se coucher au sol sous la menace de mitrailleuses.

Dans un témoignage daté de 1975, le caporal Gaspard Scandariato raconte la suite : « *Tout à coup, un crépitement d'armes automatiques retentit, se renouvelant à trois ou quatre reprises, auquel succédèrent des hurlements et des grands cris de douleur. Quelques tirailleurs qui n'avaient pas été touchés par les premières rafales s'étaient enfuis dans le champ bordant le chemin, mais alors les grenadiers panzers qui accompagnaient les blindés les ajustèrent sans hâte et au bout de quelques minutes les détonations cessèrent. L'ordre nous fut donné de nous remettre debout et, colonne par trois, nous passâmes horrifiés devant ceux qui quelques heures auparavant avaient combattu côte à côte avec nous et qui maintenant gisaient morts pour notre patrie. Quelques tirailleurs gémissaient encore et nous entendâmes des coups de feu épars alors que nous étions déjà éloignés des lieux du massacre.* » Selon Julien Fargettas, les photos permettent d'identifier l'unité et les soldats responsables de la tuerie. « *Il ne s'agissait pas de SS, comme on l'a longtemps cru, mais d'hommes de la Wehrmacht* », assure-t-il.

L'épisode de Chasselay fut le dernier d'une série d'exactions commises contre les tirailleurs africains pendant la campagne de France. Des crimes étudiés notamment par l'historien allemand Raffael Scheck, professeur à l'université américaine de Colby (Maine) et auteur de *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais. Mai-juin 1940* (Taillandier, 2007). D'après lui, la haine des Allemands pour les tirailleurs et la peur qu'ils en avaient remontent à la première guerre mondiale. Dans les tranchées, les soldats noirs étaient alors accusés de mutiler leurs ennemis avec un coupe-

coupe, arme réglementaire qui faisait partie de leur paquetage. Puis ces troupes coloniales participèrent à l'occupation française de la Ruhr, de 1923 à 1925. Dans *Mein Kampf*, Adolf Hitler voit comme une humiliation cet « *afflux de sang nègre sur le Rhin* ».

Les nazis développeront par la suite une intense propagande contre ce qu'ils appellent « *Die Schwarze Schande* », « la honte noire ». « *Envers ces soldats indigènes, toute bienveillance serait une erreur, ils sont à traiter avec la plus grande rigueur* », pouvait-on lire dans un ordre venu de l'état-major du général Heinz Guderian, un des artisans de la victoire éclair contre la France. Après la capitulation, les exécutions de prisonniers noirs qui, selon l'historien Raffael Scheck, ont fait plusieurs milliers de victimes seront réduites à des péripiétés de la guerre et jamais jugées.

Les affrontements des 19 et 20 juin au nord de Lyon figurent parmi les derniers combats de la campagne de France. A moins qu'ils ne se classent déjà parmi les premiers actes héroïques de la lutte contre l'occupant nazi. En effet, en cette veille d'été, la défaite militaire française est consommée : le 17 juin, le maréchal Pétain a annoncé un cessez-le-feu et demandé l'armistice (signé le 22 juin à Rethondes) ; le lendemain, le général de Gaulle a appelé, depuis Londres, les Français à poursuivre le combat. A Chasselay, ni les tirailleurs ni leurs officiers n'ont évidemment entendu le message lancé sur les ondes de la BBC. Malgré tout, ils vont contribuer, dès le lendemain, à entretenir cette « *flamme de la résistance française* » que l'exilé appelle de ses vœux.

CHASSE À L'HOMME

Les 2200 hommes du 25^e régiment de tirailleurs sénégalais font alors partie des troupes déployées depuis le 16 juin de Caluire à Tarare, sur une ligne de défense censée retarder l'entrée des Allemands dans Lyon. Les effectifs en présence donnent la mesure du défi : moins de 5000 hommes doivent s'opposer aux 20000 soldats du régiment d'infanterie Grossdeutschland et de la division SS Totenkopf, qui déboulent jusqu'à ce point de jonction des nationales 6 et 7. Les Allemands se pensent déjà en terrain conquis ; ils ont traversé la Bourgogne sans rencontrer d'opposition et savent que Lyon a été déclarée « *ville ouverte* » le 18 au matin.

Tandis qu'ailleurs les soldats français préfèrent rompre et s'enfuir, à Chasselay et dans les communes environnantes, comme Lentilly, Fleurieu ou L'Arbresle, les tirailleurs sénégalais et quelques artilleurs aux moyens dérisoires font face à la Wehrmacht. Ils ouvrent le feu, le 19 vers 10 heures, sur les émissaires allemands venus leur intimider de se rendre. S'ensuivent plusieurs heures de combats meurtriers, notamment autour du couvent de Monthuzin. Le lendemain, à la tête d'une poignée de braves regroupés dans le parc du château du Plantin, le capitaine Gouzy décide même d'un « *baroud d'honneur* », qui s'achève de façon tragique au Vide-Sac.

Pendant ces deux journées, les Allemands organisent une chasse à l'homme dans Chasselay. Maison par maison, cache par cache, ils traquent les tirailleurs rescapés. Exécutions individuelles et tueries collectives se poursuivent. Certains corps sont aspergés d'essence et brûlés. Des prisonniers sont exhibés comme des trophées, attachés à l'avant de chars. Quelques grades blancs sont exécutés pour avoir tenté de protéger leurs camarades, comme les sous-lieutenants de Montallivet et Cevar. Le capitaine Gouzy reçoit une balle dans la jambe pour avoir protesté contre les traitements infligés à ses hommes.

Des habitants de Chasselay multipliant, eux aussi, les démonstrations de courage. La pharmacienne, Henriette Morin, se rend au Vide-Sac le 21 juin au lever du jour. Elle donne les premiers soins à deux blessés stoïques,

« IL NE S'AGISSAIT PAS DE SS, COMME ON L'A LONGTEMPS CRU, MAIS D'HOMMES DE LA WEHRMACHT »

JULIEN FARGETTAS
historien



l'un avec un bras arraché, l'autre avec les deux jambes écrasées par les chenilles (ce dernier succombera à la gangrène). Des fermiers cachent les rescapés avant de les exfiltrer. Des blessés sont soignés dans une antenne d'urgence par le docteur Payronet, la pharmacienne Morin et une bonne sœur infirmière, puis transférés clandestinement vers l'hôpital militaire Desgenettes de Lyon. Malgré l'interdiction, dictée par les Allemands, de leur donner une sépulture, une soixantaine d'hommes du village creusent une fosse commune de 30 mètres de long au Vide-Sac et enterrent les corps. Ils rentreront chez eux totalement bouleversés.

Dans son bureau, Jacques Pariost, le maire de Chasselay, 71 ans, sort d'un carton les papiers retrouvés à l'époque sur les cadavres. Des numéros de matricule et d'autres pièces d'identification, méthodiquement classés par le secrétaire de mairie et maître d'école de l'époque, Raymond Murard. Des carnets remplis d'instructions tactiques à l'usage des jeunes recrues. Des lettres intimes, surtout, à l'encre délavée, reçues de la famille ou envoyées à des proches. Les enveloppes ont plusieurs adresses, successivement rayées, suivant leur destinataire du centre de recrutement de Thiaroye, au Sénégal, jusqu'au camp de formation de Souge, près de Bordeaux, puis vers les zones de combat.

Les missives sont écrites dans un français tendre ou cérémonieux, à l'occasion approximatif. Parfois rédigées en langue et caractères wolof, elles sont riches en salutations et mots de réconfort à une « chère mère », un « cher cousin » ou encore à « monsieur frère ». Des courriers à la fois banals et émouvants, comme celui du sergent-chef Dabi Compaore, qui écrit aux siens, les rassure, se dit en bonne santé. La lettre ne quittera jamais la poche de sa capote.

Jacques Pariost se sait en charge du présent et du passé, des vivants et des morts. « Il n'y a pas de fertilité à être le maire d'une commune où a eu lieu un massacre », assure-t-il. Mais, à coup sûr, c'est un lourd héritage. Tout en nous faisant visiter le petit musée local où sont entreposés des effets ayant appartenu aux tirailleurs, il invoque « la transmission du devoir de mémoire aux enfants ».

En quatre-vingts ans, Chasselay a bien changé. Le village d'autrefois est devenu une petite ville résidentielle dont la plupart des habitants travaillent à Lyon. Quant au couvent de Montluzin, il a été repris par une congrégation de moines, et les récits qui traversaient les générations de sœurs, magnifiant notamment le rôle de la mère supérieure, sœur Clotilde, forte femme célébrée pour avoir défié l'ennemi, s'en sont allés avec les dernières pensionnaires.

DE LA PROPAGANDE À L'OUBLI

Alors que la mémoire s'effiloche peu à peu, il ne reste plus guère que Jean Vapillon, 87 ans tout juste, pour évoquer ses souvenirs de gamin, forcément sommaires. Il se souvient de son émotion de même en voyant arriver au village ces soldats noirs. Lui revient aussi l'image de la cave où il s'était terré pendant les combats, jusqu'à l'irruption des Allemands. « Ils ont demandé s'il y avait des Sénégalais. Ma mère leur a dit : "Non, pas de Sénégalais. Ils sont repartis." » La tante de Jean Vapillon, Jeanne Damour, s'était illustrée, à l'époque, en sauvant plusieurs tirailleurs.

Faute de témoins, il reste donc en aide-mémoire ce cimetière très particulier, créé pendant la guerre, principalement par la violence d'un homme, Jean Marchiani, responsable local de l'association des anciens combattants. Dès juillet 1940, cet ancien poilu, portant béret et nanti de solides relations dans les cercles pétainistes, entreprend de donner une sépulture décente aux ti-



Le 20 juin dans l'après-midi, des tirailleurs faits prisonniers et désarmés sont conduits à l'écart de Chasselay (Rhône). Les bras en l'air, ils sont entassés dans un champ, au lieu-dit Vide-Sac, puis exécutés à l'aide des mitrailleuses de deux tanks. Les corps sont ensuite abandonnés sur place. La scène, photographiée par un soldat allemand, a été formellement identifiée, fin 2019, par l'historien Julien Fargettas. Le maire de la commune, Jacques Pariost, a également authentifié avec certitude le lieu.

COLLECTION BAPTISTE GARIN

railliers. Le gouvernement de Vichy se méfie d'abord de ce qui peut apparaître comme une bravade envers les Allemands. Mais il finit par autoriser, en 1942, le regroupement dans un cimetière des corps des 48 tirailleurs morts au Vide-Sac et des dizaines d'autres dépouilles enfouies à la hâte dans des fosses communes des environs.

Au total, 188 tirailleurs tués les 19 et 20 juin 1940, dont cinquante non identifiés, ainsi que six tirailleurs nord-africains et deux légionnaires (un Albanais et un Russe) sont ainsi réunis dans l'enceinte dont l'architecture est née de l'imagination de Marchiani. A l'heure où l'empire colonial est peu à peu reconquis par les forces gaullistes, la mémoire de ces soldats « indigènes », officiellement « morts au champ d'honneur », devient même un outil de propagande. Des collaborateurs sentent peut-être aussi le vent tourner en cette année charnière de la guerre... La cérémonie d'inauguration, retransmise à la radio officielle, se déroule le 8 décembre 1942, le jour du débarquement des Américains en

Afrique du Nord. Trois jours plus tard, les Allemands entrent en zone libre.

Après la guerre, le Tata reste un endroit fréquenté. La IV^e République, qui espérait préserver son empire colonial sous l'appellation révisité et fallacieuse d'Union française, tente d'utiliser la symbolique de ce cimetière et le sacrifice des tirailleurs. De grandes cérémonies se tiennent à Chasselay, dont une en présence du président Vincent Auriol, en 1949. Mais, après les indépendances africaines, le lieu perd sa vertu démonstrative. Le sacrifice des tirailleurs sénégalais, cette « hostie noire » célébrée par Léopold Sédar Senghor dans un poème, et plus généralement les morts de 1940 sont éclipsés par les martyrs de la Résistance ou les massacres de la Libération. Le pouvoir gaulliste a beau déclarer le Tata « nécropole nationale » en 1966, les événements de Chasselay sont peu à peu ravalés au rang d'histoire locale.

Fidèle à son passé, la commune, elle, n'oublie pas. Elle organise des commémorations, réunissant chaque année la population, quelques militaires et des associations africaines venues de Lyon. Des passionnés d'histoire s'emploient également à sauvegarder le souvenir de ces journées terribles. Michel Chinal, 76 ans, un géomètre à la retraite, a ainsi enregistré, à partir de la fin des années 1980 – en 8 mm puis en VHS –, le témoignage des derniers survivants. « Il fallait le faire », dit-il simplement. Précieuses archives où l'on voit en couleurs délavées la pharmacienne Henriette Morin ou le capitaine d'artillerie Raphaël Pangaud décrire de manière clinique les tueries, loin des récits par trop ronflants recueillis après la guerre.

L'ALLEMAND QUI MANGEAIT DES CERISES

Raphaël Pangaud, officier de réserve âgé de 43 ans en 1940, a combattu au couvent de Montluzin. Caché dans un fossé, il a assisté à l'assassinat des tirailleurs capturés. « Nous avons entendu les cris des Sénégalais qui étaient mitraillés dans la cour du couvent. Ces pauvres types hurlaient. » Puis il a été à son tour fait prisonnier et interrogé par un officier allemand, un certain Wagner, au français châtié, qui bouillottait des cerises dans une chapelle tandis que les soldats africains étaient pourchassés et exécutés à l'extérieur. « Je ne comprends pas que vous ayez des Nègres dans vos armées. Nous, nous ne ferions jamais ça », disait Wagner, entre deux couplets sur les mérites d'Hitler.

De lieu de mémoire, le Tata aurait ainsi pu devenir un carré de silence et d'oubli, comme en laissent toutes les guerres sur tous les territoires. Mais il semble l'objet d'un regain d'intérêt, comme si l'histoire de ces tirailleurs retrouvait une pertinence, peut-être une actualité. Des jeunes Français, fils d'immigrés africains, revendiquent l'héritage de ces soldats, à l'instar du rappeur Black M. Des chefs d'Etat africains font de plus en plus régulièrement le déplacement à Chasselay. La secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, Geneviève Darrieussecq, est attendue sur place pour les cérémonies prévues ce dimanche 21 juin.

Julien Fargettas, lui, poursuit son travail d'historien. Bien que les archives du 25^e RTS aient brûlé en 1944, il a identifié les noms de plusieurs des morts enterrés comme « inconnu ». Ils s'appelaient Bop Colou, né en 1916 à Diourbel (Sénégal), Issa Samake, né en 1915 à Segou (Soudan français, devenu depuis le Mali) ou Abdou Seck, né en 1919 à Kaolack (Sénégal). M. Fargettas espère voir bientôt leurs noms inscrits sur le Tata, comme une réparation. Après une identité retrouvée, voilà que des photos redonnent désormais des visages à ces hommes qui, il y a quatre-vingts ans, payèrent de leur vie le seul fait d'être noir. ■

BENOÎT HOPQUIN

L'événement



ÉDITORIAL
Par Jean-Emmanuel Ducoin

Jeunesse damnée

La dureté des mots, l'absence d'empathie. Alors que le mouvement de protestation contre les violences policières et le racisme s'intensifie, l'exécutif ne cache plus sa crainte de voir se lever un vent de révolte durable au sein de la jeunesse. À sa manière, Emmanuel Macron a bien compris que le divorce était consommé. Il l'a en quelque sorte assumé, dimanche soir. Si les États-Unis ne sont pas la France, l'affaire George Floyd sert de vecteur au mal-être de la partie la plus jeune de la population, pour laquelle tout ressort en bloc : les discriminations, les humiliations, la xénophobie, la précarité, le chômage, l'absence de perspectives d'à-venir...

L'affaire est sérieuse et pourrait déboucher sur une rupture générationnelle d'une ampleur inédite et menaçante pour la cohésion de la société. Certes, nous n'avons pas attendu le Covid-19 pour constater cette fracture, singulièrement envers la jeunesse des quartiers populaires, frappée par toutes les injustices systémiques. Mais les effets du confinement, utile pour protéger les plus âgés, a jeté les primo-génération dans une fragilité sans précédent. Scolarité, examens, diplômes, formations, entrée dans l'emploi : les conditions de vie se sont aggravées, rendant le quotidien encore plus anxiogène que d'ordinaire...

Que deviennent dès lors nos jeunes – qu'ils soient héritiers de l'immigration ou non –, au gré d'une société inégalitaire, d'une éducation à la dérive et d'un monde où seul est glorifié le culte du fric et de la réussite télémarketingisée ? Chômage de masse des moins de 30 ans (40 % dans les zones dites sensibles), paupérisation, destruction des services publics : la crise paraît hors-sol, mais la misère, elle, a des racines si profondes qu'elles labourent et écrasent les entrailles des quartiers, des familles, des jeunes, de nos enfants, broyés sous le laminoir d'un paysage sanitaire et économique dévasté, victimes d'une époque frappée du sceau de la déréalisation. L'avenir de la République se joue en grande partie dans ces quartiers populaires. Si le décrochage se poursuit, la République elle-même sombrera. ●

RECONFINEMENT D'URGENCE À PÉKIN

Un confinement d'urgence a été ordonné dans onze quartiers de Pékin samedi, après que plusieurs dizaines d'habitants ont été testés positifs au coronavirus. Face à la crainte d'une résurgence de l'épidémie en Chine, une campagne massive de dépistage a également été organisée dimanche.

52 %

C'est la part de Français qui estiment que le « système économique capitaliste » n'est pas « compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique », selon un sondage BVA publié dimanche.

ÉLYSÉE

Entre méthode Coué et discours de l'ordre

Lors de sa quatrième allocution télévisée depuis le début de la crise, le président de la République a annoncé l'accélération du déconfinement et appelé à travailler plus.

Emmanuel Macron a annoncé dimanche que le pays avait remporté une « première victoire » contre le Covid-19. L'ensemble du territoire passe ainsi en zone verte, et le second tour des municipales aura bien lieu le 28 juin. Dès à présent, le président de la République l'assure : il est possible de « reprendre pleinement le travail » et de « retrouver notre art de vivre ». Après avoir vanté le « choix humaniste de placer la santé au-dessus de l'économie », qui a permis de sauver des « dizaines de milliers de vies », après avoir salué tous ceux qui se sont retrouvés en première ligne et, enfin, souligné que « 500 milliards d'euros » ont été mobilisés dans la période, Macron a évoqué l'après. Car ces milliards « viennent s'ajouter à notre dette ». Or, « nous ne la financerons pas en augmentant les impôts », assène-t-il, écartant tout retour de l'ISF. La « seule réponse », c'est de « travailler, de produire davantage », insiste-t-il. « Nous devons le faire alors que notre pays va connaître des plans sociaux et des faillites multiples », pronostique le président, qui souhaite répondre par une reconstruction économique qui devra être « écologique, souveraine et solidaire ». Celle-ci sera « préparée tout l'été avec les forces vives de la nation ». À voir, tant ces forces ont été écartées depuis le 15 mars. Le président entend aussi donner « des libertés et des responsabilités inédites » aux hôpitaux, universités et maires, avec à n'en pas douter un fort risque de rupture de l'égalité républicaine. Une mesure qu'il cherche à imposer depuis des mois. « Je ne crois pas que relever les défis qui sont devant nous invitent à revenir en arrière », tranche-t-il. « Et cela ne s'arrêtera pas. »

Déconfinement accéléré, retour de l'école obligatoire

À défaut d'acte 3 du quinquennat, les Français ont gagné, dimanche soir, quelques précisions sur l'épisode 3 du déconfinement, après les assouplissements intervenus les 11 mai et 2 juin derniers. Même si « le virus n'a pas disparu » et « qu'il faudra vivre encore longtemps avec lui », Emmanuel Macron a annoncé que l'ensemble du territoire, sauf Mayotte et la Guyane encore très touchées, allait passer, dès ce lundi, « en zone verte ». Conséquences : « Une reprise plus forte du travail », « la réouverture des cafés et restaurants en Île-de-France », « la possibilité de se déplacer dans les pays européens sans restriction », et même, à partir du 1er juillet, au-delà du Vieux Continent, dans les États qui parviennent à maîtriser l'épidémie. Sur tout, le chef de l'État a répondu à l'attente de nombreux parents en rétablissant, « à partir du 22 juin », le principe de l'école « obligatoire », « selon les règles de présence normales », dans les écoles maternelles, primaires et les collèges, sans mentionner toutefois les lycées (lire en p. 4). Autre conséquence de cette épidémie contenue, les visites dans les maisons de retraite et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) seront de nouveau « autorisées » à partir de ce lundi, sans restriction autre que les classiques mesures barrières. Mais les rassemblements de personnes resteront « très encadrés », pour éviter toute seconde vague. « Nous devons nous préparer si l'épidémie revient avec plus de force », a-t-il aussi prévenu.

Autocélébration et généralités

En fait d'annonces fracassantes, le chef de l'État s'est borné à vanter les mérites de sa politique économique, tout en traçant un timide cap pour la suite. « Chômage partiel, prêts aux entreprises, accompagnement aux indépendants... Tout a été mis en œuvre pour sauvegarder nos emplois », a-t-il tout d'abord énuméré. Avant de renchérir dans l'autocé-



lébration : « Plans massifs pour l'industrie automobile, l'aéronautique, le tourisme... Nous avons mobilisé près de 500 milliards d'euros pour notre économie. Dans combien de pays tout cela a-t-il été fait ? »

Pour ce qui est de l'avenir, Emmanuel Macron s'est placé dans le droit-fil de son discours du 31 mars dernier, où il avait surpris par ses accents souverainistes. Il va falloir « reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire », a-t-il martelé, appelant à sceller un nouveau « pacte productif ». Ce « pacte », aux contours flous, impliquera visiblement des relocalisations, mais seulement « lorsque cela se justifie ». Au détour d'une envolée, Emmanuel Macron a également laissé entendre qu'il faudra « travailler davantage » – sans reprendre la formule sarkozienne jusqu'au bout qui précisait « pour gagner plus » – tout en insistant sur la multiplication probable des « faillites et des plans sociaux ». Une porte ouverte au chantage à l'emploi, qui a déjà commencé à être utilisé par certaines directions d'entreprises ? Finalement, la seule annonce tangible tient en un plan de rénovation thermique des bâtiments, sans chiffrage pour autant. Quant aux mesures censées assurer la transition écologique de notre modèle productif, elles se résument à une « industrie plus verte » et à un énigmatique recours à « notre puissance maritime ».

Enfin, le chef de l'État a adressé quelques phrases aux personnels soignants, qui ont prévu de descendre dans la rue le 16 juin.

UNE RÉVÉLATION VITE OUBLIÉE

« Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. » Emmanuel Macron, le 12 mars



Après avoir salué leur courage, il a assuré qu'ils seraient « revalorisés » dans le cadre du Ségur. Les syndicats redoutent que, si les négociations débouchent bien sur une revalorisation de leur traitement, ce rattrapage salarial se fasse au prix d'une nouvelle flexibilité. C'est ce qu'avait annoncé il y a trois semaines déjà le ministre de la Santé Olivier Véran en expliquant à des soignants de la Pitié-Salpêtrière sidérés : « Nous avons fait le bon diagnostic, nous avons pris les bonnes orientations. Mais nous n'avons été ni assez vite ni assez fort. »

Silence et mépris sur les violences policières

L'intervention du président, silencieuse depuis le 2 juin, date à laquelle s'étaient réunis devant le tribunal de Paris des milliers de manifestants à l'appel du comité Adama, était très attendue sur la question du racisme et des violences policières. Au lendemain d'une nouvelle et importante manifestation (lire p. 7), Emmanuel Macron en a d'abord appelé à l'« unité autour du patriotisme républicain ». « Nous sommes une nation où chacun, quelles que soient ses origines, sa religion, doit trouver sa place. Est-ce vrai partout et pour tout le monde ? Non », a-t-il lucidement constaté, mais pour mieux en appeler à l'égalité des chances. Le concept favori des libéraux pour cacher la forêt des inégalités. Le chef de l'État a promis « de nouvelles décisions fortes » en la matière après que la porte-parole du gouvernement a plaidé, samedi, la réouverture du « débat

autour des statistiques ethniques » et que le ministre de la Ville a annoncé de nouveaux testings en entreprise.

Si l'hôte de l'Élysée a enjoint à être « intraitable face au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations », il n'a pas eu un mot sur les violences policières dénoncées par des milliers et des milliers de jeunes. Il a préféré envoyé des gages aux policiers et gendarmes mobilisés depuis jeudi dernier contre les mesures annoncées par Christophe Castaner la semaine dernière, notamment la suppression de la clé d'étranglement. « Ils sont exposés à des risques quotidiens en notre nom, c'est pourquoi ils méritent le soutien de la puissance publique et la reconnaissance de la nation », a-t-il déclaré avant de fermer le ban.

En revanche, Emmanuel Macron s'est fait le pourfendeur des « séparatistes », quitte à stigmatiser l'ensemble du mouvement mondial qui s'est mis en branle depuis la mort de George Floyd. « Ce combat noble est dévoyé lorsqu'il se transforme en communautarisme, en réécriture haineuse ou fausse du passé », a-t-il affirmé, prévenant que « la République n'effacera aucune trace, ni aucun nom de son histoire », tout en appelant à « lucidement regarder ensemble toute notre histoire, toutes nos mémoires », « notre rapport à l'Afrique en particulier ». Un renversement des rôles alors que les jeunes mobilisés veulent précisément faire la lumière sur les pans oubliés de notre histoire.

LA RÉDACTION

L'événement**Les vieilles rengaines plutôt que de nouveaux refrains**

Les politiques mises en place durant le confinement et pour organiser le retour de l'activité ont confirmé les lunes du macronisme.

En quatre allocutions télévisées, l'hôte de l'Élysée n'a eu de cesse de promettre le changement, sans déclinaison concrète. La dernière de ce dimanche soir n'a pas dérogeé à cette règle du vide. En revanche, les actes de l'exécutif démontrent que les dernières années du quinquennat risquent de se dérouler selon les vieilles rengaines appliquées depuis 2017.

1 NOUVELLES MENACES SUR LES RETRAITES

L'estimation est tombée ce vendredi. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), la crise économique pourrait faire grimper le déficit des retraites à 30 milliards d'euros cette année, contre 4,2 milliards envisagés initialement. Cette dégradation sans surprise résulte d'une perte de recettes (chute des cotisations sociales en raison de la flambée du chômage et du recours à l'activité partielle). Le déficit servira-t-il de prétexte, une fois encore, à un tour de vis sur les retraites ? C'est ce que craint l'économiste Michaël Zemmour : « La question d'un ajustement du régime ne doit surtout pas être posée maintenant. Une logique de désendettement accélérée, à l'image des politiques d'austérité menées en 2010, risquerait de poser un problème à la fois social et économique : retirer du pouvoir d'achat aux futurs retraités ne ferait qu'ajouter de la crise à la crise. »

Pourtant, certains macronistes plaident pour une réforme paramétrique, via l'allongement de la durée de cotisation (et donc, in fine, un recul du départ pour une retraite à taux plein). Les syndicats, quant à eux, pressent l'exécutif de renoncer à sa réforme « systémique », c'est-à-dire au passage à un régime par points. « Cela n'a aucun sens, d'aller se remettre sur la figure à la rentrée sur ce sujet-là », martèle par exemple Laurent Berger, dirigeant de la CFDT, pourtant soutien historique d'un régime universel.

2 LES SERVICES PUBLICS, CIBLES DU POUVOIR

Mais où était Olivier Dussopt durant le confinement ? Sans doute totalement déconnecté. La première chose que fit le secrétaire d'État à la Fonction publique, une fois le déconfinement amorcé, fut de convoquer les organisa-

tions syndicales pour reprendre l'agenda social consacré à la fusion des instances représentatives et à la destruction des comités hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT). Oublié le fait que les agents hospitaliers, des collectivités territoriales et des services publics de l'énergie ou des transports ont été en première ligne face au virus à assurer les services essentiels. Pour le grand ordonnateur de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, il est urgent de reprendre le travail visant à instiguer de la « mobilité » en instaurant les ruptures conventionnelles (décret pris début février), et à saper le statut d'agent public en généralisant le recrutement de contractuels, y compris dans la haute fonction publique. Bref : appliquer aux services publics les ordonnances Macron de 2017 de destruction du Code du travail. « Persister peu ou prou dans les dérives qui ont conduit à cet affaiblissement de nos services publics constituerait une faute particulièrement accablante. C'est pourtant la voie que vous semblez privilégier », dénonçait ces derniers jours la CGT.

3 LA RÈGLE DES EXCEPTIONS AU DROIT DU TRAVAIL

Flexibiliser le droit du travail en faveur des employeurs pour faire face à l'épidémie... Malgré le lien de cause à effet tenu entre l'urgence sanitaire et la casse des protections légales des travailleurs, ce fut pourtant le parti pris par le gouvernement dans les premiers décrets publiés mi-mars à l'heure du confinement. Cette incongruité est poussée à l'extrême, puisque ce choix est appelé à durer. Déroger au temps de travail légal des salariés de jour comme de nuit et puiser dans les jours de congés payés et de réduction du temps de travail demeurent légaux jusqu'au 31 décembre 2020, quand bien même le virus disparaîtrait. Tout un tas de mesures passées par décret en avril ont eu pour conséquence d'affaiblir le rôle des instances représentatives du personnel déjà bien amoindries par les ordonnances Macron de 2017. Les services de Muriel Pénicaud se sont montrés à tel point sourcilieux sur le fait que rien ne vienne entraver l'activité économique que le directeur général du travail a enjoint fin mars aux agents de contrôle de limiter drastiquement leurs interventions sur site. L'un de ces inspecteurs, qui avait engagé une procédure en référé à l'encontre d'une structure d'aide à domicile protégeant insuffisamment ses salariés, a été suspendu de ses fonctions. ●

CYPRIEN BOGANDA ET STÉPHANE GUÉRARD

Hôpitaux psychiatriques Soigner à double tour

Par
ÉRIC FAVEREAU

C'est un regard unique sur l'univers de l'hospitalisation en psychiatrie en France que pose le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), dans un rapport rendu public mercredi. Et il est inquiétant, avec la confirmation d'une folie bien française : un goût immodéré pour l'enfermement. On enferme en effet de plus en plus, et cela sans le consentement du malade. On isole aussi, voire on attache. Seul élément positif, ces pratiques sont de plus en plus interrogées, voire discutées au sein des établissements.

Depuis qu'elle est à la tête du CGLPL, Adeline Hazan et ses équipes ont procédé à une radioscopie complète des lieux, visitant la totalité des établissements psychiatriques, avec un objectif : observer comment sont respectés les droits des patients. Une nouveauté. Car jusqu'au début des années 2000, cette question était de fait peu abordée, la prise en charge de la maladie mentale évoluant dans un monde à part, avec ses propres règles et avec un rôle clé attribué au psychiatre, celui-ci s'estimant seul garant des droits de son malade. Avec la diminution forte du nombre de lits (*lire ci-contre*) mais aussi la montée en puissance du sécuritaire, les pères en psychiatrie ont changé. Et les pratiques, également. Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'hospitalisations sans l'accord du patient a augmenté régulièrement, au point de les banaliser.

Aujourd'hui, un Français sur cinq souffre de troubles mentaux. *«342 000 personnes ont été hospitalisées dans un établissement public ou privé en 2018. Parmi celles-ci, 80 000 ont été prises en charge sans leur consentement»*, remarque le CGLPL. C'est-à-dire près d'un quart : c'est énorme. Il y a vingt ans, c'était deux fois moins. *«La part des soins sous contrainte dans les admissions croît de façon préoccupante, s'alarme le CGLPL, cela va jusqu'à*

Dans un rapport rendu public mercredi, Adeline Hazan, contrôleur des lieux de privation de liberté, s'alarme du recours de plus en plus systématique à l'enfermement des patients, entre autres atteintes à leurs droits.

représenter 40 % d'entre elles dans certains établissements.» Faut-il le rappeler ? Il n'y a qu'en psychiatrie que l'on peut soigner sans l'accord du patient.

BANALISATION

Cette contrainte aux soins n'est pas sans conséquence. Elle conduit bien souvent les professionnels à s'autoriser *«une contrainte au corps se traduisant en une contrainte aux comportements : horaires, tabac, visites, etc.»* voire à isoler les patients dans des chambres spéciales, et parfois à les attacher pendant des jours, voire des mois. *«Or, fait remarquer le CGLPL, les personnes admises en soins psychiatriques sans leur consentement sont parmi les plus vulnérables, les moins capables de défendre leurs droits et leur dignité.»*

Qu'a vu le CGLPL durant cette centaine de contrôles effectués à travers l'Hexagone ? Une sorte de banalisation inquiétante. Exemple d'une visite au centre hospitalier spécialisé de Blain (Loire-Atlantique) en 2018 : *«Faute de chambre disponible, des patients nouvellement admis sont parfois hébergés en chambre d'isolement.»* Bref, on isole, faute de mieux et faute de place. Et on s'y habitue : *«La culture de l'enfermement et des restrictions dans le champ psychiatrique est intériorisée par tous : soignants, famille et pro-*

ches, patients aussi. L'ensemble perpétue le refus de s'interroger sur les pratiques, la compatibilité de l'enfermement et des restrictions qui l'accompagnent avec le soin», analyse le CGLPL.

Autre cas, à l'hôpital du Forez à Montbrison (Loire) en 2017 : on y a pris l'habitude d'enfermer ceux qui ont eu le malheur de vouloir se suicider. *«Presque toutes les tentatives de suicide font l'objet de ce type de placement. Le patient est immédiatement contenu au sein de ce service, un lit est d'ailleurs prééquipé avec du matériel de contention et il est transféré en secteur d'isolement sous réserve de la disponibilité d'une chambre.»* Et quand il n'y a pas de place, *«le patient est contenu dans le cou-*

«342 000 personnes ont été hospitalisées en 2018. Parmi celles-ci, 80 000 ont été prises en charge sans leur consentement.»

Extrait du rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

loir des urgences». Lors d'une visite au centre hospitalier Edouard-Toulouse à Marseille, en 2016, les contrôleurs ont aussi constaté *«que le recours à l'isolement était important : sur les 871 patients des unités adultes, 369 (soit 42,36 %) ont fait l'objet d'une mise en chambre d'isolement, pour une durée moyenne particulièrement longue de 12,51 jours»*. Enfermés, isolés, mais aussi privés d'un minimum de liberté dans les gestes quotidiens, alors que bien souvent rien ne le justifie cliniquement.

INFANTILISATION

Au centre hospitalier de Novillars (Doubs), *«malgré la volonté affichée d'offrir une prise en charge de qualité, les moyens humains sont insuffisants et conduisent le personnel soignant à adopter des pratiques portant atteinte à la liberté d'aller et venir et à la dignité des patients. Dans une unité de long séjour, un seul soignant est présent durant la nuit. En conséquence, les patients sont systématiquement enfermés dans leurs chambres durant toute la nuit alors même que ces chambres ne sont pas équipées de sanitaires, ni de sonnettes d'appel»*. Encore un exemple, cette fois dans un établissement du Grand-Est : les unités sont toutes fermées, à l'exception d'une seule ; certains patients en soins libres disposent d'un badge leur permettant d'ouvrir la porte, ce qui permet aux responsables d'affirmer qu'ils peuvent sortir à leur guise. *«Ce qui est inexact puisque la détention de ce badge est subordonnée à l'autorisation du médecin.»*

Et puis il y a aussi la question faussement anecdotique de fumer, avec tout un tas de réglementations absurdes, à la Kafka : *«Le résultat est souvent une situation humiliante, à tout le moins infantilissante, constate le CLGPL. Dans une unité, les patients ne sont autorisés à fumer que quatre fois par jour à raison d'une cigarette à chaque pause.»* Dans une autre, les règles appliquées sont différentes, sans raison. Un règlement précise ainsi *«qu'au-*



Aujourd'hui, un Français sur cinq souffre

cune cigarette n'est distribuée en plus, y compris pour dépanner les patients qui n'en ont pas». Pourquoi ces mesures aux airs de punition ? Quant aux relations avec les proches en visite, tout est aussi aléatoire. Parfois elles sont totalement interdites, *«au motif qu'ici, c'est un lieu de soins»*. Et que dire du tabou des relations sexuelles des patients qui sont *«éminemment dépendantes des équipes et rarement évoquées»* ? Des conditions de vie, au quotidien, parfois indignes. Ainsi, à l'hôpital de Saint-Egrève, près de Grenoble, ce constat effectué en 2018 : *«Toutes les chambres disposent de toilettes, de douche et d'un accès à l'eau, mais dans une pièce séparée par une porte toujours fermée. Les patients doivent appeler pour se rendre aux toilettes.»* *«Lors de ces visites, nous avons pu constater qu'aucun établissement ne ressemble à un autre, chacun ayant ses habitudes, ses règles»*, note en conclusion le CGLPL. Un aléa bien peu thérapeutique. ◆



de troubles mentaux, et près d'un quart des personnes hospitalisées le sont sans leur consentement. PHOTO YANN CASTANIER, HANS LUCAS

«Il manque une loi sur la santé mentale»

Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté, déplore l'absence de volonté politique d'améliorer le suivi des patients en psychiatrie.

Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan achève son mandat en juillet. Elle souligne la question des droits des patients, bien souvent malmenés dans les hôpitaux psychiatriques. **Durant vos six ans de mandat, vous avez visité tous les hôpitaux psychiatriques. Dans votre rapport, le bilan est négatif...** Je ne dirais pas cela. Certes une tendance se maintient, celle d'un enfermement de plus en plus important des malades mentaux. Cette tendance est perceptible depuis vingt-cinq ans. La raison première ? On a supprimé les deux tiers des lits en psychiatrie, passant de 170 000 lits en 1970 à 50 000 en 1999. Le projet

alors était de compenser cette baisse en donnant des moyens importants à l'extrahospitalier. Mais les actes n'ont pas suivi. Alors les 50 000 places restantes ont été dédiées de plus en plus à l'enfermement. Et en dépit des lois de 2011 et 2013 sur l'hospitalisation sous contrainte, une réflexion sur la contrainte et l'enfermement n'a jamais eu lieu.

Et cela ne s'améliore pas...

Non. Nous avons réussi à établir un dialogue avec les établissements psychiatriques. Depuis six ans, lors de nos visites, nous sommes accueillis, écoutés. On entend notre regard extérieur, et nous voyons des pratiques au départ problématiques, qui par la suite sont souvent améliorées. Autre élément encourageant, beaucoup considèrent que le respect des droits fondamentaux fait partie des soins. Sur ce point, j'ai ressenti une vraie évolution. Le droit des patients n'est pas un luxe, c'est une condition indispensable pour une bonne prise en charge. Mais les tendances lourdes sont là.

Sous couvert de péril imminent ou d'urgence, les lois de 2011 et 2013 ont changé les règles des hospitalisations sans consentement. Un seul certificat de médecin suffit pour hospitaliser le patient sans son accord. Et il y a des abus.

Comment réagissent les pouvoirs publics ?

Nous sommes dans un dialogue, mais les réponses ne sont pas satisfaisantes. En 2018, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a publié une feuille de route visant à améliorer le suivi des patients, mais il n'y a pas de volonté politique. En particulier, on ne se donne pas les moyens de réduire l'hospitalisation sans consentement. Le point positif est que sur l'isolement et la contention, nous avons été à l'origine de la loi 2016 qui a permis de les encadrer. Cette loi dit bien que ce sont des pratiques de dernier recours, et que cela relève d'une décision

médicale. Elle devrait donc pouvoir être contestée en justice, mais la loi ne le prévoit pas.

Le juge a son mot à dire pour toute hospitalisation sans consentement. Est-ce une bonne chose ?

C'est positif, car on ne peut pas priver de liberté quelqu'un sans que la justice ait son mot à dire. Mais le juge devrait avoir plus de compétences, être un recours face à des contestations de mesures d'isolement. **Où situez-vous l'urgence ?** Il manque une loi sur la santé mentale, pour tendre vers une psychiatrie intégrée à la cité, au service d'usagers acteurs de leur santé. C'est une réforme d'ampleur. Elle aurait aussi pour objectif de réduire le nombre d'hospitalisations. La psychiatrie reste le parent pauvre de la médecine hospitalière.

Recueilli par **ÉRIC FAVEREAU**



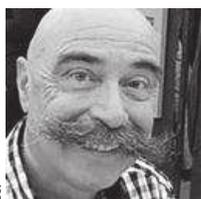
INTERVIEW

AFP

IDÉES/

Jean-Claude Kaufmann

«Les hommes ne comprennent pas les signaux envoyés par les femmes pour dire non»



Dans son enquête sur le consentement dans le couple, le sociologue explore les non-dits de la chambre conjugale: les mécanismes qui peuvent pousser des femmes à céder sans pour autant désirer, et comment certains hommes vont franchir la «ligne rouge» du viol conjugal.

Recueilli par
ANASTASIA VÉCRIN

O merta dans le couple? Les féminicides font la une, l'affaire Weinstein est passée par là, Adèle Haenel s'est levée, le livre *Le Consentement* de Vanessa Springora a bouleversé. Il y a pourtant un lieu où le silence règne encore, c'est le lit conjugal. Que se passe-t-il dans le cas où l'un a envie et l'autre pas? Quand le désir de l'un s'impose à l'autre, parfois avec douceur, parfois violemment, refuser un rapport sexuel à la personne que l'on aime se révèle difficile à dire. En mars dernier, le collectif féministe #NousToutes publiait un appel à témoignages auquel près de 100 000 femmes ont participé: 9 femmes sur 10 ont «fait l'expérience d'une pression pour avoir un rapport sexuel». Le décalage entre la nouvelle morale collective et ce qui se passe dans le secret des draps semble criant. Auteur de plusieurs

ouvrages sur le commerce du couple, le sociologue Jean-Claude Kaufmann a recueilli cette parole indicible: les insatisfactions, les incompréhensions, les souffrances provoquées par les divergences de désir sont largement refoulées dans les couples qui durent. Où se situe la limite entre lourde insistance et viol conjugal? Dans *Pas envie ce soir*, une enquête sur le consentement dans le couple, publiée récemment aux éditions Les liens qui libèrent, Kaufmann explore les mécanismes par lesquels les femmes se retrouvent à céder sans pour autant consentir. **Vous avez enquêté sur le consentement dans le couple, et vos résultats sont sans appel: de nombreuses femmes ressentent une pression de la part de leur conjoint pour avoir des rapports sexuels, est-ce un fait massif?** Mon enquête est qualitative, il est donc difficile de chiffrer. D'abord, ce n'est pas toutes les femmes, dans certains couples, c'est inversé. Mais

ce que j'ai pu constater à travers les témoignages recueillis, c'est que la divergence de désir est quelque chose qui concerne tous les couples. Je n'ai pas travaillé sur les couples homosexuels mais je pense que c'est aussi le cas pour eux. Plus que la sexualité, la question centrale, c'est le désir, le respect du désir de l'autre, avec derrière la question du consentement. La baisse du désir est un fait massif chez les femmes, parfois, il s'agit d'une disparition totale, parfois une petite baisse de motivation, il y a tous les degrés. Dans les témoignages, il ressort que les femmes ont moins de désir quand le couple s'installe mais qu'elles n'en disent mot car elles aiment leur relation en dehors de la sexualité, le couple ordinaire est plus précieux, la bonne équipe qu'on fait ensemble comme elles disent. Si on prend tous ces degrés, je pense que c'est quand même une petite majorité de femmes qui cèdent sans forcément consentir.

Le viol se définit comme l'acte par lequel une personne est contrainte à un acte sexuel sans son consentement. Celui-ci est-il plus difficile à définir dans le viol conjugal?

C'est ce que j'appelle «la ligne rouge», elle n'est pas simple à dessiner mais essentielle. Les hommes qui dépassent cette limite et se moquent de la souffrance de leur compagne entrent dans la catégorie des violeurs et des harceleurs qui violent délibérément, impunément. Ce continent noir des agressions impunies dans le couple existe, et ces violences ont dû redoubler avec le grand enfermement domestique engendré par la pandémie. Les viols conjugaux représentent 31% de l'ensemble des viols. Proportion sous-estimée car elle est calculée à partir des plaintes qui sont un indicateur absolument insuffisant aujourd'hui. Les institutions ne sont pas à l'écoute. La plainte pour viol dans l'espace public n'est pas simple mais

elle l'est encore moins quand il s'agit d'une personne très proche. En dessous de la ligne rouge, les femmes voient le rapport sexuel comme une corvée, un peu comme les tâches ménagères, c'est pénible mais il faut le faire quand même. Dans ce domaine, il va falloir en parler, faire comprendre au partenaire que tout cela, c'est fini. Il y a chez la majorité des hommes une incompréhension face aux signaux envoyés par les femmes pour dire non.

Le couple, qui devrait être le lieu de la parole libre, se révèle être l'endroit du non-dit, du secret. Si les femmes interrogées ne formulent pas leur non-consentement, le corps parle de lui-même...

Le langage du corps est une conversation subtile. Une femme qui n'a pas envie peut croire avoir envoyé un signal fort en se retournant sur le côté à un homme qui approche sa main d'elle dans le lit. Mais une majorité d'hommes ne recevrait pas le





JEAN-CLAUDE KAUFMANN
PAS ENVIE CE SOIR
 Les liens qui libèrent,
 272 pp., 19 €.

D'un point de vue féministe, cela peut apparaître choquant et rétrograde, politiquement incorrect, mais c'est une réalité. Doit-on taire une réalité? Je ne dis pas que les hommes ont plus de désir que les femmes, ce n'est pas quantitatif. Ce sont les trajectoires du désir qui sont différentes: chez les hommes, le désir est constant et régulier, que le couple soit passionné, amoureux tranquille, routine plan-plan, ou dans une relation tendue, voire violente. Pour les femmes, il y a des moments, des contextes où il y a une explosion nouvelle du désir, notamment dans la genèse du couple, dans les premières rencontres, les femmes sont expressives, audacieuses, libérées, peut-être davantage que les hommes. Il y a des résurgences de désir quand elles quittent leur compagnon pour un nouveau, elles retrouvent un accord avec leur corps. Les principes universels sont importants pour avancer vers l'égalité, mais si on refuse de regarder la réalité en face, on crée de la souffrance, est-ce féministe ça? Je ne le crois pas. La démarche féministe doit permettre au non-consentement de s'exprimer. Il faut pour cela rassurer les femmes sur leur affaïssement du désir et l'expliquer aux hommes. Pour avancer vers l'égalité entre les hommes et les femmes, il faut arrêter de se raconter des fables.

Le respect du consentement, c'est quelque chose qui se joue du côté de la femme et de l'homme...

Complètement, c'est un travail des deux et si possible des deux ensemble, sur les attentes de l'un et de l'autre, le fonctionnement de la mécanique du désir, les gestes, ce travail amoureux va être extraordinaire à faire. L'important est d'en finir avec le réflexe de l'enfouissement toujours à l'œuvre. Si on en discute, qu'on est dans un jeu des échanges, on marche vers une meilleure écoute de l'autre et une meilleure articulation des désirs de chacun. On est au premier mètre des kilomètres qu'il nous faut encore effectuer. Il faudra des générations pour résoudre cette incompréhension. C'est un énorme chantier. Mais quel beau programme! ◆

message. Il y a eu l'affaire Weinstein, mais dans l'intimité de certains couples, on est encore au Moyen Âge. D'une part, parce qu'il y a cette mémoire longue qui s'imprime dans l'inconscient. Dans la tradition des rituels de séduction depuis des siècles, l'homme devait vaincre les résistances de la femme, et la femme était dans la position où elle mettait des barrages même si elle avait du désir. Se défaire de cela ne se fait pas en un jour. A l'heure de #MeToo, les hommes doivent apprendre à être très attentifs au moindre mot et au moindre geste. D'autre part, la zone grise explose car dans certaines situations, l'expression du désir n'est pas claire pour le conjoint mais elle n'est parfois pas claire pour la femme elle-même. Après un premier refus, la femme peut se laisser faire avec un peu de passivité, ce qui pour elle est un message, mais que l'homme interprète parfois comme une paresse habituelle. Les femmes cèdent car elles culpabilisent de ne

pas avoir envie, elles ont peur de décevoir leur compagnon, de briser leur couple. Il faut le dire pour en finir avec cette culpabilisation des femmes, ce refoulement qui peut produire d'importantes souffrances. Pour ça, la parole doit se libérer.

Est-ce une réminiscence du devoir conjugal?

Ce n'est pas exactement le même type de fonctionnement. Il y avait, au XIX^e siècle, un cadre moral collectif instauré par l'Eglise. Les femmes devaient faire don de leur personne, se sacrifier corps et âme pour la famille. Pour l'Eglise, la sexualité était importante, il fallait des enfants, une sexualité procréative. Il y avait même des indications supplémentaires pour la femme, pas trop pour le mari, on disait que si le mari avait du désir, ça pouvait faire des enfants plus vigoureux. On demandait par contre à la femme de faire son devoir sans trop ressentir de plaisir. Aujourd'hui, on est dans une société complètement diffé-

«Le partage des tâches ménagères explique le plafond de verre dans la vie professionnelle comme la disponibilité au désir dans la vie intime.»

rente. Chacun choisit sa vie, sa vérité, sa morale. C'est une sorte de devoir conjugal réinterprété par le choix personnel.

Comment expliquez-vous cette divergence de désir entre les hommes et les femmes?

Ce n'est pas lié à la nature féminine même si on entend encore l'idée absurde que les hommes ont des «besoins». C'est essentiellement lié à la

position des femmes dans le couple. A chaque moment de densification du système ménager et familial, avec l'arrivée de l'enfant notamment, les femmes vont effectuer l'essentiel des tâches, mais surtout en porter la gestion dans la tête, ce qu'on appelle «la charge mentale». Cette responsabilité véhicule de la fatigue, du stress et ne crée donc pas de la disponibilité pour le désir. Même si les hommes s'impliquent davantage, la femme demeure dans un rôle qui lui rend plus difficile l'accès au plaisir. Le partage des tâches ménagères reste la clé de tout, il explique le plafond de verre dans la vie professionnelle comme la disponibilité au désir dans la vie intime. Et le décalage entre les discours publics et la réalité domestique est énorme.

En pointant que les hommes ont souvent plus de désir que les femmes, ne renforcez-vous pas les stéréotypes de genre et les inégalités?



PLANÈTE | CHRONIQUE

PAR STÉPHANE FOU CART

La mort du colibri

Tout le monde, ou presque, connaît la fable du colibri. C'est, paraît-il, une histoire traditionnelle amérindienne, et une parabole parfaite de notre situation face à la crise écologique. Un grand incendie s'étant déclaré dans la forêt, tous les animaux étaient consternés, et plus ou moins en fuite devant le désastre. Tous, à l'exception d'un oiseau tropical si minuscule qu'il pourrait être confondu avec un insecte : le colibri. Celui-ci allait et venait de manière incessante, au point de susciter l'agacement du tatou. Le grincheux mammifère demanda à l'oiseau les raisons d'une telle agitation. L'intéressé lui répondit qu'il allait à la rivière remplir son bec de quelques gouttelettes d'eau et qu'il revenait les verser sur le brasier. Le tatou objecta que ces quelques gouttes d'eau n'y changeraient rien. « Je le sais, répondit l'oiseau. Mais je fais ma part. »

« Faire sa part » : c'est le mot d'ordre du mouvement Colibris, l'organisation créée en 2007 sous l'impulsion d'une personnalité charismatique, Pierre Rabhi, chanteur de l'agroécologie et de la sobriété heureuse. L'idée sur laquelle repose le mouvement est séduisante. Elle mise sur le courage moral de quelques-uns, sur l'éthique de l'action individuelle, sur l'exemplarité et la capacité des conduites vertueuses à inspirer les autres. Hélas ! Entre autres enseignements, la pandémie de Covid-19 vient d'administrer la preuve empirique que si « faire sa part » est peut-être nécessaire, c'est très loin d'être suffisant.

Très loin du compte

Comment en être convaincu ? Les mesures prises un peu partout dans le monde pour endiguer la progression de la pandémie due au SARS-CoV-2 ont formé une expérience inédite à l'échelle planétaire sur l'impact que pourrait avoir la prise de conscience subite, par 4 milliards d'individus – c'est, grosso modo, le nombre d'humains qui se sont retrouvés confinés pendant plusieurs semaines –, des dégâts que produisent leurs déplacements et leur consommation sur le climat. Le confinement de près de la moitié de l'humanité et la mise à l'arrêt des pans de l'économie affectés par cette contrainte n'auront eu finalement qu'un impact limité.

Dans une analyse publiée le 19 mai par la revue *Nature Climate Change*, la climatologue Corinne Le Quéré et ses coauteurs le notent : « La baisse des émissions quotidiennes de dioxyde de carbone issu de la combustion des ressources fossiles, estimée à 17 % à son maximum [par rapport à l'année précédente], à la suite du confinement sévère et forcé des populations mondiales, est extrême et probablement inédite. Pourtant, cela ne correspond qu'au niveau des émissions de 2006. » On voit qu'une conversion massive des humains à la sobriété prônée par les Colibris – fût-elle contrainte – n'a pas l'effet escompté (même si celui-ci est réel).

La raison, comme nous l'a récemment expliqué François Ge-

LES TENANTS DE LA DÉRÉGULATION ET DU MARCHÉ LIBRE TROUVENT AUSSI LEUR INTÉRÊT DANS LA DIFFUSION DE CETTE VULGATE

« FAIRE SA PART » EST UNE BELLE IDÉE, MAIS C'EST AUSSI UNE IDÉE À MANIPULER AVEC PRÉCAUTION

menne, spécialiste de géopolitique de l'environnement et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est que le changement climatique tient pour beaucoup au fonctionnement des grandes structures qui forment le socle de l'économie mondiale. En particulier, la production énergétique et la production alimentaire sont fortement émettrices de gaz à effet de serre, ce qu'une modification des comportements individuels n'est pas en mesure de changer rapidement. Une centrale à charbon, une fois sortie de terre, fournira leur électricité à ses riverains pendant quatre décennies, même si ceux-ci décident de réduire leur consommation.

Ainsi, « faire sa part » est incontestablement une belle idée, mais c'est aussi une idée dangereuse, en tout cas à manipuler avec précaution. Elle peut incliner à penser qu'une somme de petites actions individuelles – chacun ayant de surcroît sa propre idée de l'ampleur nécessaire à leur donner – pourrait suffire. Cette idée s'est fortement implantée parmi les décideurs et l'opinion : un grand nombre de nos contemporains ont le sentiment de « faire leur part » en triant leurs déchets, en limitant leur consommation de plastique ou en enfourchant leur bicyclette de temps à autre. Tout cela est peut-être louable, mais nous place collectivement très loin du compte.

Les tenants de la dérégulation et du marché libre trouvent aussi leur intérêt dans la diffusion de cette vulgate ; les idées des Colibris peuvent aussi être cuisinées à la sauce néolibérale. Puisque les prises de consciences individuelles feront évoluer la demande des consommateurs, les modes de production finiront par devenir eux aussi plus vertueux. De collectif, de politique, de contraintes réglementaires, il n'est nul besoin : la loi du marché se charge de tout.

Voilà qui explique ce paradoxe apparent, relevé par le journaliste Jean-Baptiste Malet dans une enquête publiée en août 2018 par *Le Monde diplomatique* : nombre de grands patrons (grande distribution, agroalimentaire, restauration rapide) apprécient les idées du mouvement Colibris, voire en courtisent ouvertement l'inspirateur. De même que des responsables politiques issus de la droite la plus libérale.

Ces récupérations ne disent en réalité pas grand-chose du mouvement lui-même. « Faire sa part » n'empêche nullement de délibérer collectivement, de voter. L'écrivain et réalisateur Cyril Dion, cofondateur du mouvement Colibris, est d'ailleurs l'un des garants de la convention citoyenne pour le climat, qui vient de rendre publiques ses propositions.

Aucune ne prône le maintien d'un statu quo dont on espérerait qu'il s'amende au fil du temps, grâce à une somme de prises de conscience individuelles. Et c'est heureux car si le colibri se contente de chercher à éteindre seul l'incendie, la fin de la fable ne fait guère de doute : la forêt a brûlé et les animaux sont morts, et le colibri avec eux. ■

GRAND FROID ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'EUROPE

ÉDITORIAL III

Pour une fois, on ne peut pas blâmer le coronavirus. Les relations entre les États-Unis et l'Union européenne vont de mal en pis, et un homme, essentiellement, est responsable de cette constante détérioration : Donald Trump, le président des États-Unis.

La semaine qui vient de s'écouler a encore été riche en sujets de discorde. Elle a commencé, lundi 15 juin, par une visioconférence des ministres des affaires étrangères des Vingt-Sept avec le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo. Ce qui a été officiellement qualifié d'« échanges » s'est en réalité limité à une série de monologues, qu'en langage courant on appelle un dialogue de sourds. L'absence de résultat de cette réunion est passée d'autant plus inaperçue

qu'aucun résultat n'était vraiment espéré. Puis le président Trump a confirmé sa volonté de limiter à 25 000 militaires le contingent américain stationné en Allemagne, qui en compte actuellement 35 400, ce qui implique le retrait de 9 500 soldats. La présence militaire américaine en Allemagne n'est pas exclusivement destinée à la protection de ce pays, elle sert aussi de plate-forme pour les forces américaines déployées dans d'autres régions. Mais M. Trump nourrit de nombreux griefs, en particulier commerciaux, contre l'Allemagne, et l'a mise régulièrement en demeure d'augmenter ses dépenses de défense. Sa dernière décision, cependant, a été annoncée juste après le refus de la chancelière Angela Merkel de se déplacer pour participer à un sommet du G7, fin juin, à Washington, annulé depuis, et peut donc passer pour une mesure de représailles.

L'épisode suivant est polonais. Varsovie œuvre depuis longtemps pour obtenir une base américaine sur le flanc oriental de l'UE et s'est donc empressé de proposer d'accueillir les troupes retirées d'Allemagne. Ravi de cette occasion de diviser l'Europe, Donald Trump a invité le président polonais, Andrzej Duda, à venir à Washington, le 24 juin. Le fait que cette visite intervienne à quatre jours de l'élection présidentielle en Pologne, à laquelle M. Duda est candidat, ne trouble aucun des deux présidents, pas plus que Varsovie ne semble gêné par cette ingé-

rence évidente dans la campagne électorale polonaise – sans parler du camouflet ainsi adressé à Mme Merkel par la Pologne.

Puis, jeudi, le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, a écrit à plusieurs de ses collègues européens, dont le Français, pour se retirer des négociations sur les taxes numériques que les Européens veulent imposer aux GAFA. Mieux : M. Mnuchin les a avertis que les pays qui mettraient en place ces taxes s'exposeraient à des sanctions américaines. Bruno Le Maire a crié à la « provocation ».

Il est difficile de contredire le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, lorsqu'il explique au *Wall Street Journal* que les attaques incessantes de M. Trump contre l'UE, que ce dernier considère comme une organisation créée pour nuire aux États-Unis, ont abouti à la dégradation des relations transatlantiques. Les Européens doivent aujourd'hui tirer les leçons de cette détérioration et, sans attendre une éventuelle victoire du démocrate Joe Biden en novembre, qui, de toute façon, ne reviendra pas au statu quo ante, se donner les moyens d'une vraie politique étrangère susceptible de défendre leurs intérêts. La France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont à juste titre tenu tête à Washington, vendredi, sur la question de la réimposition de sanctions à l'égard de l'Iran : l'intérêt européen, ici, est de ne pas enterrer l'accord sur le nucléaire iranien. ■

Retrouvez
notre
CONVERSATION
avec
DENIS PODALYDES
en vidéo sur le site
www.nouvelobs.com



EN VENTE
CHEZ VOTRE
MARCHAND DE
JOURNAUX

Le conseil scientifique défend le confinement

Plusieurs membres de l'instance ont été entendus, jeudi, par la commission d'enquête parlementaire

Il a regardé « Paris s'éteindre » depuis son balcon, juste après le confinement, le 18 mars. « Je me suis dit : "Mon Dieu, est-ce qu'on ne s'est pas trompé?" », a confié le professeur Jean-François Delfraissy au Monde, à la veille de son audition, jeudi 18 juin, par la commission d'enquête sur le Covid-19. Devant les députés, le président du conseil scientifique, mis en place par Emmanuel Macron au début de la crise sanitaire pour éclairer la décision politique, a ajouté qu'il n'avait « pas dormi pendant trois ou quatre nuits », après avoir recommandé à l'exécutif de confiner le pays, dans un avis du 13 mars. Une décision lourde de conséquences économiques, sociales et sanitaires, prise en « âme et conscience » mais qui n'a cessé de le hanter ensuite. « Quelque chose de très difficile », a reconnu ce médecin, clinicien et chercheur, spécialiste des questions éthiques.

Agé de 72 ans, teint hâlé et cheveux blancs, veste sombre et chemise immaculée, Jean-François Delfraissy, qui préside par ailleurs le comité national d'éthique, a reconnu qu'il avait tardé à prendre conscience de la « gravité » de cette crise « sans précédent ». « Je me suis réveillé relativement tard, autour du 20 février », a-t-il concédé. Invité à une réunion d'experts le 12 février au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à Genève, il avait été « troublé » en constatant que les Chinois, confrontés à ce mystérieux virus, apparu fin 2019 à Wuhan, « ne répondaient à aucune question ». D'inquiétants signaux d'alerte lui sont ensuite parvenus d'Italie, où il a de nombreux « copains » médecins. « Le fait qu'ils soient dépassés m'a fait dire que s'ils l'étaient, on serait dépassés aussi », a résumé Delfraissy.

« Nous n'avions pas le choix »

Institué le 11 mars et composé de 14 experts, le conseil scientifique s'est réuni – en audio ou en visio – « plus de cent fois » au cours des trois derniers mois ; il a rencontré le président, Emmanuel Macron, et le premier ministre, Édouard Philippe, « tous les quinze jours ». Au total, il a produit sept avis principaux ayant guidé les décisions de l'exécutif, dont celle – spectaculaire et inédite – du confinement, qui ne fait plus consensus aujourd'hui, y compris au sein de la communauté scientifique.

Venu devant la commission d'enquête avec trois autres membres du conseil scientifique, Delfraissy a laissé Arnaud Fontanet,

Le président du conseil scientifique, Jean-François Delfraissy, le 16 juin à Paris.

ED ALCOCK/MYOP



épidémiologiste à l'institut Pasteur, défendre l'utilité de cette mesure. « Nous n'avions pas le choix », a appuyé ce dernier, évoquant le nombre de malades anticipé par les modèles qui aurait « submergé » les services de réanimation. « On est passés sur le fil », a-t-il admis. Il a observé que les pays européens ayant tardé à confiner, comme le Royaume-Uni, l'avaient « payé cher » en termes de mortalité. Le médecin a également défendu le confinement généralisé, préféré au confinement par région, ayant permis aux zones épargnées par le virus, comme l'ouest de la France, de ne pas être touchées. Un « choix sage et payant », a-t-il affirmé, devant des députés peu offensifs, en arguant que même avec plus de tests de dépistage, il n'aurait pas été possible d'éviter le confinement.

Après les masques, la veille, les tests ont été au cœur de ce troisième jour d'audition. Interrogé par le rapporteur Les Républicains (LR), Eric Ciotti, sur le décalage entre la France et l'Allemagne, qui a réussi à produire une capacité de

tests « vingt fois supérieure », le virologue Bruno Lina a admis une bien meilleure préparation outre-Rhin. Selon lui, l'organisation territoriale de l'Allemagne, « où les missions de santé publique sont déclinées par Länder », lui a permis d'être « plus réactive ». Par ailleurs, le virologue star, Christian Drosten, inventeur du premier test de diagnostic du Covid-19 et partisan d'une stratégie de dépistage massif, avait eu accès à des informations « précoces » ayant permis à l'Allemagne de mieux se préparer.

À l'inverse, les médecins français étaient confrontés à une série de « difficultés ». « Aurait-on pu avoir un outil de diagnostic plus rapide ? », a interrogé Bruno Lina, qui a égrainé une série de manques dans les équipements ayant empêché de tester les malades. « A un moment donné, on n'arrivait plus à faire de tests parce qu'on n'avait plus de dispositifs de prélèvement », a-t-il rappelé, citant l'exemple des écouvillons, ces longs Coton-Tige utilisés pour recueillir le virus dans le nez. Le scientifique a aussi plaidé pour l'utilisation d'« outils à

l'ancienne », qui ne dépendent pas de « kits » prêt à l'emploi vendus par les géants du diagnostic.

La réanimatrice Lila Bouadma a, pour sa part, évoqué les difficultés liées aux respirateurs. « On a failli en manquer dans mon service. Tous les soirs, se posait la question de savoir si on pourrait ventiler le prochain malade », a-t-elle témoigné, la voix ferme. Au sujet de la commande de 10 000 respirateurs effectuée en urgence par le ministère de la santé, la critique est cinglante. « Il ne suffit pas pour faire de la réanimation d'avoir des respirateurs (...). Il faut des gens, il faut des médecins, il faut des soignants, il faut des bouteilles d'oxygène. Et ça, on ne l'a pas », a-t-elle lancé.

« Flou » sur les stocks

Plus incisive que ses pairs du conseil scientifique, Lila Bouadma est revenue sur les pénuries de médicaments. « Pour un soignant, il est important de savoir si on va pouvoir disposer du médicament ou pas. Et pendant la crise, cela n'était pas du tout clair (...). Ça ne peut pas se reproduire », a-t-elle affirmé,

La réanimatrice Lila Bouadma a souligné le « stress supplémentaire » créé par le « flou » sur les stocks de médicaments

soulignant le « stress supplémentaire » créé par ce « flou » sur les stocks de médicaments.

Tout au long de la crise, le conseil scientifique s'est vu reprocher tantôt de se substituer à la décision politique, tantôt de servir de « caution » à celle-ci, comme l'a rappelé Eric Ciotti, qui a évoqué la décision contestée de maintenir le premier tour des municipales le 15 mars. Delfraissy a répété que ce comité d'experts « indépendants » était là pour « éclairer les décisions gouvernementales » et non se substituer à elles. « C'est le gouvernement qui décide ! Et ce qu'on a pu lire dans les

journaux [sur] un troisième pouvoir sanitaire en France, c'est une vaste blague ! »

Les membres du conseil n'ont pas caché qu'une deuxième vague n'était pas à exclure, même si ce scénario n'est pas le plus probable. Selon Bruno Lina, le « danger » viendrait davantage de la propagation du virus en Amérique du Sud que de la Chine, confrontée à une flambée de nouveaux cas. Si une recrudescence de l'épidémie devait advenir cet automne, Jean-François Delfraissy ne recommande plus un confinement généralisé qui, selon lui, ne serait « ni possible, ni souhaitable », ni même accepté par la population. Il suggère plutôt un « confinement partiel », adapté aux « populations plus âgées, à risque ». « Point important : qu'est-ce qu'on va faire à la rentrée ? Il faut le préparer dès maintenant », a-t-il mis en garde, alors que le comité scientifique sera dissous le 9 juillet, en appelant à « la préparation pour lutter contre l'impréparation ». ■

CHLOÉ HECKETSWEILER
ET SOLENN DE ROYER

A Londres, Emmanuel Macron commémore l'appel du 18 juin

Pour sa première visite à l'étranger depuis le début de la pandémie, le chef de l'Etat a rendu un nouvel hommage au général de Gaulle

LONDRES - correspondante

La pluie a cessé, par chance, juste au moment où le président français, le prince Charles et sa femme, la duchesse de Cornwall, parvenaient à la statue du général de Gaulle, érigée en face du 4 Carlton Gardens, l'ex-quartier général de la France libre, à deux pas de Buckingham Palace. Emmanuel Macron est venu commémorer, jeudi 18 juin à Londres, les 80 ans de l'appel du 18 juin 1940. L'occasion, pour le chef de l'Etat, qui effectue sa première visite à l'étranger depuis le début de la pandémie de Covid-19, de remettre la légion d'honneur à la ville de Londres et rendre hommage aux Britanniques sans qui ce discours fondateur de la Résis-

tance française n'aurait pu être prononcé.

Le 18 juin 1940, de Gaulle « n'était qu'un officier français en rupture de ban », explique Emmanuel Macron. Pourtant, « dans son balcon d'exilé, il avait emporté l'esprit français ». A Londres, le premier ministre, Winston Churchill, lui offre l'accès aux ondes de la BBC, l'asile et la reconnaissance, malgré les réticences de son cabinet et les doutes du Foreign Office. « C'est Albion qui accueillait Marianne à bras ouverts » et « la monarchie britannique qui devenait le refuge de la République française ». Londres fut « le berceau de la France libre », insiste le président, dans un pays, le Royaume-Uni, qui fut le « fer de lance de la libération du monde » face à « la barbarie nazie ».

Pour M. Macron, cette étape londonienne est la deuxième d'une année qu'il a choisi de consacrer à la mémoire du Général. Il compte encore honorer le 50^e anniversaire de sa mort – le 9 novembre à Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne). Le 17 mai, il s'était déjà déplacé à Montcornet, dans l'Aisne, où le colonel de Gaulle, en mai 1940, avait brièvement résisté à la Wehrmacht.

Pour le chef de l'Etat, rappeler la grandeur de l'homme politique et du chef militaire, qui a pris des décisions visionnaires à un moment si dramatique de l'histoire nationale, est un moyen de remettre son action en perspective – toutes proportions gardées. Lui aussi est confronté à une situation historique – une crise sanitaire et un

séisme économique à venir. C'est encore le moyen de disputer un héritage très convoité par la droite, mais aussi désormais par Marine Le Pen, alors que la présidente du Rassemblement national (RN) s'est rendue, mercredi 17 juin, sur l'île de Sein pour honorer l'appel du 18-juin avec un jour d'avance.

Visite importante

Le prince Charles et sa femme sont revenus d'Ecosse, où ils étaient en confinement, pour accueillir le président français. C'est à lui que, symboliquement, M. Macron remet la croix de la Légion d'honneur au nom de la capitale britannique – plutôt qu'à Sadiq Khan, son maire, pourtant présent. L'héritier de la Couronne insiste en français sur l'amitié franco-britan-

nique : « Aujourd'hui, M. le président, réitérons notre engagement à renouveler les liens qui unissent nos pays, qui sont des alliés, des partenaires et des amis. » De Gaulle n'a pas marqué les esprits des Londoniens – ils retiennent surtout de cette époque le Blitz et ses 43 000 civils morts entre septembre 1940 et mai 1941. Ce 18 juin, le *Evening Standard*, principal tirage de la capitale, préfère titrer en « une » sur la disparition, à 103 ans de Dame Vera Lynn, mythique interprète de *We Will Meet Again*, la chanson qui avait maintenu l'espoir des Britanniques pendant la guerre.

Pour autant, la visite du président français est importante pour les autorités britanniques, alors que le pays, ébranlé par la pandémie (plus de 42 000 morts), entre

dans une phase cruciale de la négociation de sa « relation future » avec l'Union européenne, post-Brexit. Un accord doit être trouvé fin 2020 mais le risque d'un « no deal » est réel.

Emmanuel Macron a terminé sa visite par un entretien avec Boris Johnson – admirateur et biographe de Churchill, et lui aussi critiqué sur sa gestion de la crise sanitaire. Mais rien de concret n'a filtré de leur conversation – pas question de distraire les médias de l'aspect « mémoriel » du déplacement français. Les deux dirigeants ont, en revanche, largement partagé des photographies d'eux tout sourire, histoire de prolonger une journée consacrée à la proximité entre leurs deux pays. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

SYNCOPE TERRITORIALE

Le Covid-19, fossoyeur de l'héritage des Trente Glorieuses?



Quand le tourisme modèle l'aménagement et l'économie de tout un territoire, sa mise à l'arrêt appelle une lancinante question : « *Que faire d'autre ici ?* » Dans les Pyrénées-Orientales, la crise actuelle révèle l'obsolescence d'un aménagement touristique de masse, porté par le balnéaire.

TEXTE : CHRISTELLE GRANJA - ILLUSTRATIONS : ÉMILIE SETO

Chiffre d'affaires : zéro. C'est la première fois depuis sa création il y a un quart de siècle que Le Belvédère, à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), ne rouvre pas à la fin de l'hiver pour la saison touristique. Confinement oblige, les 30 chambres de cet hôtel familial deux étoiles sont fermées jusqu'à nouvel ordre, comme la plupart des établissements français. « *Juin peut-être* », veut croire Florence Bellais, son énergique propriétaire, également présidente des hôteliers au sein de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) des Pyrénées-Orientales. À une condition : « *Il me faut au moins la clientèle de la région Occitanie !* » Si les déplacements restent limités à 100 kilomètres, rouvrir ne sera pas rentable – la population locale, dont le revenu moyen plafonne à 21 400 euros, est peu encline à s'offrir un week-end.

Pour l'hôtière, cette fermeture forcée représente déjà 100 000 euros de perte de chiffre d'affaires et la suite de la saison s'annonce peu reluisante. Même en tablant sur les touristes régionaux, elle prévoit des recettes divisées par quatre si les déplacements nationaux et internationaux restent contraints. Elle ne sera pas la seule à en souffrir. Si sa fille et son mari, salariés de l'entreprise, ont bénéficié du chômage partiel, ce n'est pas le cas des deux serveuses, du cuisinier et de la femme de chambre qu'elle avait prévus au planning, et dont elle s'est résignée à annuler la pré-embauche. Florence Bellais leur souhaite meilleure chance ailleurs... Mais dans ce département frontalier de l'Espagne, qui souffrait déjà avant la crise liée au Covid-19 d'un taux de chômage s'élevant à 13 % (contre 8 % au niveau national, selon l'Insee sur le 4^e trimestre 2019) et d'un taux de pauvreté atteignant les 21 %, la saison n'a rien d'une évidence. D'autant que le tourisme joue ici le rôle de moteur économique, devant l'agriculture – secteur pourtant historique de cette terre méditerranéenne plantée de vergers et de vignes.

UNE ÉCONOMIE PEU RÉILIENTE

« *L'impact de la crise actuelle est encore mal évalué, mais il sera catastrophique. Le tourisme est le premier PIB des Pyrénées-Orientales* », confirme Rémy Vernier, le directeur de la communication au Conseil général. Chaque année, en plus de 4 millions de touristes, le département accueille 4 millions d'excursionnistes, c'est-à-dire de visiteurs à la journée. Cette affluence n'est pas sans raison : situé entre mer et montagne, le département cumule un patrimoine culturel mais surtout naturel très diversifié et capitalise sur une

météo ensoleillée. Au point qu'en des temps « non covidés », « *au mois d'avril, on peut skier le matin aux Angles et se baigner l'après-midi même sur une plage de la Méditerranée* », vante Rémy Vernier. Ce n'est pas faux : deux heures et un bon coup de volant peuvent suffire pour rallier la côte depuis une station de ski et tenter une trempette sous le soleil printanier.

Dans les stations balnéaires de Canet-en-Roussillon, Saint-Cyprien-Plage ou encore du Barcarès, hôtels et campings offrent le repos aux baigneurs en tout genre : petites villes hors saison, ces communes comptent en revanche des centaines de milliers de lits touristiques. Ainsi, au pied du massif des Albères et à une vingtaine de kilomètres au sud de Perpignan, Argelès-sur-Mer et ses 10 000 habitants pérennes se transforment entre la mi-juillet et la mi-août en première station touristique du département, accueillant une population de 150 000 personnes. La grande majorité opte pour l'hébergement de plein air, qui représente 85 % des nuitées : une hypertrophie saisonnière qui vaut à la ville le surnom de « capitale européenne du camping ». Une capitale aux 1 000 tentes qui retient aujourd'hui son souffle, suspendue aux annonces gouvernementales : ouvrira, ouvrira pas ? Sur quelle clientèle pourra-t-on compter ? Et dans quelles conditions sanitaires fonctionnera-t-on ? Des faillites d'établissements ont déjà été observées et « *beaucoup d'entreprises ne se relèveront pas de cette crise* », déplore Florence Bellais. Problème : avec un secteur tertiaire axé sur le tourisme hypertrophié, l'économie départementale est peu résiliente (1), c'est-à-dire peu apte à surmonter rapidement les chocs. « *Il y a bien les hôpitaux et le marché Saint-Charles [l'équivalent du Rungis francilien, ndlr] qui sont de gros employeurs mais, à part ça, toute la richesse du département est liée au tourisme. Bien sûr que c'est déséquilibré, mais je ne vois pas ce qu'on peut faire d'autre ici, tout est prévu pour le tourisme* », constate l'hôtière.

AUX RACINES DE LA V^E RÉPUBLIQUE

« *Aujourd'hui, la crise liée au Covid-19 révèle de manière évidente les fragilités de ce modèle touristique* », tranche Catherine Sicart, enseignante-chercheuse à l'université de Perpignan Via Domitia (UPVD), auteure notamment de *L'Aménagement touristique et ses nouveaux enjeux* (L'Harmattan, 2017). Et cette tendance territoriale à la mono-activité touristique n'est pas due qu'au soleil et aux plages de sable : c'est l'héritage de choix politiques vieux d'une soixantaine d'années, jamais réellement remis en question depuis, dénoncent nombre

d'acteurs locaux. L'aménagement du littoral languedocien, et notamment celui des Pyrénées-Orientales, a été mené dans le cadre de la « mission Racine », une opération nationale de grande ampleur, qui débute en 1963. La région est alors sous-industrialisée ; la viticulture, qui draine ressources et emplois, a déjà traversé de nombreuses crises. Et les Français, récemment en quête de vacances, sont de plus en plus nombreux à succomber aux sirènes de la toute proche Costa Brava espagnole – prix bas, pins parasols et météo au beau fixe. Las ! Le général de Gaulle, premier président de la V^e République, entend bien valoriser la côte languedocienne et stopper du même coup cet exode touristique. La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) lance alors une

Un tourisme de masse, basé sur une forte affluence saisonnière concentrée spatialement sur le littoral par souci d'économie : l'idée, en vogue dans les années 1960, a permis à des générations de Français de profiter de vacances au soleil. « Mais le département n'a pas su l'adapter », regrette Catherine Sicart.

UN MODÈLE EN FIN DE COURSE

Aujourd'hui, alors que les vacanciers sont en quête d'expériences, de singularité, et que les enjeux environnementaux questionnent, cette forme d'aménagement du littoral héritée des Trente Glorieuses paraît obsolète. Non pas que ce tourisme de masse soit forcément moins durable que le tourisme d'élite : on doute que le bilan carbone d'une famille de campeurs français ou même belges « descendant » dans le Sud pour

économie résidentielle, c'est-à-dire que les collectivités locales ne pensent leur développement qu'à travers leur urbanisation », déplore-t-elle. Ainsi, à Saint-Cyprien, commune de 10 000 habitants annuels, 68 % des logements sont des résidences secondaires ; une disproportion qui n'est pas exceptionnelle sur la côte languedocienne. Problème : cette économie résidentielle génère une fiscalité facile pour les communes – et donc très recherchée dans un contexte de baisse des dotations de l'État –, mais elle n'est pas productive : elle ne crée pas d'activité. Par ailleurs, aux yeux de la jeune chercheuse, cette volonté de se développer par le sol, alors que le littoral est menacé par la montée des eaux et exposé au risque d'inondation, a fait son temps. « Cette forme d'aménagement touristique basée sur la croissance urbaine, encore poursuivie aujourd'hui, est en fin de course », conclut-elle.

Le directeur de la communication du département n'est guère plus indulgent : « La situation actuelle liée au Covid-19 est catastrophique et questionne notre modèle. Nous nous sommes longtemps gargarisés de notre position de grande destination touristique mondiale. Mais il n'y a pas eu de stratégie globale depuis la "mission Racine" des années 1960 ; l'aménagement balnéaire, surtout axé sur les campings, s'est fait au gré des fluctuations de l'offre et de la demande », regrette Rémy Vernier. À ses yeux, les Pyrénées-Orientales sont « un département à touristes, mais pas vraiment un département touristique ». Derrière la formule sibylline, l'accusation est sévère : le tourisme, pourtant si important pour la région, n'a pas réussi à créer un développement harmonieux, à structurer le territoire en un maillage cohérent ; peu de liens existent entre la côte et l'arrière-pays. En bref, si les touristes sont présents, le tourisme est peu pensé. À qui la faute ? « La volonté poli-

“C'est l'ensemble du modèle de développement engendré par cette quasi mono-activité touristique qui est jugé en fin de course.”

série de grands travaux et d'aménagements, dont les stations balnéaires de Saint-Cyprien et Port-Barcarès, dans les Pyrénées-Orientales, sont les héritières. « La "mission Racine" a débuté en Languedoc-Roussillon avant d'être poursuivie de manière plus qualitative en Aquitaine et en Corse ; notre région a essuyé les plâtres », glisse la géographe Catherine Sicart. Résultat : « une côte plantée de barres de béton, où domine un faible souci de la qualité, pour des coûts réduits », juge-t-elle sans détours.

planter une tente et profiter de la plage soit supérieur à celui d'un couple optant pour un circuit clés en main « équitable et solidaire » au Costa Rica. Mais c'est l'ensemble du modèle de développement engendré par cette quasi mono-activité touristique qui est jugé en fin de course, comme l'explique Mélanie Bosch-Lavois, doctorante en aménagement, rattachée au laboratoire de recherche ART-Dev (2) et salariée par la mairie de Saint-Cyprien. « Cette économie touristique est une



tique est absente. C'est un département qui vit sur la rente : elle était agricole des décennies plus tôt, elle est désormais liée au tourisme de masse », fustige Catherine Sicart.

VERS UNE STRATÉGIE DURABLE ?

Peut-on espérer que la crise plurielle que nous traversons permette une prise de conscience, un nouvel élan, un changement de modèle ? Carole Delga, la présidente socialiste de la région Occitanie, a récemment défendu la nécessité d'inventer rien de moins que le tourisme du XXI^e siècle... Un tourisme favorisant un développement plus harmonieux du territoire, tout en étant plus respectueux de l'environnement, pourrait-il émerger à la faveur de ce subit coup d'arrêt ? C'est ce que défend Rémy Vernier : « La crise actuelle vient précipiter nos questionnements sur une stratégie plus durable. Nous souhaitons harmoniser l'offre touristique dans le temps, sur les quatre saisons et sur le territoire, notamment dans l'arrière-pays », assure-t-il. Mais, aujourd'hui, les engagements financiers – tant au niveau

local que national – vont plutôt à une relance de l'activité sur le modèle préexistant. « L'heure est à la réflexion en matière de tourisme durable. C'est un premier pas, mais qui ne se traduit pas encore par des actions concrètes », observe la doctorante Mélanie Bosch-Lavois, qui veut croire à une nouvelle impulsion : « La crise liée au Covid-19 ne laisse pas le choix aux autorités locales : il faut rebondir, l'inertie n'est plus une option. » Comme souvent face aux questions d'avenir, il y a les optimistes et les autres. Et ce coup-ci, les autres semblent assez sûrs d'eux... « Je crains que le souhait général soit que tout redevienne comme avant. La crise du Covid-19 va entraîner des faillites, des fermetures, du chômage. J'espère me tromper, mais je ne crois pas à une transformation ici, dans les Pyrénées-Orientales », redoute Catherine Sicart. Le diagnostic sans langue de bois de l'hôtelière Florence Bellais semble lui donner raison : « Je ne crois pas à une évolution du tourisme après cette crise. L'humain aime ses habitudes. Beaucoup sont très attachés à leur camping, à leurs

vacances au soleil. Quand on parlera moins du Covid-19 à la télévision, chacun reprendra ses habitudes. J'aime pour ma part aller aux Canaries chaque année. Dès que ce sera à nouveau possible, j'y retournerai », conclut la pragmatique cheffe d'entreprise. 

(1) « La résilience, c'est la capacité de retomber sur ses pieds, de garder le cap, d'assurer la pérennité d'un organisme ou d'une société, le maintien d'une certaine permanence dans un environnement turbulent. » Citation issue de *La Résilience dans l'économie*, Gilles Paquet, Centre d'études en gouvernance (université d'Ottawa), 1999.

(2) ART-Dev (pour « Acteurs, Ressources et Territoires dans le développement ») est une unité pluridisciplinaire qui rassemble des doctorants en géographie, aménagement, économie, sociologie, science politique ou encore architecture.

L'événement

« Il faut démocratiser la gestion de l'hôpital »



Nicolas Defoor
Neurologue
et membre
du collectif Inter-
Hôpitaux

« Face à la pandémie, des cellules de crise mêlant direction, médecins et cadres de santé se sont mises en place mi-mars à l'hôpital Casanova (Saint-Denis). C'est un bouleversement de la logique de l'hôpital qui s'est produit un peu partout en France. Ce n'était pas la direction qui agissait seule en fonction des économies à réaliser, mais nous, qui proposons par exemple comment réorganiser les services. Tout s'est déroulé en bonne

intelligence, nous n'étions plus dans une démarche hyperverticale. Mais, petit à petit, nous sommes revenus aux mauvaises habitudes. Alors qu'il y avait encore des patients Covid, on nous a demandé de reprendre le plus vite possible les consultations non programmées. Aujourd'hui, il faut tirer l'expérience du coronavirus et faire en sorte que la gestion de l'hôpital soit démocratisée avec les usagers, les soignants et les médecins sur un pied d'égalité. Tout s'est bien passé quand nous étions aux manettes car nous partions des besoins réels et pas des objectifs financiers. Le 16 juin, c'est aussi la continuité du mouvement lancé depuis plus d'un an par les collectifs. » • C. R.

« Nous voulons plus de transparence sur les primes »



Stéphanie Maccarini
Aide-soignante
et déléguée CGT
chez Korian

« Les masques et le matériel de protection sont arrivés tard, vers le 23 mars. On nous demandait de confiner les résidents alors qu'au début les personnels n'étaient pas protégés et l'agence régionale de santé nous disait de ne rien porter. À l'Ehpad des Jonquières au Cannet (Alpes-Maritimes), 28 résidents ont été contaminés dont quatre sont décédés. Dix salariés ont été touchés. Quand on a appris que les Ehpad allaient recevoir plus d'un

milliard d'euros de l'État, notamment en compensation du nombre de résidents qui n'ont pu faire leur entrée pendant la crise et pour rembourser le matériel, on a pensé que c'était du bénéfice réalisé sur le malheur ! Korian nous avait promis 1000 euros de prime et le gouvernement devait nous en donner 1500. Finalement, nous n'aurions que 1500 euros au total ! Nous refusons que le groupe engrange cet argent public et distribue les primes en fonction de ses propres critères. Nous voulons plus de transparence. Nous exigeons aussi la prime "grand âge" à destination uniquement du secteur public et une revalorisation de 300 euros car une aide-soignante démarre chez nous à 1800 euros brut. » • C. R.

« Le Ségur de la santé est une usine à gaz qui ne répondra pas à l'urgence »

Dans un ouvrage coordonné avec le professeur André Grimaldi, le sociologue Frédéric Pierru insiste sur la nécessité de revoir totalement le fonctionnement du système de santé, en établissant notamment un service public de santé de proximité.

Comment la crise du coronavirus a-t-elle confirmé l'impossible continuité de « l'hôpital entreprise » ?

FRÉDÉRIC PIERRU Notre livre s'inscrit dans le sillage des mobilisations hospitalières démarrées l'année passée. Le pouvoir macroniste était alors complètement sourd aux revendications des soignants. Puis survient le coronavirus, qui valide comme une expérience grandeur nature tout le constat dressé dans l'ouvrage. C'est-à-dire l'impasse du modèle de « l'hôpital de flux », qui consiste à fermer des lits, à faire en sorte que ceux restants soient remplis le plus possible, tout en veillant à ce que les patients y séjournent moins longtemps. Dans *Santé : urgence* (1), nous avons posé un diagnostic de l'ensemble des défaillances du système : l'échec de la T2A (tarification à l'activité), sur laquelle le constat est acté depuis un moment, mais aussi l'impasse des suppressions de postes, de la politique du médicament ou encore la crise de la psychiatrie...

Pouvez-vous énoncer quelques-unes des dix propositions du livre pour sauver le système de santé ?

FRÉDÉRIC PIERRU Si l'hôpital va mal, c'est qu'il subit la désorganisation de l'amont et de l'aval. En amont, la médecine de premier recours est déstructurée. Les déserts médicaux, les dépassements d'honoraires poussent la France périphérique vers les services d'urgence. Et en aval, les Ehpad sont sous-médicalisés. Il faut qu'on se dote d'un service public de la santé de proximité qui dépasse la médecine libérale. Et réfléchir à une prise en charge par le médico-social plus adaptée au vieillissement de la population. Il faut aussi rémedicaliser la gouvernance de l'hôpital, en y associant les médecins mais aussi les

aides-soignants, les infirmiers. Depuis la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST) en 2009, tous les pouvoirs ont été donnés aux directeurs d'hôpitaux. Le cœur de l'impasse des politiques de santé depuis vingt ans, c'est cette méfiance profonde de la technocratie envers les soignants. Il faudrait également assurer l'attractivité de l'hôpital public avec une revalorisation des salaires. Nous ne pouvons plus rester dans ce modèle industriel que nous connaissons depuis vingt ans.

S'agit-il d'opérer un retour aux sources de l'hôpital public tel que créé par Robert Debré en 1958 ?

FRÉDÉRIC PIERRU Non, cela revient plutôt à la critique de sa réforme, qu'il a formulée dans les années 1970. Robert Debré regrettait le maintien d'un secteur privé au sein de l'hôpital pour attirer les libéraux. Il disait que l'hôpital était devenu le lieu de la santé troublée (centrée sur la maladie - NDLR), qu'il fallait remettre la santé publique au cœur pour ne pas qu'il soit une forteresse isolée mais un lieu ouvert vers l'extérieur. C'est ce qu'il entendait par « hôpital pour tous ». Un endroit où la personne ne vient pas juste se faire soigner, mais où elle se voit dispensée de la prévention. Mais, hélas, la médecine technique et curative a pris le dessus.



Frédéric Pierru
Sociologue
au CNRS,
chercheur au
Ceraps (Lille-II)

En quoi l'émergence des maladies chroniques impose-t-elle un changement de paradigme ?

FRÉDÉRIC PIERRU Notre système de soins est très performant pour soigner les maladies aiguës, mais il doit se réorganiser autour de la prise en charge des pathologies chroniques comme le diabète ou les cancers, qui sont un défi majeur du XXI^e siècle. C'est l'idée de la « troisième médecine » : remettre la personne au centre, mais pas uniquement dans un souci humaniste. L'efficacité de la prise en charge suppose de prendre en compte l'intégralité du patient et de réintégrer des pans exclus sous la biomédecine (système actuel - NDLR) comme la sphère psychologique et sociale pour faire du sur-mesure. Si vous dites à quelqu'un de diabétique : « Vous ne prenez pas assez votre glycémie », c'est un modèle paternaliste qui ne fonctionne pas.



À Paris, après leur journée de travail, médecins et infirmiers colent

Que pensez-vous du maintien de la réforme « Ma santé 2022 » annoncée par Édouard Philippe ?

FRÉDÉRIC PIERRU Le premier ministre veut aller plus vite dans la cure d'amaigrissement de l'hôpital public. « Ma santé 2022 » (adoptée en juillet 2019) est ce qui justifiait le refus d'Agnès Buzyn d'écouter les hospitaliers. En disant : « Ma réforme va fonctionner, on va faire le virage ambulatoire. » Or, depuis la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), ça ne marche pas. La pression budgétaire redouble sur l'hôpital pour l'obliger à se réorganiser afin de rediriger les patients en amont sur la médecine de ville. Mais celle-ci n'est pas armée pour faire face à ce surcroît d'activité. Résultat, l'hôpital se retrouve à faire toujours plus avec encore moins. Les réformes, il y en a à chaque changement de ministre. Mais l'ambition réelle pour le système de santé se lit dans les projets de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS).

« Certaines personnes se retrouvent à deux heures d'un service d'urgence »



Bernard Gsell
Membre de la
Coordination des
comités de défense
des hôpitaux
de proximité

« En Savoie, nous avons vécu la loi Buzyn avant l'heure : en 2004, l'hôpital de Moûtiers a été fusionné avec celui d'Albertville. Nous avions bâti un plan alternatif qui avait recueilli le soutien de 99 % de la population dans une grande enquête publique sur 27 communes, mais l'ARS ne nous a pas écoutés. Résultat : aujourd'hui, certaines personnes se retrouvent à plus de deux heures de route d'un vrai service d'urgences. Ce qui est

arrivé à Moûtiers arrive dans beaucoup d'endroits en France : on supprime des services et on financiarise l'hôpital avec la T2A (tarification à l'activité - NDLR). En tant qu'usagers, nous serons dans la rue aujourd'hui pour exiger la réouverture de lits, de services de proximité - au moins pour ce qui est vital -, mais aussi pour demander le renforcement de la Sécu, qui devrait financer les soins à 100 % à la place des mutuelles. Le numerus clausus a aussi servi au gouvernement à organiser la pénurie de médecins. Les Français ont beaucoup applaudi aux fenêtres, l'opinion est prête pour changer l'orientation de la politique de santé. » •

LOAN NGUYEN



SÉCU, UNE 5^e BRANCHE EN DÉBAT

Ce lundi, l'Assemblée nationale examinait le projet de loi « relatif à la dette sociale et à l'autonomie », qui prévoit la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, consacrée au financement de la dépendance. Les deux textes (organique et ordinaire) comportent l'ajout de 136 milliards d'euros de dettes à la Sécurité sociale, rallongeant ainsi de neuf ans - jusqu'en 2033 - le remboursement de la dette sociale. Si le ministre de la Santé estime qu'« il faut agir vite », les parlementaires de gauche jugent la création d'une cinquième branche « injustifiée ». Cela reviendrait à « affaiblir la protection sociale solidaire », défend le PCF, qui redoute « l'éclatement de la Sécurité sociale ». Pour les communistes, le gouvernement « ouvre le financement au monde financier et assurantiel », et ce d'autant plus que « cette nouvelle branche aurait un objet actuellement en partie couvert par l'assurance-maladie, ce qui entraînerait un siphonnage partiel de l'assurance-maladie ». Le gouvernement, lui, y voit un acte politique fort, mais renvoie les modalités de financement à une « conférence des financeurs », « d'ici à l'automne ».

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
CÉCILE ROUSSEAU

(1) Sous la direction du professeur André Grimaldi et de Frédéric Pierru. *Santé : urgence*, Éditions Odile Jacob.

À Saclay, « l'hôpital mammoth » repart de plus belle

L'épidémie de Covid-19 n'y a rien changé. Le groupement hospitalier Nord-Essonne a annoncé la construction d'un nouvel établissement, aux dépens des trois existants.

La vidéo en 3D est belle. Au cœur du futur « cluster » de Saclay - il ne s'agit pas là d'un territoire où se développe le Covid-19, mais d'un pôle économique selon l'expression consacrée en français - le groupe hospitalier Nord-Essonne (GHNE) déploie ses larges bâtiments de verre, d'acier et de béton sur une vaste esplanade ensoleillée. À deux pas de la future station du Grand Paris Express, l'hôpital Paris-Saclay est l'une des pièces maîtresses de ce futur lieu censé concentrer les grands laboratoires de recherche publics et privés et les industriels de la pharmacie et du biomédical. Un centre de recherche du Commissariat à l'énergie atomique devrait d'ailleurs sortir de terre sur l'un des flancs des 45 000 mètres carrés occupés par le futur GHNE, qui ne sera pourtant pas un CHU (centre hospitalier universitaire). Et dans le bloc « hospitalisation », 416 lits devraient trouver place. Deux maternités y sont aussi prévues pour 3 000 naissances par an attendues à Paris-Saclay. L'ensemble s'accompagne de dix blocs opératoires et de 32 lits de « soins critiques ».

Le projet d'Agnès Buzyn inchangé

La présentation de ce grand équipement, censé ouvrir début 2024, date de mi-février. À peine un mois avant que l'épidémie de coronavirus n'oblige à confiner tout le pays, le choix du groupe Eiffage était annoncé pour conduire la conception, la construction, l'aménagement, l'entretien et la maintenance de l'établissement. Depuis,

confinement et déconfinement se sont succédés. Mais ce projet, avalisé en 2018 par l'ex-ministre de la Santé, Agnès Buzyn, demeure inchangé. C'est bien là que le bât blesse pour le comité de défense des hôpitaux du Nord-Essonne, qui défille ce mardi lors de la Journée nationale de mobilisation pour la santé. « Au vu des 50 000 salariés attendus dans les prochaines années sur le plateau de Saclay, il y a bien besoin d'un nouvel hôpital. Mais pas au prix des hôpitaux de Longjumeau et Juvisy dont on n'a aucune garantie de pérennité après 2024, pas au prix non plus des réductions de service à Orsay, ni avec un projet qui nous prévoit 416 lits en 2024 contre un millier aujourd'hui », déplore Olivier Champetier, de la CGT Essonne.

« Comment fera-t-on dans quatre ans en cas d'épidémie ? se demande-t-il. Le pire, c'est que, pendant que tous les personnels étaient sur le pont pour faire face à la Covid-19, les promoteurs du GHNE de Saclay continuaient comme si de rien n'était en signant début mai le contrat avec Eiffage. »

Pour faire face à la crise sanitaire, la direction du GHNE a dû rouvrir en urgence des lits fermés par les restrictions budgétaires passées : 180 à Longjumeau, 80 à Orsay et 40 à Juvisy, selon le comité de défense. Bien lui en a pris puisque, au plus fort de l'épidémie, le 13 avril, ces trois établissements ont accueilli 237 patients Covid. Pas sûr que le futur hôpital Paris-Saclay puisse faire face à un tel afflux. Le projet prévoit certes 4 000 mètres carrés d'extensions possibles, avec notamment « une aile d'hospitalisation supplémentaire de 45 lits », mais les malades risquent de devoir attendre que ces équipements sortent de terre pour être pris en charge. •

STÉPHANE GUÉRARD



Projet du groupe hospitalier Nord-Essonne qui sera construit à deux pas de la station du Grand Paris Express.



LIBÉ.FR

Une agence de voyages liquidée en visioconférence

Toute la semaine sur le site de Libé, des histoires de PME qui ont mis la clé sous la porte ou se trouvent en redressement judiciaire après la crise sanitaire. Ce lundi, l'agence de voyages Examonde, victime de l'arrêt des déplacements planétaires. PHOTO AFP

Maurice Rajsfus, mémoire des violences policières

Enfant de déportés, le journaliste, historien et militant mort samedi à 92 ans a consacré sa vie à documenter les crimes et délits des forces de l'ordre. Une œuvre qui résonne avec les mobilisations actuelles.

Par **FRANTZ DURUPT** et **ISMAËL HALISSAT**

Quand on lui demandait comment il se définissait, il répondait : «*Historien de la répression. J'ai créé mon genre...*» Maurice Rajsfus a consacré la majeure partie de sa vie à l'examen implacable des crimes et délits policiers en France. Figure libertaire, il est mort samedi à l'âge de 92 ans des suites d'un cancer, a annoncé son fils Marc Plocki. Né Maurice Plocki le 9 avril 1928, l'homme a minutieusement archivé, à partir de Mai 68 et pendant plus de quarante ans, les «*brutalités sans nom*», cinglait-il, de la police française. C'est peu dire qu'il en

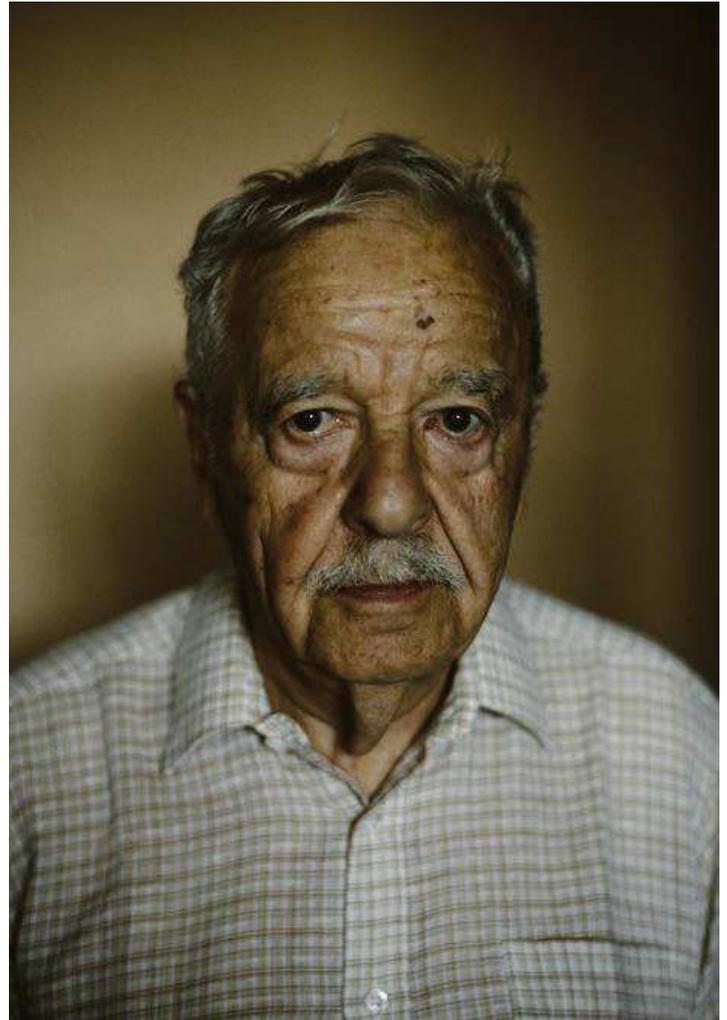
DISPARITION

voulait aux forces de l'ordre – et qu'il avait ses raisons : en juillet 1942, la police du régime de Vichy avait raflé sa famille parce que juive, les laissant, sa sœur et lui, orphelins dans un Paris occupé par les nazis. Décortiquant des milliers d'articles de presse, Rajsfus a analysé les politiques des ministres de l'Intérieur qui se succédaient et, expliquait-il, justifiaient l'injustifiable : le harcèlement et les violences racistes, la répression des mouvements sociaux, les «*gestes que l'on enseigne en école de police*» et qui brisent parfois des vies.

La dernière fois que Libération l'avait rencontré, c'était durant l'été 2019, pour un projet d'article sur le déni institutionnel entourant l'expression même de «*violences policières*» – il avait alors ironiquement évoqué «*une certaine retenue*» de l'Etat à reconnaître la réalité. Finalement, l'idée d'un portrait s'était imposée, tant Maurice Rajsfus incarnait à la fois l'histoire et la contemporanéité d'un combat dont l'actualité vient régulièrement rappeler la raison d'être. «*La violence policière, elle est dans l'ADN du policier*», disait-il. A ses yeux, un fil historique courait entre la police de Vichy, celle du massacre du métro Charonne en 1962, celle de Mai 68, celle qui mutilait récemment lors des manifestations de gilets jaunes, et celle qui tue parfois encore dans les quartiers populaires. Certaines de ses réflexions revenaient en mémoire ces dernières semaines, à l'écoute des arguments visant à déresponsabiliser les forces de l'ordre ou à minimiser leurs dérives. Ainsi de l'idée qu'il serait normal que la police compte dans ses rangs un certain nombre de racistes, car elle serait «*à l'image de la société*». «*J'ai été invité par Europe 1 à un débat avec des cadres de la police parisienne, il y a une dizaine d'années, nous avait-il raconté. Je ne suis pas sectaire, j'y vais. A un moment donné, je crois que c'est le numéro 2 ou 3 de la PJ [police judiciaire] qui me dit :*

«*Vous savez, il n'y a pas plus de racistes dans la police que dans la moyenne de la population.*» Alors là, je lui ai arraché le micro, je lui ai dit : «*Vous avez tort de me dire ça, parce que pour entrer dans la police, il faut passer un concours d'entrée. Ensuite, il y a un an d'école de police. Et à la sortie, il y a encore un concours. Donc il ne devrait pas y avoir un seul raciste dans la police.*»

Fiches. Président durant plusieurs années du réseau Ras l'Front, né en 1990 pour lutter contre le Front national et ses idées, cofondateur de l'Observatoire des libertés publiques et créateur du bulletin mensuel *Que fait la police?*, l'ancien journaliste a écrit près de 60 ouvrages, dont de nombreux consacrés aux forces de l'ordre. Entre autres : *la Police hors-la-loi, les Mercenaires de la République* ou *Je n'aime pas la police de mon pays*. Il a également examiné dans un livre le douloureux sujet de la collaboration de certains Juifs avec le régime de Vichy (*Des Juifs dans la collaboration*, paru en 1980). Samedi soir, la maison d'édition Libertalia, avec laquelle il cheminait, lui a rendu hommage : «*Nous poursuivons ses combats pour la justice et l'émancipation. Ami, ta rage n'est pas perdue!*» A la fin de sa vie, seul dans son appartement après la mort, en novembre 2018, de Marie-Jeanne, avec qui il avait vécu durant soixante-cinq ans, Maurice Rajsfus avait une inquiétude : que ses



Maurice Rajsfus en 2019. PHOTO FRÉDÉRIC STUCIN

archives, des centaines de boîtes en plastique contenant des milliers de fiches recensant les bavures policières, «*partent à la benne*». A la suite de la parution en 2019 de son portrait dans Libé, qui a finalement joué le rôle d'une petite annonce, un contact a été établi avec la Contemporaine (ancienne Bibliothèque de documentation internationale contemporaine) pour que son travail y soit sauvegardé. Le processus était en bonne voie : «*Des gens sont venus chez lui pour faire le métrage de toutes ses archives*», raconte son fils. La crise sanitaire du Covid-19 a tout suspendu, mais «*ce sera fait de façon certaine*», assurent les éditions Libertalia.

Un autre projet était en cours : un livre d'entretiens avec le journaliste David Dufresne qui, à travers ses interpellations «*Allô Place Beauvau*», avait repris le flambeau d'une recension systématique des faits et gestes policiers. «*On s'était vu en début d'année pour préparer ce livre, où l'on voulait confronter nos expériences et nos points de vue*, dit Dufresne. Il voyait bien que quelque chose basculait en ce moment par rapport à l'observation de la police, avec toutes les vidéos.»

Symbole. Pour préparer ce livre, Rajsfus avait récemment écrit une cinquantaine de pages de notes. Dufresne arrivait, lui, avec plein de questions : «*Maurice Rajsfus*

avait compris que c'était l'accumulation des événements qui faisait sens. Un cas peut être hasardeux, mais pas une accumulation.» Signe de l'importance qu'avait acquise Rajsfus, l'annonce de sa mort a été suivie par de nombreux hommages, certains militants antiracistes saluant un «*monument*». D'autres ont relevé un évident symbole : son existence a pris fin le jour même où des dizaines de milliers de personnes défilaient dans plusieurs villes de France pour dénoncer le racisme et les violences policières, et réclamer «*justice*». Le combat de sa vie est désormais celui d'une époque, porté par un mouvement sans frontières. ►

«Il voyait bien que quelque chose basculait en ce moment par rapport à l'observation de la police, avec toutes les vidéos.»

David Dufresne journaliste

L'événement

HÔPITAL

Mobilisation massive en faveur du système de santé

Des milliers de personnels hospitaliers, salariés des Ehpad et usagers se sont rassemblés dans toute la France pour le premier mouvement social d'ampleur depuis la pandémie. Le Ségur de la santé est sous pression.

Une marée humaine sous les fenêtres d'Olivier Véran. L'avenue de Ségur, à Paris, qui a donné son nom à la concertation très décriée menée par le gouvernement, résonnait des « On est là ! » des soignants hospitaliers, des personnels des Ehpad et des usagers. Pour cette grande journée d'action post-confinement, seize mois après le début du mouvement social dans les hôpitaux, les premiers de corvée face au Covid, piliers du système de santé, se sont rassemblés par milliers à l'appel de syndicats et collectifs (CGT, FO, Unsa, SUD, collectif Inter-Hôpitaux...) pour refuser le retour à « l'anormale ». Dans toute la France comme à Paris. En tête du cortège dans la capitale, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, n'y va pas par quatre chemins : « Ça fait un moment que le diagnostic de ce qui ne va pas est posé. Il faut donner des réponses aux personnels tout de suite et annuler la dette des hôpitaux ! On donne bien 10 milliards d'euros aux entreprises ! »

Les oubliés du champ de bataille

Dans la foule compacte, la gestion catastrophique de la crise a imprimé les consciences au fer rouge. Olivier Youinou, cosecraire de SUD santé AP-HP, résume cette déflagration au micro : « La situation a pété à la gueule de tout le monde. » Vétérante des luttes sociales, Marie a collé sur son uniforme bleu d'infirmière anesthésiste une photo d'elle en manifestation en 1988. Elle n'avait jamais vu ça en trente ans de carrière : « Je me suis retrouvée à intuber des gens sans masque FFP2. Je gagne 2500 euros par mois avec 17 heures supplémentaires en plus. Je suis obligée de travailler en intérim dans d'autres hôpitaux pour m'en sortir seule avec deux enfants à Paris, alors que nous avons la vie des gens entre nos mains. Notre profession n'est absolument pas représentée dans le Ségur de la santé, c'est une honte. En ce moment, nous avons

3 000 opérations, reportées pendant le Covid, à rattraper, nous sommes toujours au bloc à 21 heures, je ne peux plus accepter ça ! »

« Ni bonne, ni nonne, ni conne ! » brandit en écho Léa, étudiante infirmière. Jetées en pâture dans les services de réanimation sans même avoir fini leur formation, les futures diplômées se remettent à peine de cette période de surtension. « Nous avons toutes été réquisitionnées, poursuit sa camarade Laura, élève dans une école à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). On a fait office d'aides-soignantes et d'infirmières. Le tout payé 1,40 euro de l'heure, somme que nous n'avons toujours pas reçue. Nous n'avons pas non plus le droit à la prime Covid. Nous sommes diplômées dans un mois, mais nous n'avons pas envie de gérer 14 patients en même temps pour gagner 1 600 euros. On ne veut pas exercer notre futur métier comme ça. »

Le camion rose de « Vos gâteaux » détone dans la vague de blouses blanches. Véronique a monté cette opération de distribution de nourriture pour les soignants pendant la pandémie. 9 000 bénévoles continuent toujours d'offrir aux hospitaliers douceurs et repas en tout genre. Des applaudissements au balcon à la rue, il n'y a qu'un pas, qu'ont franchi de nombreux usagers ce mardi, à l'image d' Amaury et Rémy. Ces deux comédiens ont revêtu des uniformes de soldats avec une pancarte explicite : « Plus de brancards et de lits d'hôpitaux, moins de branquignoles au sommet de l'État. » « On est en guerre, comme l'a dit Emmanuel Macron. Les revendications des soignants sont totalement justifiées », souligne le poilu d'un jour. Les personnels des Ehpad se sentent, eux aussi, les oubliés du champ de bataille. Le matin, ils avaient manifesté devant le siège du groupe Korian dans le 8^e arrondissement de Paris. Alors que les actionnaires ont renoncé à 54 millions d'euros de divi-

LE COVID-19, MALADIE PROFESSIONNELLE

Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé de la protection de la santé des salariés contre l'épidémie, a annoncé que les décrets reconnaissant enfin le Covid-19 comme maladie professionnelle seront présentés « dans les jours à venir ».

60%
C'est la baisse du nombre de lits de psychiatrie entre 1976 et 2016.

des, les salariés ne voient rien venir pour le versement des primes. « Nous avons eu des renforts, notamment d'agents de services hospitaliers, mais, une fois la crise finie, ils sont partis, du coup, on se retrouve à faire une partie de leur boulot, dénonce Orneli, auxiliaire de vie dans une structure parisienne. Mais on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour recruter. »

Urgences saturées, personnel épuisé

Si des tensions ont éclaté en marge de la manifestation parisienne, 250 rassemblements se sont tenus dans toute la France, rappelant l'élan revendicatif dans la santé de l'automne dernier. Environ 12 000 personnes s'étaient ainsi donné rendez-vous hier devant l'hôpital Édouard-Herriot, à Lyon. Personnels soignants et paramédicaux, du public comme du privé, mais aussi des salariés du secteur médico-social et plus largement des cheminots, des étudiants, des gilets jaunes et d'autres se sont joints au cortège qui s'est ébranlé jusqu'à l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes. « Ça fait plus d'un an qu'on se mobilise, qu'on n'est pas entendu. On a répondu présent pendant le Covid, on a espéré que les choses allaient changer. Mais depuis le déconfinement, c'est comme si rien ne s'était passé : les services d'urgences sont saturés, le personnel épuisé. On manque toujours autant de matériel et de lits ! » s'insurge une médecin urgentiste rattachée à l'hôpital Édouard-Herriot et à Lyon-Sud.

Le mot qui revient dans toutes les bouches ? Le besoin de reconnaissance. Salariale mais aussi professionnelle. « Pendant la crise du Covid, on s'est rendu compte que c'étaient les petites mains qui faisaient tourner le pays, pas le gouvernement », pointe Claude. Cette infirmière à la clinique privée de la Sauvagerie, en fin de carrière, manifeste pour la première fois de sa vie. « Chez nous, ce genre de mobilisation est exceptionnelle,

AU MOINS 18 000 SOIGNANTS ONT MANIFESTÉ À PARIS, 4 000 À BORDEAUX, 3 500 À MARSEILLE, 5 000 À MONTPELLIER, 3 000 À CAEN...



Quelques 250 rassemblements se sont tenus dans

ça montre le niveau du ras-le-bol ! » Solidaires des agents du public, elle et ses collègues espèrent une revalorisation générale des salaires.

« Il faut redonner du pouvoir aux soignants », exige également une médecin psychiatre à l'hôpital psychiatrique du Vinatier qui préfère rester anonyme. « À l'heure actuelle, les soins sont organisés par des managers avec beaucoup de violence institutionnelle. Contrairement à ce que dit le gouvernement, on a des lits qui continuent à être fermés alors que les urgences sont saturées. On se retrouve avec des patients qui décompensent en milieu extra-hospitalier, une vraie dégradation de la qualité des soins et une énorme souffrance au travail des soignants », déplore-t-elle. Une dégradation de la psychiatrie qui a un impact sur le secteur médico-social. « Comme les hôpitaux psychiatriques ne sont plus en état d'accueillir tous les patients qui le nécessiteraient, on se retrouve de plus en plus avec des publics qui présentent des troubles psychiques et autistiques, alors qu'en parallèle on subit une déqualification de nos métiers qui fait qu'on est de moins en moins outillés pour ce genre de mission », explique Nabila Machetto, responsable syndicale CGT à l'Adapei du Rhône. ●

LOAN NGUYEN ET CÉCILE ROUSSEAU

DES MOYENS POUR L'ACCÈS AUX SOINS

« Les personnels ne veulent pas d'une nouvelle organisation des soins, mais des moyens pour que tout le monde soit bien soigné partout sur nos territoires. »

Fabien Roussel Secrétaire national du PCF

L'événement**ÉDITORIAL**Par Sébastien
Crépel**Volonté**

Il y a plus d'une décennie, un premier ministre avait estimé être à la tête d'un « État en faillite ». Alors que le niveau de la « dette » est loin d'avoir diminué depuis, les 500 milliards d'euros d'argent public débloqués pendant l'épidémie du Covid-19 montrent que la « faillite » de l'État est une notion toute relative. Quand la nécessité vitale est en jeu, il n'y a plus lieu de négocier. Bien sûr, l'utilisation de ces fonds correspond à une situation à tous égards exceptionnelle, dans laquelle les règles budgétaires ordinaires ne jouent plus. Il n'empêche, lorsque le pouvoir décide de voler au secours des entreprises mises à mal par la crise, le robinet à liquidités s'ouvre à nouveau, tout comme au moment de sauver les banques en 2008. Eh bien, l'hôpital et ses personnels valent autant, sinon plus. C'est, en substance, le message qu'ont affirmé, ce mardi, les soignants et les usagers dans la rue.

Emmanuel Macron a eu beau jeu de se féliciter, dimanche soir, de la capacité de l'hôpital à faire face au coronavirus. Ce défi n'a été relevé qu'au prix d'un dévouement aux frontières du sacrifice pour les personnels, tandis que le système D et la solidarité citoyenne ont permis de surmonter les pénuries de lits, de blouses, de masques, de médicaments, de tests, etc. L'épisode a surtout révélé l'incroyable affaissement de l'hôpital public que des années de disette budgétaire ont entraîné. Voilà le bilan que le Ségur de la santé serait bien inspiré de tirer de la crise.

Après les solutions, on peut faire confiance aux soignants plus qu'aux managers : leur réussite sur le front sanitaire fait d'eux les experts incontournables de l'hôpital de demain. Quant aux moyens, le chef de l'État a encore prouvé, mardi, que rien n'est impossible : 200 millions d'euros seront injectés dans la production française de médicaments, a-t-il promis chez Sanofi. Si on songe au 1,5 milliard d'euros de crédit d'impôt recherche alloués parallèlement à la multinationale en dix ans, tandis qu'elle supprimait 2500 postes dans la recherche-développement en France, on se dit que les marges existent pour renflouer l'hôpital. Encore un peu de volonté, M. le président. ●



toute la France. À Lyon, ce sont 12000 personnes qui s'étaient donné rendez-vous devant l'hôpital Édouard-Herriot. Jeff Pachoud/AFP

Les soignants ne marchent pas seuls

Venus soutenir l'hôpital public ou porter leurs propres revendications, les citoyens non soignants étaient nombreux à garnir le cortège.

Au milieu d'une foule de milliers de blouses blanches et bleues exigeant « Et ! Et ! Et ! Et 300 euros » de plus sur les fiches de paie, le fluo du gilet jaune que porte Jacky détonne. Depuis le confinement, l'homme de 62 ans jubile : « Le coronavirus valide ce qu'on réclamait tous les samedis : les services publics, c'est important. Le dire est une évidence. » Alors, à l'évocation des honneurs promis aux soignants par le gouvernement, il fulmine. « Ils se foutent des médailles, ce sont des meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires dont ils ont besoin ! » lance-t-il, exaspéré et prêt à revenir dans la rue.

Comme Jacky, nombreux sont les non-soignants (Attac, collectifs de sans-papiers, Confédération paysanne, militants contre les violences policières, etc.) à être venus soutenir les revendications portées par les personnels ayant lutté contre le virus. « Les applau-

dissements ne suffisent pas », affirment-ils tous. Pour la première fois depuis mars, la colère sociale peut se déconfiner. Logiquement, les doléances affluent. Pour l'hôpital, mais pas seulement. « C'est un modèle social à changer », résume Sarah, conseillère Pôle emploi en grève. Son temps partiel ne lui permet pas de suivre correctement les 400 chômeurs dont elle s'occupe. Et ça l'énerve : « On est dans le même cas de figure que les soignants, dans une moindre mesure : privatisations, manque de moyens, gel du point d'indice... »

Solidaires pour le service public

L'un des contingents les plus fournis arrivait tout droit du ministère du Travail, où une centaine de personnes se sont réunies vers midi, en soutien à Anthony Smith, inspecteur du travail suspendu depuis deux mois pour avoir fait son travail : demander des équipements de protection pour des aides-soignantes contre le Covid-19. « Il nous faut plus de moyens et surtout qu'on arrête de nous instrumentaliser à des fins politiques », enrage Émeline, inspectrice du travail. Et sa collègue Christelle d'ajouter : « On défend

une idée du service public dont Anthony est l'un des symboles, au même titre que les soignants. » Le cortège est suffisant pour que Mathilde Panot, députée in-soumise venue appuyer leurs revendications avec Adrien Quatennens, y voit un début prometteur de convergence des luttes. « C'est le même combat contre la casse sociale ! assène-t-elle avant de rejoindre le cortège santé. Soutenir Anthony Smith, c'est dénoncer une tentative de dissimulation d'un mensonge d'État sur les masques, dont les conséquences sont retombées sur les soignants. »

Après avoir participé à toutes les manifestations contre la réforme des retraites, Yann, technicien dans les ateliers de maintenance de la SNCF, a retrouvé ce même esprit « conquérant ». Il veut croire en la convergence des luttes. « Les travailleurs ont le même intérêt. Ici, on défend notre droit de citoyen à disposer de services publics de bonne qualité, assure-t-il. Aujourd'hui, les soignants ont besoin de nous. Demain, on aura besoin de tout le monde. Avec toutes les attaques qui arrivent, je me prépare à la bagarre. » ●

EMILIO MESLET

OPEN SPACE

Espace en voie de disparition ?

L'épidémie de Covid-19 et le recours massif au télétravail pourraient bien achever le modèle du bureau ouvert, haut lieu de promiscuité et hantise de nombreux salariés. Le futur du travail sera-t-il «flex» ou «comme à la maison» ? Tour d'horizon des tendances qui s'esquissent.

Par
SIBYLLE VINCENDON

Le lundi 16 mars, tandis que les journalistes de *Libération* emballaient quelques affaires pour aller se confiner à la maison, une voix a dit : «*J'ai l'impression de partir pour toujours...*». Des ricanelements ont accueilli cette emphase. Pourtant, il y avait un fond de vrai. Après le coronavirus, les salariés du tertiaire retrouveront peut-être leur espace de travail mais sans doute pas tel qu'ils l'ont connu. Première question : l'open space, cette plaie de la vie de bureau qui entasse depuis des décennies des collaborateurs sur de vastes plateaux ouverts, va-t-il disparaître ? La distanciation physique étant impossible avec des plots de six ou huit postes rangés en batterie, le recul du «*bureau paysager*» – l'un de ses noms français – paraît probable. Mais plus encore que le virus, c'est l'expérience de télétravail généralisée que nous venons de vivre qui pourrait lui porter un coup fatal. Le retournement a été brutal. Tous les édifices voyants que les firmes se sont offerts comme autant de vitrines de leur activité se sont révélés accessoires. Chaque collaborateur ayant organisé «*en arrière-plan de*

sa caméra d'ordinateur un petit nid coquet qui compose la partie publique de ce bureau à domicile, l'utilité toute relative du regroupement physique des corps est apparue dès lors comme une évidence», résume simplement Stephen Zacks dans le dernier numéro de la revue *l'Architecture d'aujourd'hui*, consacré au travail. Au-delà de l'open space, le bureau tout court serait-il amené à mourir ?

«À BOUT DE SOUFFLE»

Pas si vite. «*Le travail à distance contraint et forcé tel qu'on vient de le vivre, avec le confinement de surcroît, n'est pas le modèle*, précise d'abord Grégoire de la Ferté, directeur exécutif bureaux Ile-de-France chez CBRE, leader du conseil en immobilier d'entreprise. *Le télétravail ne fonctionne bien que lorsqu'il représente 50 % du temps au maximum.*» Autrement dit, il va encore falloir venir au bureau. Mais pour y trouver quoi ? «*Les open spaces seront peut-être un peu moins denses*», suppose-t-il. «*Nous sommes encore dans la crise sanitaire et si ça se trouve, les changements ne seront peut-être pas si drastiques*», complète Amandine Dumont, directrice exécutive dans la même société en charge du conseil aux utilisateurs.

Malheureusement, on ne peut pas écarter un futur pire que le présent, avec des plateaux hérissés de parois de séparation en plexiglas pour continuer comme avant...

Elaboré en Allemagne en 1963 par l'architecte Werner Zobel pour la construction d'un bâtiment administratif à Nordhorn, le *bürolandschaft* était d'abord destiné à offrir aux hiérarchies une vision surplombante de leurs collaborateurs. Les Américains ont introduit par la suite des calculs de ratio sur le nombre d'humains rapporté aux superficies. Aux Etats-Unis, les cabinets d'architecture savent créer des espaces de travail qui sont aussi des produits financiers et l'open space est ce produit d'une pensée du management couplée à une approche économique. Lieu de promiscuité, ne permettant ni la concentration ni la confidentialité, il est surtout la hantise des salariés. En 2008, le succès du livre de Thomas Zuber et Alexandre des Isnards, *L'Open space m'a tué* – 40000 exemplaires vendus la première année –, pouvait être interprété comme le symptôme d'un malaise. En 2016, une étude internationale menée par CBRE auprès des *millennials*, les jeunes adultes des années 2000, confirmait le trouble : pour 40 % des personnes

sondées, le rêve absolu était le bureau personnel.

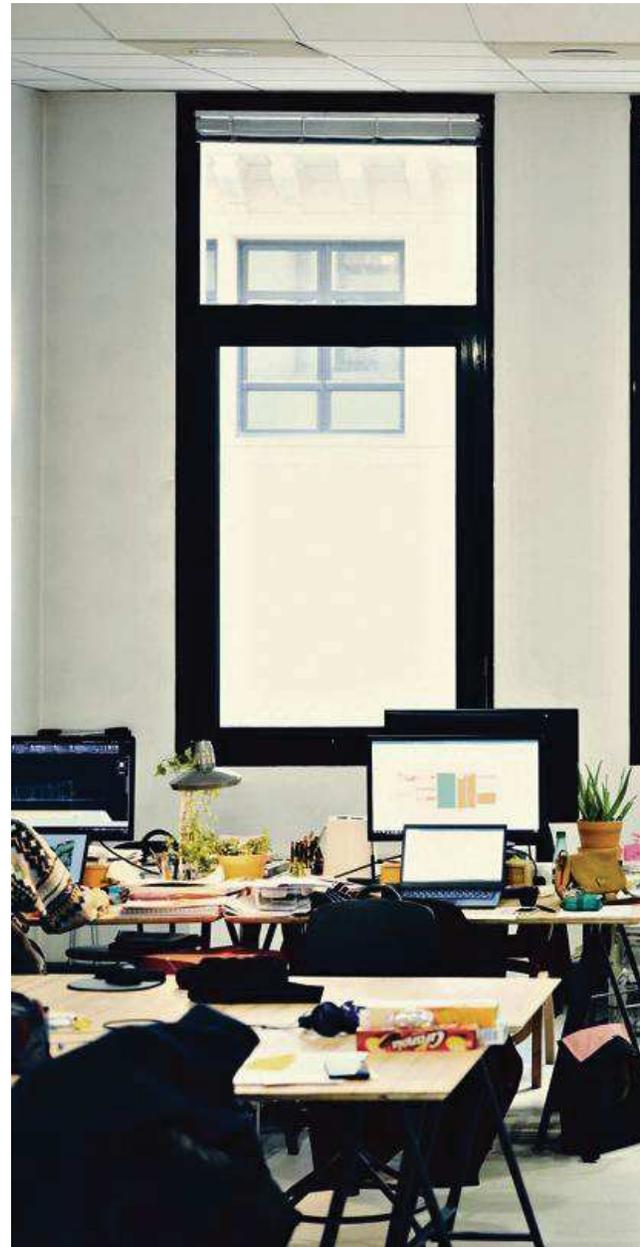
Malgré sa mauvaise réputation, le modèle domine le marché depuis quarante ans et curieusement, personne ne revendique cette conquête. Pas même les investisseurs de l'immobilier tertiaire, qui construisent pourtant des centaines de milliers de mètres carrés de plateaux ouverts chaque année en jurant que ces endroits permettent toutes les configurations imaginables. Bien conscients que dans les faits, l'aménagement se terminera souvent en open space.

Le Covid-19 et le confinement qui l'a accompagné vont-ils changer la donne ? «*L'open space était déjà à bout de souffle. Avec la pandémie, il a pris un coup de plus dans la nuque*», estime l'architecte Stéphane Malka, qui a conçu les bureaux de la cellule d'innovation du groupe Pernod Ricard sur un mode bien moins formel. Des murets de ran-

gements mobiles «*se combinent comme dans Tetris pour faire des séparations, et on a conçu un meuble de 15 mètres de long qui fait canapé, table, bibliothèque, bar*», explique-t-il. «*Je n'ai jamais cru aux grands espaces ouverts*, ajoute de son côté le designer Olivier Saguez, qui vient d'installer sa propre entreprise dans une ancienne halle industrielle Alstom à Saint-Ouen. *J'ai toujours refusé que les gens aient l'impression d'être à 80 dans une seule pièce.*»

«LIEUX D'ÉCHANGES»

Ceux qui risquent de ne plus y croire du tout, cependant, ce sont les responsables immobilier des entreprises. Deux mois de plateaux déserts et pourtant, grâce au télétravail, la machine a tourné. Faut-il encore un poste de travail par personne ? Si le télétravail s'installe davantage, la réponse comptable sera non et l'open space sera remplacé





Dans des locaux de Plateau urbain, coopérative d'urbanisme temporaire, le 25 novembre à Paris.

PHOTO CYRIL ZANNETTACCI VU

Un poste de travail dans un bureau ouvert, c'est un studio d'étudiant: on y travaille, lit, téléphone, mange, somnole éventuellement, tout ça au même endroit.

par le «flex office», le sans bureau fixe. En temps normal déjà, les postes ne sont occupés que 50 à 70 % du temps de travail. Mais attention, souligne Amandine Dumont de CBRE, «moins de postes ne signifie pas forcément moins de mètres carrés. Les lieux d'échanges sont encore

plus nécessaires». L'autre élément qui pourrait renforcer ce phénomène, du moins en Ile-de-France, c'est le retour dans Paris intra-muros. «La tendance récente privilégiait des implantations plus centrales et mieux connectées, mais avec des loyers plus élevés», explique-t-elle encore.

La technologie étant devenue nomade grâce au wifi, au cloud et à la miniaturisation des appareils, le salarié peut le devenir à son tour. Muni de son équipement, il travaille dans une «brainstorming room», passe des coups de fil dans le «phone cubicle», phosphore dans la «creative room», bosse à la cafétéria, réfléchit chez lui et, pourquoi pas, se pose à un bureau de temps en temps. Le monde enchanté de la créativité, de la rencontre au fil des projets et des rythmes choisis? Les premières introductions du «flex» en France ne lui ont pas donné cette image. En 2017, les reportages sur

Accenture, l'un des leaders mondiaux de l'audit, ont montré les collaborateurs se battant le lundi pour se dégouter une place avant de partir chez le client. Dans les entreprises qui ont adopté le système, la donne est claire: il y a moins de postes que de salariés (15 % en moins chez Bouygues Telecom, par exemple). Les chaises musicales version corporate.

«HALL DE GARE»

Toutefois, l'émergence des lieux de coworking, portée au début des années 2000 par le développement des start-up, a donné une touche moins punitive aux espaces de travail partagés. Souvent logés dans des bâtiments industriels reconvertis, comme l'immense Station F à Paris, ces espaces sont plus souvent utilisés par de grandes sociétés que par des jeunes pousses de la tech, mais le coworking a meilleure image que le flex office. Ces bu-

reaux de passage sont-ils compatibles avec la sécurité sanitaire? Tout ce qui passe de mains en mains doit être nettoyé. Pas terrible pour les locaux loués à l'heure, et pas non plus pour le flex office. «Cela ne pourra plus être un hall de gare, anticipe Grégoire de la Ferté, de CBRE. On vous attribuera un poste pour la journée.»

A quoi pourrait ressembler un immeuble de bureaux post-Covid? D'abord, à un endroit sain. «Pas de portes à ouvrir pour entrer dans l'espace des toilettes, le ménage des parties communes en continu comme dans l'hôtellerie, un lavabo pour se laver les mains à l'entrée du restaurant d'entreprise et des escaliers accueillants entre trois ou quatre étages pour éviter l'ascenseur et faire de l'exercice. J'en ai même mis dans des tours de La Défense», résume Olivier Saguez. Ensuite, à un lieu «confortable». «Le bureau, dit-il encore, doit être bien mieux que la maison.»

Le rapprochement a du sens. Un poste de travail dans un open space, c'est un studio d'étudiant: on y travaille, lit, téléphone, mange, somnole éventuellement, tout ça au même endroit. A l'opposé de ce modèle, les concepteurs des bureaux d'aujourd'hui vantent des espaces prétendant au bien-être, avec une pièce pour discuter, une autre pour se concentrer, un coin pour téléphoner, un meuble pour poser un ordinateur, un espace pour manger, un pour se reposer, une terrasse ou un jardin... «Historiquement, on a construit d'énormes bâtiments pour abriter des machines qui font des lofts très prisés aujourd'hui, remarque Stéphane Malka. Et de l'autre côté, on a des bureaux qui se donnent des airs de «comme à la maison».

La prétention est modeste. Aux Etats-Unis, l'Apple Park de Cupertino (Californie), dessiné par l'architecte Norman Foster, 12000 salariés, 71 hectares, se donne des airs de «comme en ville». Peut-on encore parler de bureaux? Interviewé par l'Architecture d'aujourd'hui, Foster dit qu'il a construit «un mode de vie». Ce n'est pas de l'orgueil. Le plus difficile dans son métier, dit-il encore, c'est «de reproduire ce qui naît spontanément quand les gens se réunissent». Il prophétise: «Nous allons prendre conscience du luxe que représentent les réunions physiques.» C'est déjà fait. ◀

Carnet

SOUVENIRS

Willy HOLT,

13 ans de moins avec toi...

Nathalie Olivier Eliane

Libération

Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...

Contactez-nous

Réservations et insertions
la veille de 9h à 11h
pour une parution
le lendemain

Tarifs : 16,30 € TTC la ligne
Forfait 10 lignes :
153 € TTC pour une parution
15,30 € TTC la ligne suppl.
abonnée et associations : -10 %

Tél. 01 87 39 80 00

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail : carnet-libe@teamedia.fr

01 87 39 84 00
carnet-libe@teamedia.fr
La reproduction de nos petites annonces est interdite

Personnes âgées dépendantes et sacrifiées

À la mi-mai, la moitié des décès du Covid-19 en France provenaient d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Pénurie de tests, de masques. Incurie dans la gestion de la crise. L'hécatombe était cependant bien prévisible. Depuis des mois, le personnel alertait sur le manque de moyens et la dégradation des conditions de travail.

UNE ENQUÊTE
DE PHILIPPE BAQUÉ *

« **H**IER, je me suis rendue dans un service où vivent cinquante-six résidents et où les soignantes n'étaient que quatre, raconte M^{me} Tatiana Dubuc. Elles étaient à bout de forces et en pleurs, car elles venaient d'apprendre deux nouveaux décès de résidents qui s'ajoutaient aux trois de la veille. » Aide-soignante, la secrétaire générale du syndicat CGT (Confédération générale du travail) du regroupement d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) publics du Havre Les Escalles, l'un des plus importants de France, témoigne de la situation au 11 avril : « Dans cet établissement, trois résidents ont été testés Covid-19 positifs, et une cinquantaine d'autres étaient considérés comme suspects, sans avoir pu être dépistés. Les soignantes n'avaient toujours pas tout le matériel de protection et n'avaient pas été testées. Elles continuaient à travailler, avec la peur de contaminer les autres résidents, les autres soignants et leur famille. » Le 6 avril, le ministre des Solidarités et de la Santé, M. Olivier Véran, avait pourtant annoncé une vaste « opération de dépistage », dont le principe, avait-il précisé, devait être de « tester tous les résidents et tous les personnels à compter de l'apparition du premier cas confirmé » au sein des Ehpad (1). « Pour nous, rien n'a changé », constate encore une semaine après cette déclaration M^{me} Dubuc.

L'incurie gouvernementale dans la gestion de la crise sanitaire a pris un tour pathétique dans ces établissements confrontés depuis longtemps à un manque de moyens qui ne permet plus de prendre en charge

dignement des résidents (2), par ailleurs privés de toute visite de leurs proches jusqu'à début mai. La gravité de la propagation de l'épidémie et le nombre de morts en leur sein n'ont été pris en compte que très tardivement.

Dès le début du confinement, à la mi-mars, le ministère de la Santé a limité les dépistages dans les Ehpad aux trois premiers patients touchés. Lorsque les résultats étaient positifs, tout autre résident présentant des symptômes devait être considéré comme positif. « La gestion de la pénurie de tests s'est faite au détriment des Ehpad », explique M. Gaël Durel, président de l'Association nationale des médecins coordonnateurs et du secteur médico-social (Mcoor). Dans la plupart des régions, les médecins coordonnateurs doivent faire appel aux services de test des centres hospitaliers universitaires (CHU), qui ont souvent refusé de déplacer des équipes car ils devaient d'abord gérer la réanimation et les urgences. Les Ehpad venaient après. En outre, comme nos patients ne pouvaient pas recevoir de traitements spécifiques ou expérimentaux, on nous répondait qu'il était inutile de les tester. Si ce n'était pas grave, on nous conseillait de leur donner du paracétamol ; et si c'était grave, on nous conseillait les soins palliatifs... » Dans les faits, une circulaire signée le 7 avril par le directeur général de la Santé Jérôme Salomon est venue invalider partiellement les propos du ministre, tenus la veille : le principe de ne tester que les « trois premiers patients » dans les établissements avec au moins un cas confirmé connu a été maintenu (3).

Une très mauvaise anticipation

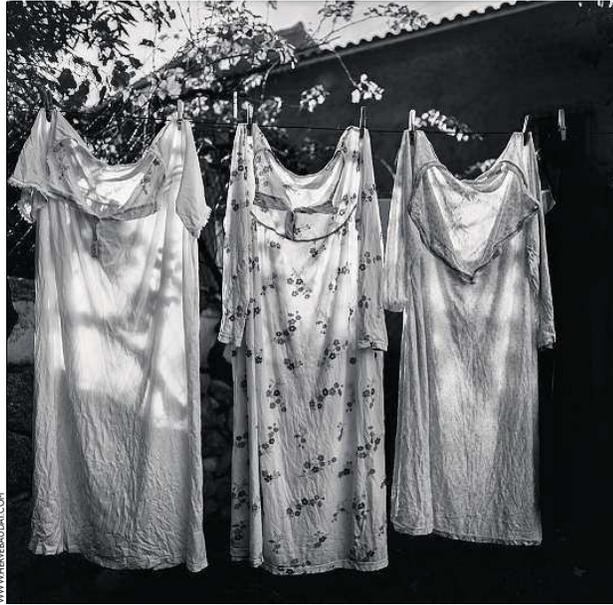
LA RÉGION Occitane demeure l'une des régions les moins touchées de France quand, début mars, l'Ehpad de Mauguio, à côté de Montpellier, a compté les premiers cas de Covid-19 et perdu vingt résidents. Dès le 20 mars, les pôles gérontologiques des CHU de Toulouse et de Montpellier, soutenus par l'agence régionale de Santé (ARS) de l'Occitanie, ont décidé de ne pas respecter la doctrine nationale et de mettre en place des unités mobiles de tests dès l'apparition d'un premier cas symptomatique. « L'Ehpad étant un milieu confiné, le virus vient obligatoirement de l'extérieur », explique le professeur Hubert Blain, chef du pôle de Montpellier. Le soignant qui l'a introduit peut être asymptomatique. L'urgence est donc de l'identifier pour l'isoler et couper au plus vite la chaîne de contamination. »

Après les soignants, tous les résidents ont été testés à leur tour, car beaucoup d'entre eux ont développé des syndromes atypiques de la maladie, de nature gériatrique, comme la diarrhée, l'agitation ou les chutes. Soignants et résidents positifs ont été hospitalisés si besoin et mis en quarantaine. Le test n'étant pas entièrement fiable, une personne négative peut très bien être porteuse du coronavirus et le transmettre. D'où la nécessité d'instaurer des mesures barrières extrêmement strictes. Le pôle gérontologique de Montpellier a été l'un des premiers à imposer le port du masque, le lavage des mains et la prise de température systématique. « Beaucoup de collègues et de responsables politiques pensaient que ma pratique imposait un trop grand nombre de tests à réaliser », constate le professeur Blain. Ils n'ont pas compris qu'il s'agit d'éteindre le feu dès le départ. Si on laisse partir l'incendie, il n'est plus question de faire des tests, il ne reste qu'à signer des certificats de décès. »

La pénurie des tests relève d'une très mauvaise anticipation. « Notre stratégie de dépistage est adaptée à nos moyens, et non l'inverse : là où la Corée du Sud fait du dépistage massif et un confinement ciblé, la France fait un confinement massif et un dépistage ciblé », note, début avril, un rapport du Syndicat des jeunes biologistes médicaux (4). Deux semaines à peine plus tard, la France n'avait réalisé que 100 000 tests, contre 1,7 million en Allemagne, où le nombre de décès par habitant était cinq fois moindre et où les plus de 80 ans ne représentaient que 10 % des personnes atteintes (5).

Comme la pénurie de tests, celle de masques et de matériel de protection a favorisé la catastrophe. Longtemps, les gestes barrières ne furent pas non plus une priorité. « Quand le confinement a commencé, on a juste demandé aux soignants de se laver les mains », explique M^{me} Malika Belarbi, aide-soignante et responsable de la branche Santé de la CGT. Il n'était pas question de masques. Certaines soignantes, qui ont tenté d'en porter un durant leur travail, ont même été menacées de mesures disciplinaires par leur directeur. Il a fallu attendre qu'un certain nombre de soignants tombent malades pour que le port du masque soit imposé. La grave incompétence logistique de l'État français en matière de gestion des masques a été largement dénoncée (6). La production nationale a été sacrifiée sur l'autel du marché international, l'organisme public spécialisé (l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, Epru) a perdu le monopole de la gestion des réserves stratégiques et les pouvoirs publics n'ont rien fait quand la principale usine française a été démantelée fin 2018, à Plaine (Côtes-d'Armor).

Au début de la crise, l'urgence pour le gouvernement a été d'approvisionner les



HERVÉ BAUDAT. - « Les Chemises de nuit de ma grand-mère », 2018

hôpitaux et les régions les plus touchées par le Covid-19 en réquisitionnant les fournitures existantes sur le territoire. Après beaucoup de confusion, le personnel des Ehpad a fini par disposer de masques chirurgicaux, qui évitent à leurs porteurs de contaminer les autres, en raison d'un par personne et par jour, alors qu'ils n'ont qu'une efficacité maximale de quatre heures, à condition de bien les utiliser. Les masques FFP2, qui à la fois protègent et évitent de contaminer, les seuls qui devaient être utilisés en présence de personnes testées positives, sont très vite devenus une denrée rare. Les Ehpad n'y ont pas eu droit. La « stratégie de gestion et d'utilisation des masques » mise à jour par le ministre de la Santé le 24 mars se contentait de prévoir que, en cas d'apparition de symptômes chez les résidents, les structures devront identifier un secteur dédié pour la prise en charge des patients Covid-19. Au sein de ces secteurs, le personnel aura à sa disposition des masques chirurgicaux... C'était ignorer les limites de ce type de masque et le risque que des soignants asymptomatiques contaminent les résidents hors de ces secteurs.

Pour éviter la surcharge des services hospitaliers, les directions des Ehpad ont gardé leurs résidents contaminés, en les confinant dans leur chambre et en créant des unités « Covid plus » et des unités « Covid moins » au sein de leurs services. « On se retrouvait dans le même cas de figure que les services hospitaliers de médecine consacrés aux malades Covid-19, qui ont des règles d'habillage extrêmement strictes et compliquées, avec des FFP2, des charlottes, des surblouses, des lunettes... Sauf que, dans les Ehpad, les soignants n'ont ni FFP2 ni surblouses... », s'indigne M. Stephan Meyer, vice-président de la Mcoor. Il était donc évident qu'il allait y avoir du personnel contaminé. Ces contaminations restent un « point aveugle de cette épidémie en l'absence d'enquête de dépistage systématique parmi le personnel soignant dans les zones les plus affectées », comme s'en est émue l'Académie de médecine (7).

En dépit de son urgence, un tel dépistage, souligné par tous et annoncé moult fois par les autorités, était loin d'être réalisé avant le « déconfinement » du 11 mai. En outre, les Ehpad connaissent une rotation très importante de leur personnel depuis des années. De plus en plus d'agents des services hospitaliers (ASH), sans formation médicale et dont la mission est habituellement le ménage et les repas, font office d'aides-soignants. Avec la crise sanitaire, la surcharge de travail due à l'absence, importante, du personnel contaminé ne permet pas aux cadres de Santé de former en un temps très bref le personnel à des règles d'accès strictes. « Nous payons

la gestion des Ehpad qui a été mise en place depuis une vingtaine d'années, affirme M. Meyer. On nous a demandé de faire de plus en plus d'accueil de personnes de plus en plus vulnérables, avec des pathologies de plus en plus graves et avec un personnel de moins en moins formé et mal considéré. »

À la fin du mois de mars, le Conseil national professionnel de gériatrie (CNP) s'interrogeait sur le sort réservé aux résidents victimes des formes les plus graves de Covid-19, qui ne pouvaient pas être pris en charge dans les Ehpad et couraient des risques vitaux (8). Il proposait que soit mise en place dans les territoires une offre de soins graduée permettant un accès à la filière gériatrique hospitalière et aux unités de soins Covid-19 en accord avec les services du SAMU. « Dans les Ehpad, nous pouvons garder les résidents les moins malades et aussi les plus gravement malades pour lesquels nous pouvons assurer les soins palliatifs, mais pour les autres nous n'avons pas la possibilité de dispenser des soins optimaux pour les aider à passer le cap de la maladie », explique M. Meyer. Les Ehpad n'ont pas d'infirmières de nuit et n'ont pas de matériel d'oxygénation. Beaucoup manquent de médecins coordonnateurs. Dans beaucoup de régions, ces patients intermédiaires ne

bénéficient pas de filières spécifiques. Il ne s'agit pas de réanimation, mais de services de médecine qui pourraient être assurés dans les centres hospitaliers de proximité ou dans des centres privés qui sont souvent sous-employés. Pendant des semaines, nous avons demandé en vain au gouvernement la création de ces filières gériatriques spécifiques. Elles ont finalement été mises en place, mais de façon variable selon les régions. »

L'absence de ces filières peut se traduire par une multiplication de soins palliatifs pas toujours justifiés. Un médecin gériatre du sud-est de la France témoigne : « Les personnes âgées dépendantes avec des maladies neurodégénératives en détresse respiratoire ne peuvent pas être intubées pour être réanimées. Souvent, on ne leur laisse aucune chance. On peut voir des ordres décisionnels du type : "Patient Covid positif plus de 85 ans nécessité d'oxygène" avec une flèche vers "soins palliatifs". On peut se poser la question de savoir qui est digne de continuer à vivre ? » Dans une lettre de recommandation parue début mars, la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs rappelait qu'il y avait d'une cellule pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire demeure indispensable dans la prise de décision de la sédation et de la mise en soins palliatifs.

La justice protège l'administration

PRÉSIDENT du gérontopôle de la région Pays de la Loire, M. Gilles Berrut dresse un constat accablant : « Le confinement de la population n'est pas pensé pour les personnes âgées, et le déconfinement non plus ! La situation des Ehpad, la place des personnes âgées à domicile, la continuité des soins de malades chroniques le plus souvent âgés, la permanence des aides, bref, tout le secteur de la gériatrie se trouve en dehors du champ de vision. (...) En pratique, nous devons, pendant de longs mois, vivre avec cette maladie, et les personnes âgées seront dans l'œil du cyclone, de même que les personnes qui les aident. (...) Ayons le courage de demander que le sort des personnes vulnérables ne soit pas oublié (9). »

En attendant, la justice administrative protège toujours l'administration. L'Union nationale des syndicats FO (Force ouvrière) Santé privée et plusieurs syndicats CGT ont réclamé en urgence au Conseil d'État d'ordonner au gouvernement la mise en place, dans les Ehpad, de dépistages systématiques des résidents et du personnel, une généralisation du port du masque et du matériel de protection, ainsi qu'une mise à disposition d'équipements permettant une oxygénation des patients. Le 15 avril, le Conseil

d'État a rejeté cette demande en arguant que, « compte tenu des moyens dont dispose l'État et des mesures qu'il a déjà prises », il « n'a pas relevé de carence de nature à porter une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale ». Le 14 mai, 13 798 résidents des établissements sociaux et médico-sociaux de France avaient trouvé la mort à cause du Covid-19 (10).

(1) « Point de situation » du 6 avril 2020, site du ministère des Solidarités et de la Santé, <https://solidarites-sante.gouv.fr>.
(2) Lire « Vieillesse en détresse dans les Ehpad », *Le Monde diplomatique*, mars 2019.
(3) Circulaire Minsante/Coruss n° 67, 7 avril 2020.
(4) Syndicat des jeunes biologistes médicaux, « Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'épidémie de Covid-19 », réponses à la commission des affaires sociales du Sénat, 3 avril 2020.
(5) Sources : Institut Robert-Koch et Santé publique France.
(6) Aurélien Rouquet, « Coronavirus : "La pénurie de masques, incompétence logistique de l'État français" », *Le Monde*, 24 mars 2020.
(7) Communiqué du 14 avril 2020.
(8) « Lettre ouverte au ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran », site de la Société française de gériatrie et de gérontologie, 26 mars 2020.
(9) Gilles Berrut, « L'endémie de la fragilité », dans « Lettre d'information du gérontopôle spéciale Covid-19 », n° 3, 10 avril 2020.
(10) Source : Santé publique France.

* Journaliste.

Entretien

Thomas Piketty

« Nous avons besoin d'

Dans son étroit bureau de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'inspirateur des mouvements de gauche livre un bilan sans concession de la politique économique d'Emmanuel Macron, avant et après le Covid-19. Celui qui radioscopie les inégalités à coups de livres à succès conspu le discours sur les premiers de cordée et regrette que le Président ne donne pas une couleur plus environnementale et sociale à la seconde partie de son mandat, « une erreur politique, historique, économique ». Plus que pour une taxation exceptionnelle en raison de l'épidémie, Thomas Piketty plaide pour le rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF). La mise à contribution des plus favorisés fait partie des leitmotivs de ce chercheur qui a soutenu le candidat Hollande en 2012 avant de prendre ses distances une fois celui-ci installé à l'Élysée. L'économiste avait ensuite rejoint en 2017 l'équipe de campagne du vainqueur de la primaire socialiste, Benoît Hamon, pour s'occuper du traité budgétaire européen. Tout en se consacrant à ses best-sellers.

Dans le documentaire tiré de votre dernier livre, que vous coréalisez et qui sort mercredi, vous pointez le rôle des facteurs politiques et idéologiques dans l'évolution des inégalités. Les choix du gouvernement en sont-ils le reflet ?

Oui. J'étudie la façon dont différentes sociétés essaient de justifier un certain niveau d'égalité ou d'inégalité au travers de choix politiques. Le discours sur les premiers de cordée du début de quinquennat, qui reste un marqueur phare, avec une promesse de prospérité pour tous à condition de donner davantage de moyens financiers aux plus favorisés, de récompenser le succès, ceux qui créent des entreprises et investissent, pourrait dans l'absolu être convaincant. En l'occurrence, il est décalé par rapport à la réalité historique de ce que l'on vit. Macron apparaît à contretemps.

C'est-à-dire ?

C'est un discours qui ressemble beaucoup à la vague réaganienne des années 1980, qui avait le vent en poupe dans les années 1990 quand Emmanuel Macron étudiait à Sciences-Po mais qui aujourd'hui est inadapté. Et ça explique en grande partie le malaise social actuel. Les deux défis de notre temps sont les inégalités et le réchauffement planétaire. L'idée selon laquelle la priorité des priorités c'est la suppression de l'impôt sur la fortune n'est pas une lecture convaincante de l'histoire et des besoins de la société. Ces choix correspondent aux intérêts de ceux qui ont financé la campagne d'Emmanuel Macron. Au-delà de la question des donateurs, qui pose tout de même de sérieux problèmes, le fait est que l'électorat d'En marche au premier tour de l'élection présidentielle et aux européennes est objectivement très favorisé socialement, et a beaucoup de mal à comprendre la demande de justice qui s'exprime dans le reste du pays.

Trois ans après l'élection d'Emmanuel Macron, la société est-elle plus inégalitaire ?

Objectivement, des cadeaux fiscaux ont été faits aux plus riches, et ce de



DIAGNOSTIC Pour l'économiste des inégalités, Emmanuel Macron « ne parvient pas à concevoir un redémarrage différent de l'économie », en dépit de ses promesses

PROPOSITIONS Alors que sort le documentaire tiré de son best-seller, « Le Capital au XXI^e siècle », il appelle à une mondialisation plus équitable

BRUNA BASINI ET EMMANUELLE SOUFFI

Thomas Piketty dans son bureau à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris.

Entretien

un vrai tournant social »

façon très importante. À l'orée de 2020, Emmanuel Macron aurait pu faire d'autres choix et mettre le climat ainsi que la réduction des inégalités au cœur de ses priorités pour donner une autre tonalité à la deuxième partie de son mandat. Il ne l'a pas fait. C'est une erreur politique, historique, économique considérable. L'opinion n'a jamais validé ses orientations sur les premiers de cordée et l'ISF. Ceux qui ont voté pour lui au second tour, dont je fais partie, l'ont fait uniquement pour barrer la route à Marine Le Pen.

Selon vous, le gouvernement gère-t-il bien cette sortie de crise ?

Malheureusement, non ! Car Emmanuel Macron reste prisonnier de son idéologie élitiste et inégalitaire de début de mandat. Il ne parvient pas à concevoir un redémarrage différent de l'économie. Il faudrait investir dans de nouveaux secteurs, augmenter les salaires, embaucher dans la santé, l'éducation, la rénovation thermique dans des proportions très importantes afin de compenser les énormes pertes d'emploi que l'on va avoir dans d'autres secteurs. Ce qu'Emmanuel Macron propose n'est pas à la hauteur car il continue d'être dans un dogme où la relance des emplois et des salaires par la puissance publique ne lui convient pas. J'ai peur qu'il nous fasse perdre beaucoup de temps en faisant croire que personne n'aura à payer pour cette crise, et surtout pas les plus riches. Or on sait déjà que c'est faux puisque le gouvernement a décidé de prolonger la CRDS [contribution pour le remboursement de la dette sociale] alors qu'elle aurait dû disparaître. Ça représente 0,5 % de perte de pouvoir d'achat pour tous les revenus, y compris les plus bas salaires, plus de 7 milliards d'impôts en plus chaque année. On est dans l'hypocrisie la plus complète.

Vous réclamez donc le rétablissement de l'ISF ?

Cette question ne devrait même plus se poser ! Le rétablir devrait être une évidence pour tout le monde et nous devrions déjà être en train de discuter de la question d'avoir un ISF rénové, qui rapporte plus de 10 milliards d'euros par an, plus moderne dans son fonctionnement, avec des déclarations préremplies empêchant la fraude. Un modèle économique plus durable et plus équitable le nécessite. Mais Emmanuel Macron tient mordicus à reprendre le fil de son récit. Or on ne peut pas avoir confiance en l'avenir sans justice ni égalité. Mais Emmanuel Macron est buté. Espérons que les parlementaires le soient moins.

Cette suppression reste-t-elle son péché originel ?

Le bouclier fiscal de Nicolas Sarkozy était une façon indirecte de supprimer l'ISF. Et à la fin de son mandat, il a été obligé de revenir en arrière. La suppression à la mode Macron tente elle aussi de biaiser en conservant une imposition sur le patrimoine immobilier. Sauf que les plus grosses fortunes sont à 90 % financières ! Par ailleurs, la logique économique du dispositif est complètement nulle. Quelqu'un qui dispose de 2 millions d'euros, s'il construit un immeuble et qu'il crée des emplois, va payer la taxe foncière et l'impôt sur la

fortune immobilière ; celui qui place cette somme dans un portefeuille financier à l'autre bout du monde sera exonéré de tout. Ce raisonnement ne tient pas la route ! Pour faire passer la pilule d'un énorme cadeau fiscal pour les plus riches, on a inventé une justification sur le prétendu pouvoir créateur d'emploi du patrimoine financier. C'est de la pure idéologie, car seule compte la destination réelle de l'investissement.

Que pensez-vous de l'idée de créer un « impôt Covid » pour les plus hauts revenus ?

L'impôt sur le revenu est nécessaire. Mais on a aussi besoin d'imposer le patrimoine. L'un et l'autre sont des indicateurs utiles de la capacité des contribuables à financer les charges publiques. En France, le principal impôt sur le patrimoine, c'est la taxe foncière, qui rapporte chaque année 40 milliards d'euros et qui est totalement injuste dans son fonctionnement. Si vous avez un appartement de 200 000 euros et un emprunt de 190 000 euros, vous payez la même taxe foncière que celui qui a un portefeuille financier de 2 millions d'euros en plus de son appartement de 200 000 euros. L'ISF permettait de corriger un peu ça et on l'a supprimé. Il faudrait alléger la taxe foncière des personnes qui cherchent à accéder à la propriété, et la financer par un alourdissement sur les multimillionnaires.

Les différents plans de relance ne vous semblent-ils pas aller dans le bon sens ?

Soutenir l'aéronautique, l'automobile, le tourisme... D'accord, mais ce n'est pas suffisant ! Sur la santé, l'environnement, l'éducation, il n'y a rien de probant ! On a été confinés pendant très longtemps et on a tous eu beaucoup de temps pour réfléchir à la vie d'après. Et le Président nous dit : « Laissez-moi encore jusqu'au mois de juillet » ! Emmanuel Macron s'enferme dans le monde d'après. Le risque, c'est que l'on reparte exactement comme avant, qu'on laisse la Banque centrale européenne [BCE] faire tout le travail avec les mêmes effets pervers qu'en 2008, où la création monétaire avait dopé les cours boursiers et les prix immobiliers en enrichissant les plus riches et en abandonnant les autres.

Notre niveau d'endettement devient-il alarmant ?

Dans l'Histoire, il y a de nombreux précédents. On a déjà connu, dans les périodes d'après-guerre notamment, des niveaux d'endettement pouvant aller jusqu'à 200 % du produit intérieur brut. Une première méthode de réduction consiste à rembourser nos dettes pendant des décennies, comme l'a fait le Royaume-Uni au XIX^e siècle. Ce sont autant d'années d'austérité. Je ne pense pas que ce soit souhaitable. Ceux qui s'en sont le mieux sortis historiquement sont les pays qui ont imposé des prélèvements exceptionnels sur les plus hauts patrimoines privés, comme l'Allemagne, à hauteur de 50 % entre 1945 et 1955, et le Japon, à hauteur de 80 % durant la même période. Cette politique leur a permis de se débarrasser très vite de leurs dettes et de reconstruire leur économie avec des capacités d'investissement dans les infrastructures et l'éducation

qui ont généré de la croissance. L'autre méthode, c'est l'inflation, comme l'avait fait l'Allemagne dans les années 1920, mais c'est très inégalitaire et ça frapperait en priorité les pauvres et l'épargne des classes moyennes. Aujourd'hui, nous disposons aussi d'autres outils, comme ce qu'a déjà entrepris la BCE en prenant sur son bilan pour racheter des dettes publiques. Il faut aller plus loin en assumant une vraie politique d'investissement public, puis utiliser un prélèvement exceptionnel sur les plus hauts patrimoines privés dès que l'inflation atteindra 2 % ou 3 %.

La situation de la jeunesse vous inquiète-t-elle ?

C'est le plus grand gâchis depuis dix ans. Notre jeunesse a rempli sa part du contrat, travaillé dur pour avoir le bac et faire des études. Le nombre d'étudiants a augmenté de 30 % mais le budget de l'enseignement supérieur n'a absolument pas suivi. Les places disponibles, en particulier en IUT et BTS pour les bacheliers technologiques, sont insuffisantes. Elles sont prises par des bacheliers généraux qui eux-mêmes fuient un système mal financé. C'est un gâchis gigantesque. Avec l'épidémie, il y a eu six mois de blanc complet, qui viennent après un début d'année très chahuté par les grèves sur les retraites. Aujourd'hui, on a besoin d'un plan d'investissement massif.

L'exécutif a-t-il sous-investi dans l'enseignement supérieur ?

Oui, et ce qui fait qu'un pays trouve sa place dans un système économique international, c'est cet investissement en capital humain. Il y a un double discours avec d'un côté la start-up nation et l'innovation, et de l'autre la paupérisation de l'enseignement supérieur. Le budget total des universités, hors recherche, stagne autour de 12-13 milliards d'euros depuis dix ans. En récupérant les 5 milliards d'euros perdus avec l'ISF et la flat tax, on augmenterait leurs moyens de 40 %.

L'ascenseur social est-il à l'arrêt ?

On a un problème de justice éducative, et depuis longtemps. Après guerre, nous avions un objectif général de hausse de niveau jusqu'au secondaire. Aujourd'hui, plus de la moitié d'une classe d'âge va dans l'enseignement supérieur sans qu'on ait pris au sérieux la manière dont on allait l'accueillir. Ça entraîne une perpétuation des inégalités, une réduction de l'accès à la culture, ainsi qu'un ralentissement de la croissance et une perte de productivité. Avant la Première Guerre mondiale, 0,5 % du revenu national était investi dans l'éducation. Aujourd'hui, nous sommes à 6 %, mais ce chiffre stagne depuis les années 1980-1990 dans tous les pays occidentaux.

La richesse n'est-elle pas concentrée sur les seniors ?

Il y a une extrême concentration du patrimoine en France dans toutes les

tranches d'âge. Les 50 % des plus pauvres détiennent à peine 5 % du patrimoine total, alors que les 10 % les plus riches en possèdent 55 %, et 1 % parmi les plus riches, 25 %. Je suis pour une société où tout le monde pourrait participer à la vie économique. Quand vous n'avez que des dettes, vous êtes obligé de tout accepter en matière d'emploi ou de salaire parce que vous devez sortir un loyer chaque mois. Si chacun possédait 120 000 euros à 25 ans, un niveau proche du patrimoine médian actuel, il retrouverait du pouvoir sur sa propre vie.

Emmanuel Macron a dit que nous devons « travailler davantage ». Faut-il rouvrir le débat sur les 35 heures ?

Ce serait une erreur complète : certains se retrouveraient à travailler 40 heures alors que d'autres ont bien du mal à travailler 35 heures. Durcir les conditions de travail est malheureusement une tentation qui existe dans plusieurs pays, comme la France, mais aussi l'Inde, qui a décidé de suspendre l'application du Code du travail pour remettre plus vite les gens au travail. En réalité, après cette crise, nous avons surtout besoin d'un effort de réduction des inégalités, d'un véritable tournant social, de plus de solidarité.

Cette crise sonne-t-elle le glas du capitalisme, dont vous dénoncez les travers depuis de nombreuses années ?

Après la crise financière de 2008, cette crise sanitaire peut constituer un tournant dans nos modèles économiques. Elle va relégitimer les services publics et le rôle de l'État. Mais elle peut aussi réactiver un discours nationaliste et de repli sur les frontières. La question, c'est : quel souverainisme faut-il ? Ce mot se prête à de nombreuses inter-

prétations. Est-ce un souverainisme redistributif, avec une mondialisation contrôlée, luttant contre les inégalités et sanctionnant les pays non coopératifs ? Ou bien un souverainisme nationaliste qui oppose les identités entre elles à coups de dumping fiscal ? C'est ce qu'a

fait Donald Trump aux États-Unis, ce que ferait aussi Marine Le Pen. Et ce qu'Emmanuel Macron a également contribué à mettre en place en diminuant la fiscalité des plus riches et l'imposition des sociétés. On aime bien chez nous opposer les présidents français et américain. Mais en réalité, ils ont beaucoup de points communs en matière économique.

Notre modèle social n'a-t-il pas toutefois prouvé son efficacité ?

La crise sanitaire l'a montré : notre système de chômage partiel fonctionne si on a un emploi stable et un CDI. Mais il n'est pas adapté à tous ceux qui ont des statuts précaires : intérimaires, autoentrepreneurs, CDD... Depuis dix ans, nous avons laissé se former beaucoup de trous dans le filet avec des statuts peu protecteurs en cas de coup dur. Finalement, cette crise nous a aussi appris que l'on peut beaucoup mieux faire. ●

UN ÉCONOMISTE ENGAGÉ

Thomas Piketty, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), a connu le succès avec « Le Capital au XXI^e siècle », qui s'est écoulé à 2,5 millions d'exemplaires, a été traduit en 40 langues et décliné en un documentaire qui sort demain en salles. Son dernier ouvrage, « Capital et idéologie », paru en 2019 en France, est sorti début 2020 aux États-Unis. Proche du Parti socialiste, l'économiste, éditeur à « Libération », fait partie de ces experts médiatisés pour leurs travaux, mais aussi pour leur engagement et leur franc-parler.

« Le plus grand gâchis depuis dix ans, c'est celui de notre jeunesse »

Le rendez-vous des livres

KATHLEEN COLLINS P. 17
Journal d'une femme noire

AGNÈS MICHAUX P. 17
La Fabrication des chiens

AURÉLIE LUNEAU P. 18
L'Appel du 18 juin

SPÉCIAL LITTÉRATURE AFRICAINE-AMÉRICAIN

Quand James Baldwin démontait un procès raciste

Un livre, judicieusement réédité, de l'auteur de *La Prochaine Fois, le feu*, témoigne du « bouillon de la haine raciale », dont les échos semblent plus que jamais d'actualité.

MEURTRES À ATLANTA

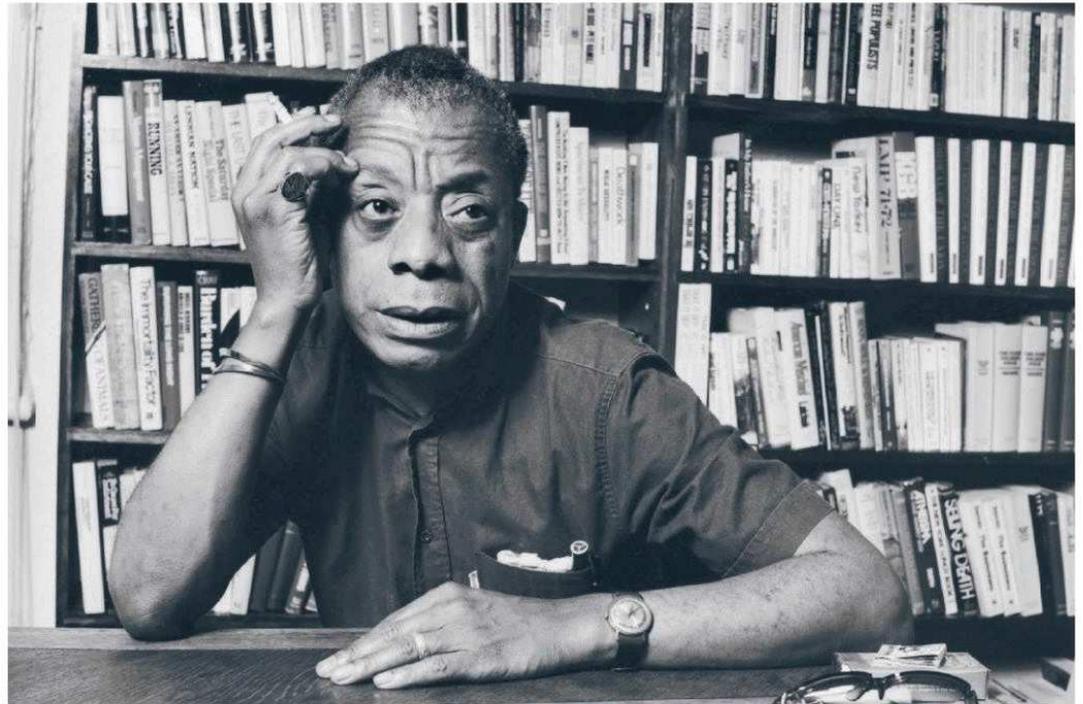
James Baldwin, traduit de l'anglais (États-Unis) par James Bryant, traduction révisée par Florence Noblet Stock, 180 pages, 19,50 euros

Voici la réédition augmentée d'un livre plus que jamais d'actualité. Entre 1979 et 1981, des disparitions et des meurtres d'enfants noirs et pauvres, 28 au total, ont lieu à Atlanta, dans le sud des États-Unis. Le jeune Noir Wayne Williams (23 ans), accusé du meurtre de deux hommes noirs, est de surcroît chargé, au cours de son procès, de l'assassinat de ces enfants... « *Ce qui a permis à l'accusation de faire le "lien" entre ces deux types d'homicides, écrit Baldwin, c'est le climat passionnel qui régnait à Atlanta sans parler du pouvoir de l'État.* » L'accusation se base sur le profil psychologique du supposé tueur, la soi-disant loi des « séries » (tel qui commet un meurtre est un tueur en série en puissance) et des fibres de sa moquette qui auraient été retrouvées sur certains corps. Et pas d'empreintes digitales !

Les médias se désintéressent de l'affaire. Aucun scandale, aucune déclaration. « *Les enfants étaient pauvres, écrit la romancière africain-américaine Jacqueline Woodson en préface, noirs, je l'ai dit. Et leurs vies manifestement superflues.* »

Autant en emporte le vent, « cette fable monumentale d'égoïsme »

Quatre ans après les faits et la condamnation de Wayne Williams à la prison à vie, Baldwin, envoyé par le magazine *Playboy*, se rend sur place. Ce ne sera pas une contre-enquête policière. Né à Harlem en 1924, il vit alors à Saint-Paul-de-Vence. Il jette son corps dans la bataille, tant il détecte de zones d'ombre dans l'affaire, qui semble bien plus embrouillée qu'il n'y paraît. Doté d'un sens de la démonstration implacable, Baldwin - il a fui la ségrégation à 24 ans et sa réflexion s'est construite sur sa condition d'homme noir dans l'Amérique raciste des années 1950 et 1960 - constate que le « bouillon de la haine raciale » est toujours vif. Au contact des protagonistes (parents des victimes, juges, maire de la ville, té-



James Baldwin, en juin 1979. « *Inconsciemment, je procédais comme le fait un écrivain, qui n'écoute pas tant ce qu'on lui raconte que ce qui n'est pas dit.* » Ted Thai/The Life Picture Collection/Getty Images

moins...), il débusque une « amertume » collective mêlée d'« apathie ». Il déduit beaucoup du peu qu'on lui dit. « *Inconsciemment, note-t-il, je procédais comme le fait un écrivain, qui n'écoute pas tant ce qu'on lui raconte que ce qui n'est pas dit.* » Son hyperlucidité le conforte dans l'idée

**L'auteur
pointe
la « justice
sudiste »
toujours
en vigueur.**

que les accusations ne tiennent pas debout. Il relève les irrégularités de l'enquête, le départ précipité du préfet de police après le verdict, la composition suspecte du jury (huit Blancs, quatre Noires). « *Pour nombre de Noirs, les plus pauvres surtout, cet événement était quelque chose d'énorme, qui les écrasait. Ils ne comprenaient pas le ver-*

dict. Il ne faut pas oublier qu'Atlanta est une ville dirigée par un maire noir et que les jurés qui ont condamné Williams étaient, à une écrasante majorité, blancs. » Baldwin soulève des questions. Il met à jour « la terreur », à canaliser coûte que coûte, dans le but de juguler la possible violence. D'où le coupable

à trouver rapidement. Noir, de préférence. La police, la justice, l'État se sont précipités pour identifier un responsable.

Dans ce texte coup de poing, d'une perspicacité inouïe, Baldwin déosse le racisme, pointe la « justice sudiste » toujours en vigueur. Au passage, il écorne Autant en emporte le vent, « cette fable monumentale d'égoïsme ».

Il désigne « la haine de soi » et « la pitié de soi » qui caractérisent la communauté noire, fruits d'une castration physique et psychologique. « *L'effet du système blanc dans la vie des hommes noirs a toujours été, et demeure, l'émasculatation.* »

En avant-propos, Jacqueline Woodson, plus haut citée, mère d'un enfant métis de 11 ans, évoque le destin tragique de Tamir Rice, garçon noir de 12 ans qui, il y a six ans, en novembre 2014, a été abattu par des flics « *parce qu'ils ont pris le pistolet aux couleurs vives avec lequel il jouait dans un jardin public pour une arme.* » Elle ajoute : « *Cela fait des décennies qu'en Amérique (...) les mères des garçons noirs (et souvent aussi de filles) ont peur dès qu'ils mettent un pied dehors.* »

MURIEL STEINMETZ

Retour sur la vocation raciale, donc inégalitaire, de la République française

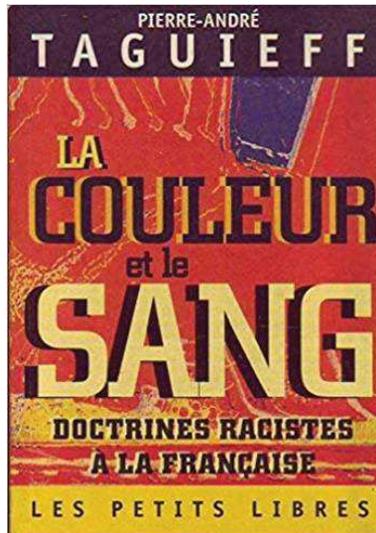
PAR ANTOINE PERRAUD
LE JEUDI 11 JUIN 2020

Agitée comme une gousse d'ail censée chasser le racisme de par son essence même, la République ne résiste pas à l'examen critique. Racialiste et colonialiste, elle étouffa l'altérité sous le poids de sa prétendue mission civilisatrice.

« Quand j'entends le mot racisme, je sors ma République ! » Ainsi se résume l'angle mort doublé de la foi du charbonnier d'une grande partie des élites, comme du sens commun, en France. Le racisme serait l'envers de la République et la République le remède au racisme. Une telle réaction, pavlovienne, apparaît siamoise de la question de Vichy, longtemps pierre d'achoppement gaullo-mitterrandienne, transformée en catéchisme national : pas question d'établir la moindre corrélation entre Pétain et la République, celui-là fut la négation de celle-ci. Aucun rapport. Aucun compte à rendre. Circulez, il n'y a rien à se reprocher.

Les esprits les plus sommaires aboient tout cela, dogmatiquement. Les esprits les plus déliés trouvent des accents théologiques, comme calqués sur la double nature – humaine et divine – du Christ. Mais cette ligne Maginot de la vie politique française ne résiste pas à l'examen : déjà Vichy perçait sous la République (cela porte même un nom : le **daladiérisme**). Quant au racisme, la III^e République à ses débuts en fut la première productrice mondiale, n'en déplaise à ceux qui se drapent aujourd'hui dans les plis républicains pour récuser l'antiracisme, au nom de «

l'universalisme républicain », en notre V^e République faisandée qui n'en finit pas de mourir...



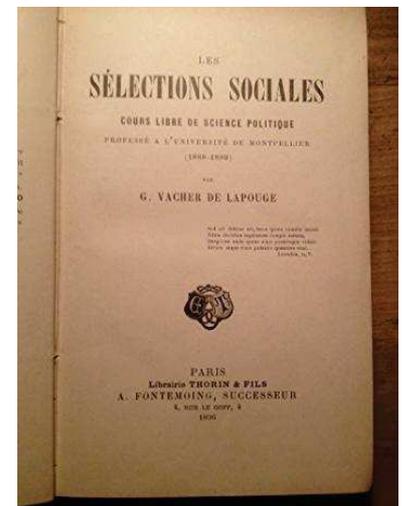
De même qu'il existe des cabinets d'aisance à la turque, il y a un racisme à la française. C'est indéniable, pourtant il faut le nier – sous peine d'être accusé de saper la nation ès qualités. Pierre-André Taguieff, à sa meilleure époque, à la fin de l'autre siècle, publia un livre éclairant au titre parlant : *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française* (Mille et une nuits, 1998). Trois itinéraires, trois visions, trois formes de racisme y sont étudiées. D'abord, Joseph Arthur de Gobineau (1816-1882), hanté par la décadence et le métissage, pleurant sur la pureté disparue dans son *Essai sur l'inégalité des races* (1853-1855).

Ensuite, Gustave Le Bon (1841-1931). Guidé par l'idéologie évolutionniste, il forge ce qu'il est convenu d'appeler le darwinisme social – à partir de la genèse des peuples, de leur « âme », de leur hérédité comme de leur volonté collective. *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* (1894) se fie à la libre concurrence, qui favorise la sélection des meilleurs.

Enfin, Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) s'oppose, au contraire, au « laisser-faire » en prônant une régénération de la race. Son eugénisme se pare d'un volontarisme et d'un dirigisme socialisants. De ces trois formes de

racisme procède donc le racisme à la française, qui se réfère à la biologie comme à l'ethno-culturel.

Vacher de Lapouge s'avère le plus intéressant parce que le plus clandestinement contemporain. Ses principaux ouvrages, *Les Sélections sociales* (1896) ou *L'Aryen, son rôle social* (1899), qui reprennent ses cours d'anthropologie de l'université de Montpellier, établissent le prisme d'une « lutte inconsciente des races » et vont jusqu'à préconiser la stérilisation des « inférieures ». De tels délires scélérats ne tomberont pas sous la rétine d'un aveugle et les nazis en feront l'usage que l'on sait.



La tentation est grande de rejeter Vacher de Lapouge dans les oubliettes de l'extrémisme meurtrier, alors que ce personnage complexe et bigarré a campé au beau milieu du projet républicain. Il commence dans la magistrature en tant que procureur de la République. Il devient ensuite bibliothécaire aux universités de Montpellier, Rennes et Poitiers – rôle crucial si l'on songe à l'influence de Lucien Herr à l'École normale supérieure. Se réclamant du marxisme, cofondateur du Parti ouvrier français (POF) de Jules Guesde, il se voulait porté par une mystique vitaliste et un scientisme brutal annonçant le XX^e siècle qui l'oubliera – en dépit d'une tentative de réhabilitation de Jean Rostand.

Homme de gauche, parfaitement anticlérical, Vacher de Lapouge a fini par incarner « **la droite révolutionnaire** » (Zev Sternhel), ou « **la gauche réactionnaire** » (Marc Crapez), c'est-à-dire ces recompositions rouges-brunes sur fond de crise. Il avait fini par ne distinguer dans la Révolution française, du fait de tant d'énergies meurtrières mobilisées, qu'un épuisement des réserves de l'élite française. Ce stock de bons gènes dilapidés ne pouvait qu'aboutir à un grand remplacement dont bénéficieraient les Juifs, rivaux remarquables à surveiller comme le lait sur le feu.

La rupture d'avec la gauche française date, en toute logique, de l'affaire Dreyfus : le racialisme de Lapouge était chassé par l'universalisme dreyfusard et ne trouverait refuge qu'auprès des nazis allemands et des racistes américains.

Ces lignes de fuite ne doivent pas nous exonérer d'envisager l'ancrage républicain de ce marginal représentatif, à propos duquel Pierre-André Taguieff écrit : « *Lapouge reprend en effet à sa manière le projet qu'on rencontre, sous diverses formulations, dans toute l'histoire des idéologies au XIX^e siècle, le projet d'une politique scientifique, fixé principalement par la pensée saint-simoniennne, avant l'apparition de l'école positiviste. L'idée directrice en est qu'il faut, parce qu'à "l'âge positif" ce serait désormais possible, sortir de la préhistoire de l'organisation politique, ce qui suppose que la politique devienne enfin une science. L'utopie d'une réorganisation rationnelle de l'ordre social s'inscrit dans l'héritage des Lumières et de la vision mystique du Progrès.* »

Et Taguieff ajoute : « *Lapouge, matérialiste mystique plutôt que positiviste religieux, s'inscrit dans l'histoire de ce projet de scientification de la politique (comme théorie et pratique) qui, en référence au darwinisme ainsi qu'au "socialisme scientifique", a exercé une fascination nouvelle dans le dernier tiers du XIX^e siècle.* »

Georges Vacher de Lapouge relève d'un arc politique qui va du révolutionnaire Jacques-René Hébert au publiciste Michel Onfray, en passant par le polémiste Henri Rochefort : une sorte de néo-sans-culottisme prêt à muter en droite révolutionnaire. Et ce, à la faveur du triomphe de la démagogie surchauffée quand elle s'accompagne d'une chute des valeurs et d'une perte des repères, comme à l'occasion de la crise boulangiste à la fin du XIX^e siècle, ou de la poussée d'un national-populisme rageur en ce premier quart du XXI^e siècle.

L'orgueil identitaire et la vanité suprémaciste

Par-delà certaines personnalités au discours à la fois violent et attrape-tout – besoin d'un ordre vertical emprunté à droite et de dignité sociale grappillée à gauche –, **d'Édouard Drumont à Éric Zemmour**, une tectonique des plaques idéologique et une dynamique dogmatique ont toujours secoué, tout en le nourrissant, le débat républicain.

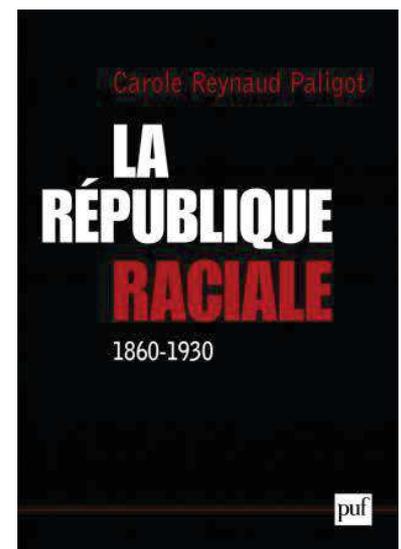
Depuis une trentaine d'années, en France, on assiste à une montée en puissance des nationaux-souverainistes. On connaît Paul Thibaud, Emmanuel Todd et surtout Régis Debray, ces intellectuels qui ont repris le chemin de la nation. Leurs valeurs se veulent humanistes ; non pas fondées sur des liens ethniques mais politiques, au meilleur sens du terme. En vertu d'exigences démocratiques, plutôt qu'au nom d'identités uniques, hermétiques, régressives.

À l'inverse cependant, au Kremlin, à Budapest, à Varsovie, à Pékin, à Ankara, à la Maison Blanche et dans d'autres laboratoires antidémocratiques – illibéraux, autoritaires, ou dictatoriaux –, priment le racisme et la xénophobie ; l'orgueil identitaire et la vanité suprémaciste.

Une telle galaxie déploie ses relais dans l'Hexagone : exogènes – Russia Today, Sputnik –, ou endogènes – *Valeurs actuelles* le plus souvent, *Marianne* parfois. Et la rhétorique de ces nationaux-identitaires, passés du côté

de la force obscure antidémocratique, consiste non pas à se déclarer racistes, mais à se proclamer anti-antiracistes, au nom de l'universalisme républicain. Leurs injonctions vengeresses interdisent aux dominés de s'affranchir trop manifestement de leur condition, sous peine de devenir des dominants : l'antiracisme ne peut, de leur point de vue, que se transformer en racisme anti-Blanc.

Ce « raisonnement » figure déjà, en 1987, dans *La Défaite de la pensée* d'Alain Finkielkraut. Celui-ci y affirmait que le tiers-mondisme, en se réclamant du « droit à la différence », se posait en héritier du nationalisme naturaliste de la fin du XIX^e siècle. La reconnaissance de l'altérité radicale des peuples indigènes et les valeurs nationalistes propres à l'anticolonialisme ne feraient qu'exprimer un racisme « *culturaliste* », frère siamois du racisme biologisant de la fin du XIX^e siècle. « *Plus l'antiracisme d'aujourd'hui ressemble au racisme d'hier, plus le mot race lui-même devient sacrilège* », écrivait ainsi Finkielkraut. Trente-trois ans plus tard, il déclare sans surprise au **Figaro (11 juin 2020)** : « *La honte d'être blanc a supplanté la mauvaise conscience bourgeoise.* »



Qu'est-ce ici, sinon renverser la charge de la preuve et transformer les sociétés racistes de jadis et naguère en victimes d'un racisme imaginaire des temps

présents et à venir ? Les esprits souverainistes et les gardiens du récit national restent accrochés à la République, comme à un doudou.

Pourtant, leur objet transitionnel a été déconstruit par les travaux de l'historien Christophe Charles (*La Crise des sociétés impériales, (1900-1940), essai d'histoire sociale comparée de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne*, Le Seuil, 2001), suivis de ceux de Carole Reynaud-Paligot (*La République raciale (1860-1930)*, PUF, 2006), ou d'Olivier Le Cour-Grandmaison (*La République impériale : politique et racisme d'État*, Fayard, 2009).

Il y appert que le projet politique et culturel républicain a été phagocyté par l'anthropologie raciale. Celle-ci, perdue pour la science, n'en a pas moins conquis et tenu des positions éminentes dans le domaine de la direction de l'esprit, inspirant la politique coloniale, pesant sur l'enseignement et la vulgarisation scientifiques. Les intellectuels « raciologues » furent une véritable forêt, que ne saurait cacher l'arbre Vacher de Lapouge.

Le « paradigme racial » qui s'est inscrit dans l'idéologie républicaine, l'inégalité prétendument démontrée par la méthode anthropologique, a justifié l'entreprise impériale. La colonisation, présentée comme le couronnement du progrès humain, aura permis à la France, tout à sa « mission civilisatrice », de guider le monde arriéré hors de ses ténèbres. Il suffit d'écouter les discours de Charles de Gaulle, au lendemain de la décolonisation, vantant la coopération qui permettrait de « sortir ces peuples de la misère et de l'ignorance » pour saisir à quel point fut prégnant ce vice de forme originel de l'idéal républicain.

Le social-darwinisme a certes imprégné la culture et l'imaginaire des élites européennes jusqu'en 1914, mais c'est bien la République française, III^e du nom, qui s'est montrée, avec inconscience et bonne conscience, la plus « raciale », c'est-à-dire inégalitaire, nonobstant son modèle universaliste.

« Cette vision du monde, animée par une volonté classificatoire, construit une représentation de l'altérité en terme raciaux, "racialise" les différences et produit une vision inégalitaire de la différence », écrit Carole Reynaud-Paligot.

À Paris, sur la rive gauche, on trouve des traces toponymiques puisque certains « raciologues » républicains ont donné leur nom à des rues : Broca ou Hovelacque en tête. Mais les séquelles sont davantage immatérielles et touchent à notre représentation de l'altérité, faussée depuis la « colonisation scientifique » menée par la République. Ce legs colonial, cette poussée assimilationniste, s'exerce encore aujourd'hui, insidieusement mais sans relâche, sur les minorités ethniques, traitées en supplétifs politiques condamnés à se soumettre.

En témoignage, cette semaine, en un curieux chassé-croisé droite-gauche, les interventions de Corinne Narassiguin et de Rachida Dati. La première, secrétaire nationale à la coordination du PS, dans une **tribune au Monde** (9 juin), affirme d'emblée : « Je suis une femme noire et je suis contre le concept de "privilège blanc", expression devenue courante en France chez une partie des militants antiracistes. » Avant de s'en remettre corps et âme à « notre République », en un contresens historique éclatant à chacune de ses phrases : « La République, c'est le respect de la dignité de tous les êtres humains. »

De son côté, Rachida Dati, invitée sur Canal + ce même mardi 9 juin, apparaît sur le point de craquer : « Quand j'ai vu George Floyd sous le genou de ce policier... Je n'ai pas pu finir la vidéo. Parce que j'en ai vu des jeunes qui étaient interpellés et qui ne revenaient pas [...]. Quand il dit : "Je ne peux plus respirer", moi je l'ai entendu dans des cellules en garde à vue. Mais on ne peut pas le dire. Si on le dit, on va dire : "Elle s'attaque à la République qui lui a tant donné." »

Pourquoi faudrait-il que la République fût une prière – Notre Mère qui êtes aux cieux ? Pourquoi la République devrait-

elle, forcément, nous apparaître telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs ? En quoi serait-ce une hérésie antifrançaise, un sacrilège antidémocratique et un attentat contre la raison ou la vérité que de souligner, calmement, posément, mais gravement, que sur la question du racisme, la République traîne un passif de marâtre pousse-au-crime ?

Insultes racistes et homophobes, garde à vue injustifiée pour des mineurs du Val-de-Marne

PAR MICHEL DELÉAN
LE VENDREDI 12 JUIN 2020



Le commissariat du Kremlin-Bicêtre. © DR

Quatre collégiens de Vitry-sur-Seine racontent à Mediapart leur arrestation, les coups, les insultes et la garde à vue injustifiée de trois d'entre eux, il y a deux semaines. Les familles portent plainte auprès du parquet de Créteil. Enquête ouverte.

Au moment où le gouvernement admet enfin l'existence du problème, une nouvelle affaire de violences policières et d'insultes racistes et homophobes va être portée à la connaissance de la justice. Cette fois-ci, les victimes sont quatre jeunes mineurs, élèves de troisième âgés, de 14 à 15 ans, domiciliés à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Deux sont d'origine maghrébine, l'un est noir, le quatrième blanc aux cheveux bruns. Ils viennent de subir une arrestation, ont été menottés, humiliés, menacés, insultés, l'un a été giflé, les trois autres ont passé plus de 24 heures en garde à vue avant d'être mis hors de cause, selon des informations obtenues par Mediapart et France Inter.

Municipales : à Lille les Verts mettent Aubry en danger

POLITIQUE

Un sondage Ifop publié jeudi place Martine Aubry et son rival EELV, Stéphane Baly, au coude-à-coude.

Maire depuis 2001, l'ancienne première secrétaire du PS est clairement menacée.

Olivier Ducuing
— Correspondant à Lille

L'écologiste Stéphane Baly, un parfait inconnu pour le grand public, pourrait-il déboulonner Martine Aubry de son fauteuil de maire de Lille depuis 2001 ? Cette hypothèse jusque-là très improbable devient plausible au regard du dernier sondage réalisé par l'Ifop et publié jeudi par « La Voix du Nord ».

Alliés historiques du PS aux municipales depuis toujours, Les Verts n'ont cette fois pas trouvé d'accord avec Martine Aubry pour fusionner après un premier tour qui les plaçait seulement 5 points derrière la maire (24,5 % contre 29,8 %). Un choix d'indépendance politique qui pourrait s'avérer payant. Les intentions de vote les placent au coude-à-coude : 39 % pour la maire sortante, 37 % pour le candidat EELV.

La troisième candidate, Violette Spillebout, qui n'est autre que l'ancienne directrice de cabinet de Martine Aubry, partie à La République En marche, ne rassemblerait quant à elle que 24 % des voix. Elle a refusé de fusionner sa liste avec celle des Républicains menée par Marc-Philippe Daubresse. Le chef de file de l'opposition municipale, le divers-droite

Thierry Pauchet, a appelé jeudi à voter Martine Aubry, qualifiant les Verts de « fous furieux ».

Une certaine usure

Cette dynamique favorable aux écologistes montre que la crise sanitaire n'a pas modifié la toile de fond initiale du débat public, très orienté depuis des mois sur les questions environnementales (qualité de l'air, mobilité...) et de cadre de vie. Du coup, Martine Aubry ne semble pas tirer politiquement le bénéfice d'une gestion locale de la crise jugée bonne par 75 % des sondés. Après trois mandats, une certaine usure semble se dessiner pour la maire de Lille, qui fêtera ses soixante-dix ans en août prochain.

Le suspense est total à dix jours du scrutin. D'autant que plusieurs paramètres restent très incertains. La participation, d'abord, qui avait été exceptionnellement basse le 15 mars, à 32,6 %, soit 13 points en dessous de la moyenne nationale. Mais aussi la campagne très tardive et les marges d'erreur des études d'opinion. Violette Spillebout, qui s'étonne d'une enquête réalisée sur seulement 609 personnes, rappelle qu'un sondage avant le premier tour donnait Martine Aubry 8 points au-dessus de son score réel. ■

Les chiffres clés

39 %

D'INTENTIONS DE VOTE pour la maire sortante contre 37 % pour le candidat EELV.

32,6 %

LA PARTICIPATION Le 15 mars, au premier tour des municipales.

Salaires hommes-femmes : pourquoi l'inégalité persiste

SOCIAL

Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes tendent à se réduire depuis quarante ans.

L'écart salarial dans le privé est estimé par l'Insee à 16,8 % pour un poste à temps complet.

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

Faut-il y voir le verre à moitié vide ou à moitié plein ? Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes sont persistantes, mais elles tendent à se réduire dans le temps. Dans une étude publiée jeudi, portant sur l'année 2017, l'Insee montre que les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes. Cet écart est mesuré à volume horaire équivalent. Si l'on prend en compte le fait que les femmes sont plus fréquemment à temps partiel, la différence est estimée à 28,5 %.

Plus encourageant, cet écart a tendance à diminuer dans le temps. Pour les salariés à temps complet, il était encore de 29,7 % en 1976. Cette réduction n'a pas été uniforme dans le temps, puisque la baisse était de 0,5 point par an en moyenne jusqu'à la fin des années 1970, avant une période de stagnation de 1980 à 2000 sous l'effet de l'essor du travail à temps partiel. Depuis le début des années 2000, les différences se réduisent à nouveau de 0,4 point par an en moyenne.

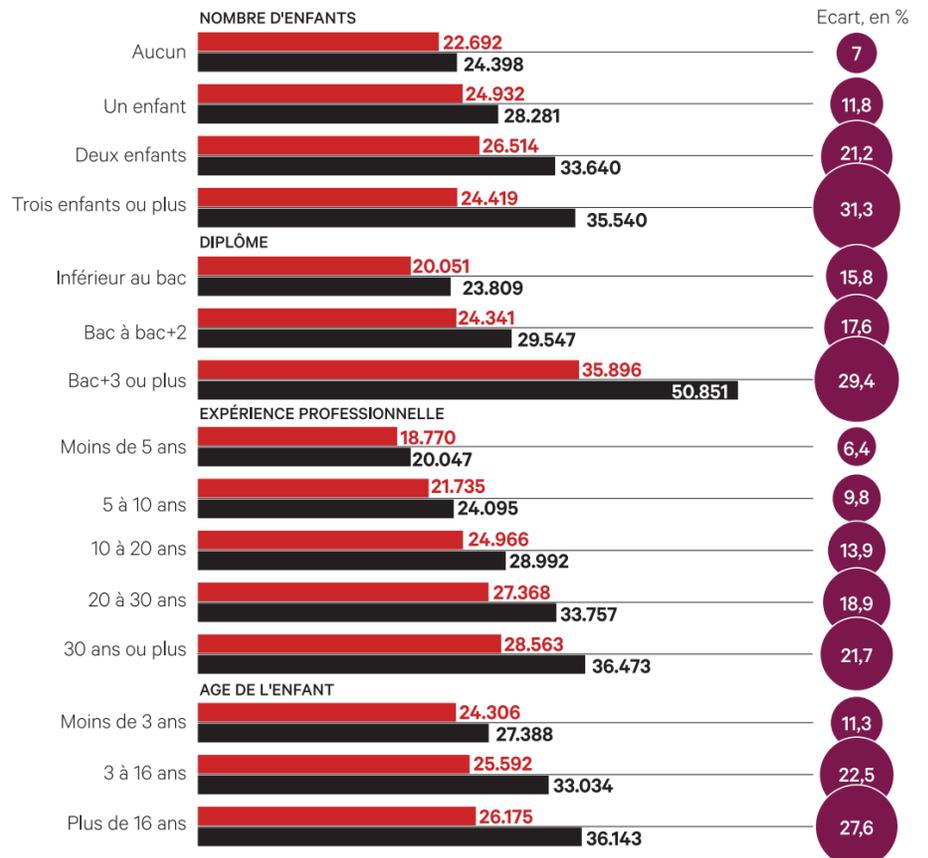
Inégalités de temps de travail

Cette trajectoire montre à quel point le volume horaire joue un rôle dans les écarts salariaux. « Plus de 40 % de cet écart résulte des inégalités de temps de travail », indique cette étude. D'ailleurs, les écarts sont plus marqués dans le secteur privé que dans le secteur public (12,4 % en équivalent temps plein), où les différences de volume horaire sont moins importantes.

Le reste s'explique par ce que l'Insee appelle la « ségrégation professionnelle » : les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes

Écarts de rémunération et de temps de travail moyens

Salaires nets en équivalent temps plein, en 2017, en euros ■ Femmes ■ Hommes



Champ : secteur privé, France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers.

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE, PANEL TOUS SALARIÉS.

métiers dans les mêmes secteurs. En la matière, les clichés ont la vie dure, puisque les professions de la santé et du social sont surreprésentées chez

« Les mères ont une probabilité d'accéder au 1 % des emplois le mieux rémunéré inférieure de 60 % à celle des pères. »

INSEE

les femmes, la construction et le transport chez les hommes. Parmi les hommes, 22,8 % sont cadres, contre 17,5 % pour les femmes.

Souvent pointée du doigt, la discrimination salariale ne joue qu'un rôle minoritaire. A poste équivalent, pour un temps plein, l'écart de salaire se réduit à 5,3 % dans le privé. Et encore, rien ne dit que cette différence est liée à la discrimination. « Elle peut refléter des différences de caractéristiques non observées susceptibles de biaiser la hausse comme à la baisse l'estimation », estime l'Insee. En revanche, les femmes sont beaucoup moins représentées dans les postes les mieux payés, et encore plus si elles sont

mères de famille. « Les mères ont ainsi une probabilité d'accéder au 1 % des emplois le mieux rémunéré inférieure de 60 % à celle des pères, alors que la probabilité d'accès des femmes sans enfant n'est inférieure à celle des hommes sans enfant que de 30 % », indique l'étude.

Plus les femmes ont d'enfants, plus elles sont pénalisées sur le plan salarial : à temps de travail équivalent, une mère de famille de trois enfants ou plus est rémunérée 31,3 % de moins qu'un père de famille. L'écart dépend aussi beaucoup du niveau de diplôme : il est de 29 % pour les diplômés à bac +3 ou plus, contre 15,8 % pour ceux qui n'ont pas le bac. ■

Retraites des agriculteurs : le minimum de pension porté de 75 % à 85 % du SMIC

SOCIAL

Les députés ont voté jeudi à l'unanimité une revalorisation de 120 euros par mois, le 1^{er} janvier 2022 au plus tard.

Alain Ruello
@AlainRuello

Références littéraires à Saint-Exupéry pour « Terre des hommes » ou au « Jacquou le Croquant » d'Eugène Le Roy, proverbes louant la sagesse paysanne, hommage aux « travailleurs de la terre » qui ont nourri la nation pendant le confinement, sans oublier le parallèle symbolique avec l'appel du 18 juin : les députés ont élevé le débat ce jeudi pour voter, trois ans après une première adoption et toujours à l'unanimité, une proposition de loi du député communiste, André Chassaigne, portant la retraite minimale des exploitants agricoles de 75 % à 85 % du SMIC net agricole, le 1^{er} jan-

vier 2022 au plus tard. Concrètement, la revalorisation portera le minimum de pension de 904 à 1.025 euros. Soit un gain de 120 euros par mois, censé bénéficier à 290.000 agriculteurs - 230.000 actuellement au plancher, plus 60.000 qui touchent une retraite située entre 75 % et 85 % du SMIC - pour un coût estimé initialement à 407 millions en année pleine (le financement a été renvoyé au prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale).

« Urgence sociale »

Sachant que la moyenne des pensions des agriculteurs est de 700 euros, bien moins que le seuil de pauvreté (1.015 euros) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), le coup de pouce est loin d'être négligeable (la situation dans les territoires ultramarins est encore pire). Répondant à une « urgence sociale », cette proposition de loi est « une œuvre collective », s'est félicité André Chassaigne, une fois le vote acquis, sous les applaudissements de tous les parlementaires présents.

L'unanimité du vote n'a pas empêché les députés de l'opposition d'accuser le gouvernement d'avoir cassé le consensus politique qui accompagnait la première mouture du texte adoptée en commission des Affaires sociales à l'Assemblée. En cause, un amendement déposé en séance publique, qui exclut de la revalorisation les agriculteurs qui perçoivent déjà 85 % du SMIC ou plus quand ils ont liquidé toutes leurs pensions parallèles.

La revalorisation portera le minimum de pension de 904 à 1.025 euros.

« Amendement hypocrite de constance », qui va exclure 100.000 bénéficiaires potentiels, a dénoncé André Chassaigne. « En quoi cela vous gêne-t-il que des gens qui sont très pauvres deviennent pauvres ? » a taclé Bénédicte Taurine (LFI). Les représentants de la droite également n'ont pas été av-

res de critiques. A l'image d'Arnaud Viala (LR), pour qui le texte a été « vidé de sa substance ».

D'abord calme puis passablement énervé, le secrétaire d'Etat chargé des Retraites, Laurent Pietraszewski, a démenti les chiffres des perdants avancés, et défendu cet « écrêtement » en rappelant qu'une telle disposition existait déjà pour le minimum garanti aux fonctionnaires notamment. Il a renvoyé à l'un des engagements d'Emmanuel Macron au travers du projet de réforme des retraites suspendu par l'épidémie de Covid-19 : porter le minimum de pension pour tous les retraités à 1.000 euros pour une carrière complète.

L'autre pomme de discorde a porté sur la date d'entrée en vigueur de la revalorisation que le gouvernement, arguant de la difficulté technique à la mettre en place, a souhaité reporter d'un an. Le compromis trouvé ouvre finalement la possibilité que les agriculteurs retraités ou futurs retraités puissent en bénéficier dès le 1^{er} janvier 2021, comme écrit dans la proposition de loi initiale. ■



ÉDITORIALPar
LAURENT JOFFRIN**Sacrifices**

Signaux contradictoires: le Président parle de «travailler davantage». Mais on ne sait pas encore, selon les déclarations diverses de ses exégètes ministériels, s'il s'agit de faire travailler plus de travailleurs ou de faire travailler plus chacun d'entre eux, ce qui n'est pas du tout la même chose. Devant la méfiance syndicale, le gouvernement adopte la vieille maxime de Jean-François Paul de Gondi,

cardinal de Retz: on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment. Il faudra pourtant bien en sortir. A vrai dire, la conviction profonde d'Emmanuel Macron n'est pas douteuse: il l'avait martelée pendant sa campagne et il l'a répétée lors de ses déjeuners avec différents éditorialistes. Pour le Président, une bataille silencieuse oppose en France les «insiders» et les «outsiders», les salariés protégés par leur contrat et les précaires qui servent de «variables d'ajustement». La crise étant venue, les premiers doivent désormais accepter des sacrifices – une «modération salariale», notamment – pour préserver le poste des seconds. Les excellences gouvernementales ont souvent en tête l'exemple allemand, quand les réformes engagées par le chancelier Schröder avaient mis le pays sur la voie du

plein-emploi. Vieille idée, en fait: si l'on paie moins chaque travailleur, on peut en employer plus ou, à tout le moins, protéger la compétitivité des entreprises. Ce à quoi beaucoup d'économistes répondent que la chose est concevable dans une entreprise au bord du gouffre, à condition d'être négociée et compensée par une clause de «retour à meilleure fortune». Mais que par ce mécanisme largement employé ces dernières années dans les pays développés, les salaires stagnent tandis que les revenus du capital s'envolent. Laquelle stagnation peut handicaper la consommation et se retourner, in fine, contre l'emploi. On se retrouverait devant deux issues à la crise, l'une très inégalitaire, l'autre plus ardue mais plus juste. Baisser les salaires? Difficile de présenter cela comme un progrès. ◀

«Travailler plus» à la sauce «en même temps»

Sauver les entreprises, aider les plus précaires... Comment payer l'addition de 500 milliards d'euros sans augmenter les impôts? En «produisant davantage» a expliqué Macron dimanche. Un emprunt à la doxa patronale aux relents sarkozystes qui inquiète la gauche et les syndicats

Par
ALAIN AUFRAY

«**Q**uoi qu'il en coûte», certes. Mais il faudra bien en payer le prix. Tel était en substance, dimanche soir, l'inquiétant message du chef de l'Etat, dans une allocution célébrant la «première victoire» du pays contre le virus. Après avoir souligné l'effort «inédi» de 500 milliards d'euros pour sauver les entreprises

et les emplois tout en portant assistance aux plus précaires, Emmanuel Macron a rappelé que ces dépenses, justifiées par «des circonstances exceptionnelles» venaient «s'ajouter à notre dette déjà existante». En clair: elles devront être remboursées. Comment? Sûrement pas en augmentant les impôts, la France étant «déjà l'un des pays où la fiscalité est la plus lourde». «La seule réponse, conclut Macron, est de bâtir un modèle économique durable, plus fort,

de travailler et de produire davantage pour ne pas dépendre des autres.» Après le «travailler plus pour gagner plus» de l'ère Sarkozy, on en vient donc au travailler plus pour rembourser le grand confinement... Le chef de l'Etat a lui-même souligné le paradoxe de cette injonction, au moment où de nombreuses entreprises sont sous la menace de plans sociaux ou de faillite. Suffisamment vague et lapidaire pour justifier les commentaires les



plus alarmistes, l'expression du chef de l'Etat a déclenché de nombreuses réactions. A droite, le député LR Eric Woerth salue de «bonnes intentions dont on peut partager beaucoup d'objectifs». Il demande que l'on passe «des idées générales à la concrétisation courageuse» (lire page 4). A gauche, on y voit la confirmation que le président du «en même temps» a définitivement pris pour modèle Nicolas Sarkozy. «Le Président veut que les Français travaillent davantage sans gagner plus. Le Président s'aligne sur le Medef, pas moi», a réagi Olivier Faure, le secrétaire national du PS.

EFFORT

Mi-avril, le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, avait estimé, dans un entretien au *Figaro*, qu'il faudrait, «tôt ou tard», poser la question «du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire». Au moment où «le chômage explose», Olivier Faure estime que ce «travailler davantage» devrait être compris comme la volonté d'offrir des emplois au plus grand nombre. C'est aussi l'opinion des responsables syndicaux Yves Veyrier de

Force ouvrière et Laurent Berger de la CFDT (lire page 3). Ce dernier invite Macron à lever l'ambiguïté: s'il veut dire qu'il faut mettre le plus de monde possible au travail, c'est «tant mieux»; s'il veut dire que chacun doit travailler plus longtemps, c'est «totalement inepte».

Au lendemain de l'allocution présidentielle, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a tenté une rassurante explication de texte. Pas de doute, selon lui, ce «travailler davantage» exprime la volonté de faire en sorte que «le plus grand nombre de Français puissent trouver un travail», en particulier les jeunes, qui sont «notre première préoccupation». Interrogé sur l'éventualité de demander aux Français de renoncer à des jours de congé, il a dit sur France Info ne «pas du tout croire que ce soit ce qu'a dit le président de la République».

Devant les nombreux visiteurs défilant à l'Elysée ces derniers jours, Macron laisse pourtant entendre que l'effort demandé nécessite un minimum de sacrifice de ceux qui ont un emploi. Comme il le faisait déjà dans sa campagne de 2017, il pointe les intérêts contradictoires des «insiders», titulaires de CDI, et des «outsiders», précaires et chômeurs. Selon lui, la crise sociale qui



Les syndicats tentent l'exégèse du Président

Ambigus, les propos tenus dimanche par le chef de l'Etat suscitent des interprétations variées. L'exécutif reste en tout cas attaché aux accords d'entreprise.

lippe Martinez dans les colonnes du journal à la mi-mai, avec cette observation : «*Je n'ai toujours pas compris comment, en faisant travailler plus ceux qui ont du boulot, on va libérer du travail pour ceux qui n'en ont pas.*»

Mécanismes. Evidemment, le gouvernement ne veut pas entendre parler des 32 heures. Lundi matin, sur BFMTV, le ministre chargé de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a catégoriquement rejeté l'idée d'une nouvelle loi générale, quelle que soit la direction qu'elle emprunte : «*On ne va pas décider du temps de travail des Français comme ça, d'une loi, comme madame Aubry l'a décidé jadis [avec les 35 heures, ndr].*» En réalité, l'exécutif n'a qu'un mantra: tout doit se décider au niveau de l'entreprise, en fonction du taux de remplissage du carnet de commandes. Plusieurs mécanismes sont à la disposition des employeurs, au premier rang desquels le chômage partiel, encore assez généreusement couvert par l'Etat même si celui-ci n'assure que 84% du salaire net (100% au smic), et les désormais fameux «accords de performance collective», mis en place par les ordonnances travail de 2017, dont Muriel Pénicaud vantait récemment les mérites supposés. Des entreprises comme Ryanair, Derichbourg Aeronautics (lire page 4) ou encore le journal *l'Equipe* y ont vu leur intérêt: ces «APC» permettent de déroger à plusieurs dispositions du code du travail, notamment sur les horaires ou les congés, le temps de traverser une mauvaise passe.

Il faudra «*travailler et produire davantage*»: en entendant Emmanuel Macron prononcer ces mots dimanche soir, lors de son allocution télévisée, de nombreux salariés ont dû se demander ce que le chef de l'Etat avait précisément en tête. Car aux dernières nouvelles, et après un ballon d'essai lancé par le Medef durant le confinement, l'exécutif excluait toute nouvelle mesure d'augmentation du temps de travail. Pas plus qu'il n'envisage d'ailleurs d'ouvrir la boîte de Pandore d'un «Grenelle des salaires». Il ne s'agira donc pas d'une réédition du fameux «travailler plus pour gagner plus» lancé par Nicolas Sarkozy en 2007. Alors qu'a donc voulu dire le Président? Lundi matin, sur RTL, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, en était réduit à tâtonner entre deux interprétations possibles, dont il tirait des conclusions opposées: «*Si le travailler plus, c'est le travailler tous et mieux, on peut le comprendre, on peut discuter. Mais si c'est juste ceux qui vont garder leur travail qui vont devoir travailler plus longtemps, c'est inepte.*»

«Moment ou jamais». Rien de très nouveau dans cet avertissement. Depuis plusieurs semaines déjà, l'ensemble des organisations syndicales le martèlent: la relance économique ne saurait passer ni par une baisse des salaires, laquelle entraverait la reprise de la consommation, ni par une hausse du temps de travail, laquelle fermerait davantage l'accès à l'emploi au moment même où se profilent «des faillites et des plans sociaux multiples» – pour reprendre les mots d'Emmanuel Macron. Laurent Berger a d'ailleurs rappelé lundi matin qu'un des principaux enjeux des prochains mois serait l'entrée dans le monde du travail de 700 000 jeunes. Alors, que faire? Aux yeux d'une centrale comme la CGT, c'est assez simple: plutôt que de travailler plus, le moment est venu de travailler moins. Alors que des discussions avec les partenaires sociaux sont en cours au ministère du Travail, la secrétaire confédérale Catherine Perret l'annonçait la semaine dernière à *Libération*: «*Si la production baisse, c'est le moment ou jamais de discuter de la baisse du temps de travail. On va à nouveau défendre les 32 heures, avec maintien du salaire et réorganisation du travail.*» Une ligne que portait déjà Phi-

«*Bien sûr, il faut des contreparties*», répète Muriel Pénicaud en mode incantatoire: par exemple, la sauvegarde de l'emploi ou un meilleur intéressement pour les salariés à l'issue de la crise. Mais que pèse la parole des travailleurs et de leurs représentants face à cette forme de chantage aux licenciements? A la CFDT, où l'on milite pourtant pour qu'un maximum de sujets soient renvoyés à la négociation en entreprise, la numéro 2 Marylise Léon voit le risque d'un «*effet d'aubaine*». «*On ne pourra pas demander des efforts s'il n'y a pas un climat de confiance et que tout le monde est convaincu*». Chez FO, Yves Veyrier est moins optimiste et prévient déjà que des syndicats n'auront d'autre choix que de signer «*le dos au mur*» des accords grignotant les droits sociaux. Adoptées dans un tout autre contexte économique, les dernières réformes du travail, qui reposent sur l'idée que tout pourrait se régler autour d'une table entre patrons et syndicats, vont passer dans les prochains mois un excellent crash test. Mais ce sont les salariés dans la voiture qui en subiront toutes les conséquences.

FRANTZ DURUPT

Pendant l'allocution du président de la République, dimanche soir.
PHOTO DENIS ALLARD

vient doit amener les premiers à comprendre la nécessité d'une modération salariale. En échange de quoi, le gouvernement est déterminé à tout faire pour limiter l'explosion du chômage. Le sujet est au cœur de la concertation pour «sauver l'emploi» engagée cette semaine au ministère du Travail. Selon Macron, la promesse de revalorisation faite aux salariés de «première ligne» doit passer par des primes plutôt que par des augmentations. Pour le reste, le plus prometteur le-

vier de lutte contre les inégalités de revenus reste, à ses yeux, la vieille idée gaulliste de participation et d'intéressement, même si la période qui vient ne sera pas propice à la distribution de bénéfices.

«SE SERRER LES COUDES»

Pour Roland Lescure, président de la commission des affaires économiques, le «travailler davantage» concerne «au moins autant l'accès au travail pour tous que le travail de chacun». «*Quand l'économie tourne à 65% en mars-avril puis à 80% en mai, on peut en effet dire qu'il va falloir travailler davantage pour retrouver la normale!*» déclare le député LREM à *Libé*. Il fonde de grands espoirs sur «la capacité des entreprises à négocier des accords particuliers avec leurs partenaires sociaux». Diminuer les salaires ou augmenter le temps de travail au nom de la préservation de l'emploi? C'est possible grâce aux accords de performance collective créés en 2017 par les ordonnances Macron. Ardent partisan de tels accords, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, y voit un moyen de «se serrer les coudes» dans la difficile période post-Covid. Au risque de s'entendre répondre que ce sont toujours aux mêmes que les efforts sont demandés. ◆

Interrogé sur l'éventualité de demander aux Français de renoncer à des jours de congé, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a dit «ne pas du tout croire que ce soit ce qu'a dit le Président».